

OCDE
ETUDES ECONOMIQUES
1984/1985

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

FRANCE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

JUILLET 1985



ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

RÉFÉRENCES

Fiche de prêt N° : 1225

Date sortie : 5/01/1987

N° enveloppe :

Nom du traducteur :

Traductions Angl.

Titre et référence :

Études Économiques
France 1985
II. G. 9. 15

67977

ARCHIVES -
RÉFÉRENCES -
DOCUMENT PRÊTÉ -
RETOUR BUREAU 603

JUILLET 1985

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1er de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les signataires de la Convention relative à l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants ont adhéré ultérieurement à cette Convention (les dates sont celles du dépôt des instruments d'adhésion) : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

© OCDE, 1985

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

M. le Directeur de l'Information, OCDE

2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
I. Politique économique	8
Politique monétaire	9
Politique budgétaire	14
Politique des prix et des revenus	17
Autres mesures de politique économique	18
II. La phase actuelle d'ajustement et les perspectives à court terme	18
La désinflation et l'amélioration des résultats des entreprises	18
Le ralentissement de la demande intérieure	23
La dégradation du marché du travail	25
Le redressement extérieur	27
Les perspectives à court terme	32
III. Chômage et rigidités du marché du travail	35
A. Principaux aspects du marché du travail	35
Caractéristiques du chômage	35
«Traitement social» du chômage	37
Offre et demande d'emploi	38
Croissance et productivité	41
Perspectives	41
B. Les rigidités du marché du travail et leurs conséquences sur l'emploi	42
Le constat	42
Les rigidités dans l'emploi de la main-d'œuvre	43
Le rôle des indemnités de chômage	49
Les problèmes de formation	51
La rigidité des salaires	51
IV. Conclusions	56
Notes et références	61
<i>Annexes</i>	
I. Chronologie des principales mesures de politique économique	66
II. Rigidité des salaires réels et nominaux	70
Annexe statistique	72

TABLEAUX

Texte

1. Monnaie et crédit	9
2. Opérations des administrations publiques	17
3. Performance comparée	19
4. Évolution récente des prix et des salaires	20
5. Résultats des entreprises non financières	22
6. Évolution du pouvoir d'achat des ménages	22
7. Demande et production	23
8. Épargne et capacité de financement par agents	25
9. Marché du travail	27
10. Évolution récente de la balance courante	28
11. Perspectives à court terme	33
12. Taux de chômage standardisés en France et dans la CEE	35
13. Structure du chômage	36
14. Chômage d'une durée de deux ans ou plus	37
15. Emploi à temps partiel	40
16. Croissance et productivité	41
17. Efficacité de l'investissement et productivité des facteurs	44
18. Structure du chômage selon la cause de la recherche d'un emploi	45
19. Répartition de l'emploi selon la durée d'occupation	47
20. Indicateurs d'adaptabilité de l'emploi au cycle	49
21. Coût de la politique de l'emploi	50

Annexe statistique

Quelques statistiques rétrospectives	72
A. Comptes nationaux	73
B. Formation brute de capital fixe	74
C. Principaux indicateurs des prix et salaires	74
D. Marché du travail et emploi	75
E. Masse monétaire résidente et contreparties	76
F. Compte des administrations publiques	77
G. Ventilation géographique du commerce extérieur	78
H. Ventilation par produits du commerce extérieur	79
I. Balance des paiements dans l'optique des transactions	80

GRAPHIQUES

1. Principaux agrégats monétaires	10
2. Taux d'intérêt	12
3. Recettes et dépenses des administrations	15
4. Évolution comparée des prix à la consommation	20
5. Coûts et prix de production	21
6. Épargne des ménages	24
7. Croissance comparée	26
8. Indicateurs de compétitivité	29
9. Taux de change	31
10. L'emploi dans certains pays de l'OCDE	39
11. Chômage et taux d'utilisation des capacités	43
12. Mobilité de la main-d'œuvre	48
13. Rigidité des salaires réels et chômage	53
14. Coût unitaire du travail, productivité, production et emploi	54

STATISTIQUES DE BASE DE LA FRANCE

LE PAYS

Superficie (milliers de km ²)	549.0	Villes principales, (Année 1982), habitants :	
Superficie agricole utilisée (milliers de km ²), 1983	315.9	Paris	2 188 918
		Marseille	878 689
		Lyon	418 476

LA POPULATION

Population totale intérieure au 1-1-1984 (milliers)	54 748	Population active totale en 1984 (milliers)	23 830
Densité au km ²	99.7		
Accroissement total en 1984 (milliers)	402		

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, aux prix du marché, en 1984 (milliards de francs)	4 277	Origine du produit intérieur brut marchand, aux prix du marché, en 1984 :	
Produit intérieur brut par habitant (dollars des E.-U.) en 1984	9 074	Agriculture	4.8
Formation brute de capital fixe en 1984 :		Industrie	35.2
- en pourcentage du PIB	18.9	Construction	6.9
- par habitant (en dollars des États-Unis)	1 690	Secteur tertiaire	53.1
		Total	100.0

ADMINISTRATIONS (concepts SECN)

Dépenses courantes en 1984 (en pourcentage du PIB)	49.4
Recettes courantes en 1984 (en pourcentage du PIB)	49.8
Investissements fixes en 1984 (en pourcentage du PIB)	3.0

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services, en pourcentage du PIB (y compris la zone franc) en 1983	23.6	Importations de biens et services, en pourcentage du PIB (y compris la zone franc) en 1983	24.5
Principaux produits exportés, en pourcentage des exportations totales, en 1983 (CTCI) :		Principaux produits importés, en pourcentage des importations totales, en 1983 (CTCI) :	
Produits alimentaires, boissons et tabac (0 + 1)	15.8	Produits alimentaires, boissons et tabac	10.5
Machines et matériel de transport (7)	34.1	Machines et matériel de transport	24.3
Produits sidérurgiques (67 + 68)	7.3	Produits sidérurgiques	5.7
Produits chimiques (5)	13.0	Produits chimiques	8.1
Produits textiles (65)	3.1	Énergie et lubrifiants (3)	24.6

LA MONNAIE

Unité monétaire : le franc		Nombre d'unités monétaires par dollar des États-Unis, moyenne journalière :	
		Juin 1985	9.3391
		Année 1984	8.7394

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la France par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 24 juin 1985.

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 10 juillet 1985.

INTRODUCTION

Les effets de la politique de redressement amorcée en 1983 (et analysée à la partie I) continuent de dominer la situation économique française. Le processus de désinflation a permis de réduire le rythme annuel de hausse des prix à 6½ pour cent au début de 1985 (alors qu'il atteignait 14 pour cent au début de 1982). La décélération des coûts de production, notamment salariaux, a été plus nette encore, entraînant une reconstitution sensible des marges des entreprises. La vigueur de la demande extérieure a permis de réduire fortement le déficit commercial et de ramener la balance courante à l'équilibre en 1984, pour la première fois depuis 1979. L'effort de maîtrise des finances publiques a commencé de porter ses fruits et le besoin de financement des administrations a été légèrement réduit en pourcentage du PIB. Cependant, ces progrès ont été accomplis au prix d'une stagnation de la demande intérieure. La politique des revenus et de maîtrise du déficit public a, en effet, réduit le revenu disponible réel des ménages tandis que les investissements des entreprises ont continué de reculer, les entrepreneurs utilisant l'amélioration de leurs marges pour restructurer leurs bilans. Néanmoins, au sein de cette évolution globale, la reprise soutenue des investissements dans l'industrie constitue un élément encourageant. Au total, la croissance lente du PIB enregistrée en 1984 a presque entièrement reposé sur la contribution de l'extérieur (cf partie II).

Pour important qu'il soit, le redressement accompli reste encore partiel. S'inscrivant dans un contexte général de désinflation, la décélération des prix en France n'a pas été suffisamment forte pour combler l'écart avec ses principaux partenaires, le différentiel d'inflation avec ceux-ci restant de l'ordre de 1¼ pour cent. Le redressement extérieur demeure fragile comme le montre la détérioration des échanges commerciaux au premier trimestre de 1985. L'amélioration du taux de marge des entreprises, qui revient approximativement à son niveau de 1979, reste plus faible que celle enregistrée dans de nombreux pays de l'OCDE. Aussi, les grandes lignes de la politique économique – politique active des revenus, contrôle strict des agrégats monétaires pour réduire la liquidité de l'économie, freinage des dépenses publiques – ont-elles été reconduites et renforcées en 1985. Sur cette base et dans un contexte de demande extérieure légèrement moins soutenue qu'en 1984, les perspectives de croissance demeurent limitées. La demande intérieure pourrait cependant se raffermir graduellement, grâce à l'allègement prévu de la pression fiscale sur les ménages qui atténuera l'incidence restrictive de la politique des revenus, et au redressement de la capacité de financement des entreprises. La croissance en France retrouverait ainsi un rythme de progression proche de la moyenne européenne dans le courant de 1986. Dans le même temps, le différentiel d'inflation par rapport à l'ensemble de la Communauté finirait d'être résorbé, même s'il paraît devoir rester de l'ordre de 2 points par rapport à l'Allemagne. Enfin, le redressement des échanges extérieurs devrait se poursuivre bien qu'à un rythme moins rapide qu'en 1983-1984 du fait du resserrement graduel de l'écart de conjoncture.

Deux domaines – les finances publiques et le marché du travail – risquent cependant de faire l'objet de déséquilibres persistants. Un effort important de maîtrise des dépenses publiques est actuellement en cours, mais il n'est pas certain qu'il soit suffisant pour que

l'allègement annoncé de la pression fiscale ne se traduise pas par une aggravation du déficit. En particulier, il sera difficile de maintenir l'équilibre des organismes de sécurité sociale alors que, en l'absence de modification des taux de cotisation ou de reprise suffisante de l'activité, les tendances spontanées conduisent à une évolution sensiblement plus rapide des dépenses que des recettes malgré des économies importantes déjà réalisées dans les domaines de la santé et du chômage. Par ailleurs, la situation du marché du travail continuera vraisemblablement de se dégrader. Celui-ci est actuellement caractérisé (cf Partie III) par un niveau de chômage légèrement moins accusé que dans la moyenne européenne, mais beaucoup plus inégalement réparti entre les différentes catégories de population que dans la plupart des autres pays, de sorte que certaines catégories connaissent des taux de chômage très élevés. La montée du chômage au cours des années soixante-dix trouve son origine dans le ralentissement de la croissance, mais s'explique également par une grande rigidité des salaires réels qui a réduit la profitabilité et incité les entrepreneurs à substituer le capital au travail. Le dispositif institutionnel de protection des salariés a pu également, dans un contexte économique général incertain, exercer des effets négatifs sur l'emploi global ; mais le marché du travail en France apparaît dans ce domaine, plus dual que globalement rigide et marqué par la coexistence d'emplois très protégés et d'emplois largement précaires. La politique de freinage des salaires et différentes mesures visant à accroître la flexibilité des conditions d'emploi devraient contribuer, à terme, à améliorer l'emploi. Mais, dans l'immédiat, les perspectives restent dominées par les facteurs conjoncturels et on s'attend, compte tenu du contexte de croissance, à une poursuite de la réduction des effectifs en 1985 au même rythme qu'en 1984. Toutefois, les divers programmes de formation récemment annoncés contribueront à freiner la croissance du chômage recensé.

I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Après avoir cherché en 1981-1982 à soutenir l'activité par un interventionnisme accru dans l'économie, les autorités ont profondément réorienté la politique économique pour enrayer la montée des déséquilibres internes et externes qui avait caractérisé la phase de relance. Ainsi, depuis le début de 1983, la politique économique s'inscrit dans la ligne de la stratégie à moyen terme de l'OCDE. L'élément central du programme de redressement a été la mise en œuvre d'une politique des prix et des revenus, qui s'est avérée d'autant plus efficace qu'elle s'est inscrite dans un contexte de chômage croissant et de faiblesse de la demande. Le resserrement des politiques monétaire et budgétaire a pesé sur la demande intérieure, les effets (directs et indirects) du seul programme de rigueur pouvant être estimés à 1 pour cent du PIB en année pleine. L'action des autorités s'est voulue graduelle mais constante dans son orientation, et les objectifs de politique économique retenus pour 1985 confirment et amplifient l'effort d'ajustement. Cependant, à mesure que des résultats positifs ont été enregistrés, certains éléments du dispositif de contrôle ont été assouplis, notamment dans le domaine financier et dans le processus de formation des prix des secteurs exposés à la concurrence, de façon à renforcer le rôle des mécanismes de marché et à favoriser l'initiative économique. Dans le même sens, un objectif d'allègement de la pression fiscale a été retenu, de façon à la fois à atténuer les effets déflationnistes de la politique des revenus et à réduire les prélèvements du secteur public sur l'économie. Enfin, le gouvernement a relancé, depuis l'automne 1984, la politique d'aide aux chômeurs¹, tout en laissant s'opérer les ajustements d'effectifs nécessaires dans le secteur productif.

Politique monétaire

Comme en 1983, la politique monétaire a visé, en 1984, à contribuer à la décélération de l'inflation à travers un freinage de la progression des liquidités. En liaison avec une prévision d'augmentation du PIB en valeur de 7.7 pour cent (en moyenne annuelle), une norme de progression de M2 R² a été fixée dans une plage de 5½ pour cent à 6½ pour cent (moyenne de trois mois centrée sur décembre), impliquant une forte décélération par rapport à 1983 (près de 10 pour cent). Ce ralentissement reposait sur un freinage du crédit interne net (+7 pour cent contre +12.3 pour cent en 1983) à travers le maintien d'un encadrement strict du crédit, ainsi que sur une réduction du financement monétaire du Trésor (fixé à 34 milliards de francs contre 57 milliards en 1983). Le freinage des contreparties internes de la masse monétaire devait être d'autant plus marqué que le redressement attendu des échanges extérieurs se traduisait par une moindre destruction de liquidités. Parallèlement au ralentissement des financements monétaires, l'action des autorités devait favoriser le développement du marché financier, à travers notamment les taux d'intérêt, et le montant des émissions brutes d'obligations était prévu en augmentation de près de 30 pour cent. Au total, la progression de l'ensemble des financements à l'économie (crédit intérieur total) devait être ramenée à 10½ pour cent (contre 15 pour cent en 1983).

Dans l'ensemble ces orientations ont été sensiblement respectées. L'amélioration des résultats des entreprises et le niveau des taux d'intérêt réels ont ralenti la demande de crédit bancaire des résidents³. En outre, les banques ont sensiblement accru leurs ressources longues et en particulier leurs fonds propres, de sorte que l'encadrement du crédit⁴ n'a pas constitué une contrainte effective au développement du crédit bancaire en 1984. Par ailleurs, le financement monétaire du Trésor (18.7 milliards de francs) a été sensiblement moins élevé

Tableau 1. Monnaie et crédit

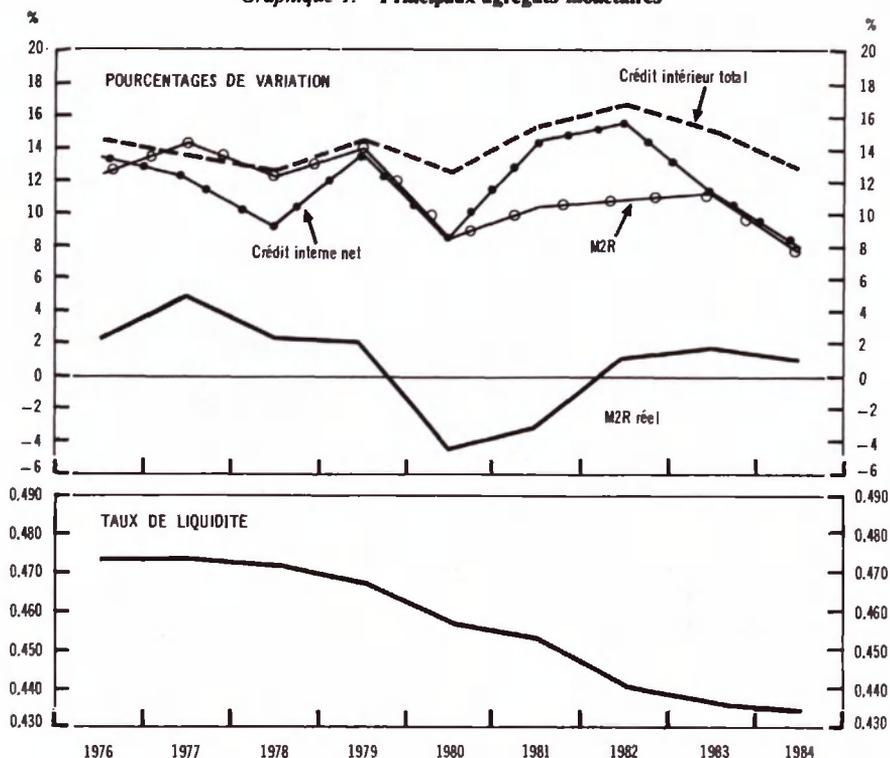
	Encours 1981 milliards de francs	1982			1983		1984	
		1982	1983	1984	I	II	I	II
		Variations en milliards de FF.			Taux de croissance par rapport à la période correspondante			
<i>Séries brutes</i>								
Disponibilités monétaires MIR	776.8	81.7	100.7	90.7	10.5	9.6	8.8	6.9
Masse monétaire M2R	1 490.4	161.1	185.3	152.2	9.7	8.7	9.0	8.0
Extérieur	122.4	-51.8	-30.4	-0.4				
Créances sur le Trésor	165.0	32.5	57.3	18.7	28.5	29.2	18.2	8.6
Crédit à l'économie	1 449.4	226.9	199.6	191.4	14.1	12.5	11.0	10.2
à déduire : ressources stables	233.1	56.2	69.1	73.2	26.1	25.9	23.9	21.1
Divers nets	-13.4	-10.4	-27.8	15.7				
Ensembles des liquidités M3R	2 183.9	245.2	262.5	214.9	10.3	9.3	9.0	8.1
		Variation en pourcentage par rapport à la période précédente						
<i>Séries corrigées des variations saisonnnières¹</i>								
M1R	737.8	11.9	9.6	7.8	14.2	9.0	9.8	9.0
M2R	1 461.6	11.3	9.9	7.6	10.8	11.5	8.1	8.5
M3R	2 137.0	11.4	9.9	7.6	10.8	10.7	8.1	7.9
Objectif annuel de croissance de M2R		12½/13½ ²	9 ²	5½/6½				

1. Pour les données annuelles, moyenne mobile sur trois mois, centrée sur décembre.

2. L'objectif annuel de croissance portait sur M2 (et non sur M2R) en 1982 et 1983.

Sources : Banque de France et Conseil national du crédit.

Graphique 1. Principaux agrégats monétaires



Source : Banque de France.

que prévu (bien que le solde d'exécution de la loi de finances ait été plus déficitaire qu'initialement envisagé), ne représentant que 13 pour cent du montant du déficit budgétaire, contre 39 pour cent en 1983. Ce résultat est imputable, pour l'essentiel, au recours accru aux émissions obligataires, ainsi qu'à un financement de la Caisse des dépôts qui a mis à la disposition du Trésor plus de 16 milliards de fonds provenant de la collecte des CODEVI⁵ et non affectés au Fonds industriel de modernisation. Au total la progression en cours d'année du crédit interne net a été ramenée à 7.6 pour cent (moyenne trimestrielle centrée sur décembre), pratiquement en ligne avec la prévision. L'extérieur a eu, pour sa part, une incidence légèrement positive sur la création monétaire, de sorte que le taux de croissance de M2 R (7.6 pour cent) a dépassé d'un point l'objectif retenu. Ce dérapage a été concentré sur la fin de l'année, lorsque les incertitudes concernant l'évolution des taux d'intérêt sur le marché financier ont ralenti la demande d'obligations. En moyenne annuelle, M2 R a progressé pratiquement en ligne avec le PIB, de sorte que le taux de liquidité de l'économie s'est à peine réduit.

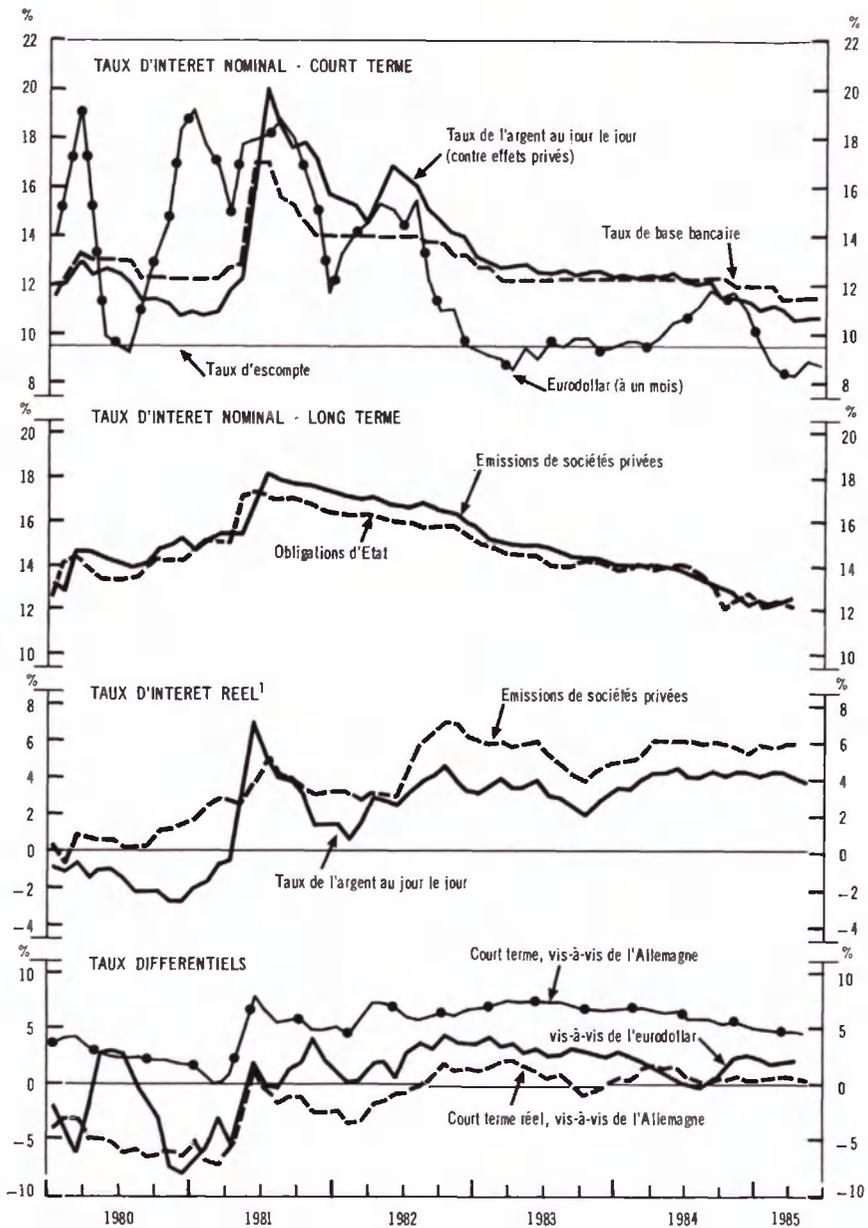
Au ralentissement des financements monétaires a correspondu un recours accru au marché financier. La progression du crédit intérieur total est ainsi restée relativement soutenue (12¾ pour cent) bien qu'en retrait par rapport à 1983 (15 pour cent). Le marché financier a, en effet, connu une expansion rapide pour la troisième année consécutive ; les émissions d'obligations ont progressé de 25 pour cent en termes bruts et de près de 30 pour

cent déduction faite des amortissements, drainant près des trois quarts de l'épargne nouvelle. La demande de titres a été soutenue à la fois par des rendements réels élevés, la perspective d'une baisse des taux nominaux et le développement des organismes de placement collectif ; en particulier, les SICAV (Sociétés d'investissement à capital variable) et les Fonds communs de placement à court terme ont collecté près de 80 milliards de francs auprès des entreprises et des ménages contre 53 milliards en 1983. L'ensemble constitué par les émissions d'obligations (nettes), les actions et les titres participatifs a ainsi constitué 55 pour cent de l'ensemble des placements financiers réalisés en 1984 (contre 43 pour cent en 1983), représentant 5.8 pour cent du PIB (contre 5 pour cent en 1983). Les institutions financières sont restées les principaux émetteurs sur le marché des obligations, mais la part des administrations s'est nettement accrue pour représenter 41 pour cent du total (dont 35 pour cent pour les emprunts d'État). Par contre le niveau des fonds collectés par les sociétés non financières a stagné, la baisse des émissions par les grandes entreprises nationales étant compensée par une augmentation significative, mais portant sur des montants moins importants, des émissions des autres sociétés. Les marchés secondaires ont été également très actifs, le volume des transactions augmentant de 56 pour cent. La détente des taux d'intérêt nominaux a entraîné une valorisation du stock d'obligation dont les cours ont augmenté en moyenne (hors emprunts indexés) de 5.3 pour cent, soit pratiquement au même rythme qu'en 1983. Sans enregistrement une croissance aussi exceptionnelle qu'en 1983 (+58 pour cent), les cours des actions françaises ont continué d'augmenter rapidement (près de 20 pour cent).

Pour répondre au double objectif de freinage de la demande de crédit et de maintien de la parité au sein du SME, la politique de régulation des taux d'intérêt a été très prudente, les autorités monétaires n'abaissant les taux qu'avec un certain décalage par rapport à la décélération de l'inflation. Le taux directeur de la Banque de France a été maintenu à 12 pour cent jusqu'en mai 1984, puis abaissé par étape jusqu'à 10½ pour cent en mai 1985. La tendance à une détente des taux en termes réels amorcée au deuxième semestre 1983 s'est ainsi interrompue et, après une remontée dans les premiers mois de 1984, les taux réels à court terme sont restés pratiquement stables à 4 pour cent depuis le deuxième trimestre de 1984. Vis-à-vis de l'étranger, l'écart des taux nominaux s'est légèrement resserré, notamment avec l'Allemagne, mais, compte tenu du retrécissement du différentiel d'inflation, l'éventail des rémunérations réelles s'est maintenu. L'abaissement des taux nominaux du marché monétaire n'a été que partiellement répercuté dans les taux débiteurs des banques. Le taux de base bancaire n'a fléchi que de un point en dix-huit mois pour se situer en mai 1985 à 11¼ pour cent tandis que les taux effectivement appliqués aux entreprises sont restés pratiquement stables. En termes réels, le coût du crédit à court terme s'est ainsi renchéri, passant d'un peu plus de 4 pour cent à la fin de 1983 à près de 6½ pour cent un an après. Les taux sur le marché obligataire n'ont fléchi que plus tardivement et l'écart de rémunération entre le court et le long terme a largement contribué au développement du marché financier. Toutefois une baisse sensible est intervenue en fin d'année provoquant des arbitrages en faveur des placements liquides. Néanmoins, compte tenu des prélèvements fiscaux, l'écart de rendement entre les obligations et les actifs liquides restait important, de l'ordre de 3 à 4 points de pourcentage entre les obligations du secteur public et les comptes à terme ou de caisse d'épargne.

L'orientation restrictive de la politique monétaire est maintenue pour 1985. Sur la base d'une prévision d'augmentation du PIB en valeur de 7½ pour cent, les autorités monétaires se sont fixé un objectif de croissance de M2 R de 4 à 6 pour cent. L'écart entre l'évolution attendue du PIB et la branche haute de la fourchette est ainsi très graduellement creusé (1 point en 1983, 1¼ en 1984, 1½ en 1985). L'extérieur étant prévu ne pas devoir exercer d'effet sur la création monétaire, la décélération de M2 R reposera entièrement sur le crédit interne net. Avec une norme de financement monétaire du Trésor fixée à 30 milliards de francs (soit

Graphique 2. Taux d'intérêt



1. Taux nominaux déflatés par l'indice des prix à la consommation.

Sources : INSEE, *Bulletin mensuel de Statistique*; Morgan Guaranty Trust, *Bulletin*; OCDE.

20 pour cent du déficit prévu), et sous l'hypothèse d'une poursuite du développement des ressources stables des banques au même rythme qu'en 1983-1984, la norme de croissance retenue pour M2 R serait compatible avec une progression des créances sur l'économie de 7 pour cent (contre 10¼ pour cent en 1984). La réalisation de cet objectif passe donc par un nouveau développement du marché financier (le montant que devraient atteindre les émissions brutes d'obligations étant prévu de 250 milliards de francs au moins) pour assurer le financement non monétaire du Trésor et l'augmentation des ressources stables des banques. Cependant, les résultats provisoires des cinq premiers mois de 1985 ont marqué un net dépassement par rapport à ces objectifs du fait, à la fois, d'une progression plus rapide que prévue des créances sur le Trésor, d'une demande de crédit relativement soutenue dans certains secteurs et d'une création monétaire par l'extérieur liée, notamment, à l'expansion des crédits en devises consentis par les banques françaises. Face à cette évolution, des mesures correctrices ont été décidées au début de juillet, parmi lesquelles la réfaction à hauteur de 98.5 pour cent du montant de l'encours de référence des créances nettes assujetties à réserves. Par ailleurs les objectifs de politique monétaire impliquent le maintien de taux d'intérêt élevés pour freiner la demande de crédit et avec une hiérarchie suffisante pour offrir des rémunérations attractives sur les placements financiers. En l'absence de mouvements importants à la baisse sur les marchés financiers internationaux, les taux d'intérêt réels paraissent donc devoir rester au moins à leur niveau actuel.

La faiblesse de la demande de crédit bancaire, le développement du marché financier et les progrès accomplis dans le domaine de l'inflation ont conduit les autorités à modifier le dispositif de contrôle du crédit et à lever l'encadrement quantitatif en place depuis 1972. Ce mécanisme présentait, en effet, un ensemble d'inconvénients. Il introduisait des distorsions à la concurrence entre les banques. Assorti d'un nombre croissant de dérogations pour certaines entreprises ou certains secteurs (sidérurgie) ou de normes spécifiques pour différentes catégories (exportation, logement, investissement) il était devenu difficilement gérable. Enfin, il était devenu inefficace, voire potentiellement facteur d'instabilité : avec la réduction du besoin de financement des entreprises, l'encadrement ne « mordait » plus sur le crédit et les banques disposaient au troisième trimestre de 1984 d'« économies reportables » (et donc d'un potentiel d'offre de crédit hors norme) très élevées de l'ordre de 100 milliards de francs, soit l'équivalent de près de 5 pour cent de la masse monétaire. Le mécanisme administratif de normes mensuelles de progression du crédit a donc été supprimé à compter du 1er janvier 1985 et remplacé par l'instauration d'un système de réserves obligatoires sur l'encours des crédits (net des ressources longues), à taux faible au départ mais rapidement progressif⁶. Les réserves sont calculées sur une base trimestrielle (et non plus mensuelle comme dans l'encadrement) et sont constituées simultanément à la distribution du crédit (et non plus ex post). Une certaine sélectivité dans la distribution du crédit est maintenue, dans la mesure où les opérations privilégiées (exportations, prêts conventionnés au logement) bénéficient d'abattements forfaitaires sur les variations d'encours prises en compte pour le calcul des réserves⁷. Néanmoins la tendance est à la réduction des procédures particulières et à l'indexation des taux sur ceux du marché.

Le nouveau système repose, comme le mécanisme précédent d'encadrement, sur un contrôle direct de la composante « créances sur l'économie » dans les contreparties de l'offre de monnaie, l'alourdissement graduel de leurs charges de refinancement dissuadant les banques d'accroître leur financement sur ressources monétaires au-delà de ce qui paraît compatible avec l'objectif retenu pour M2 R. Par contre il donne une plus grande flexibilité aux banques, celles-ci pouvant désormais choisir une stratégie visant à optimiser le développement de leurs actifs et donc de leurs parts de marché d'une part, et l'évolution de leurs ressources stables ou de leurs réserves obligatoires, d'autre part. Une meilleure gestion de leur trésorerie par les

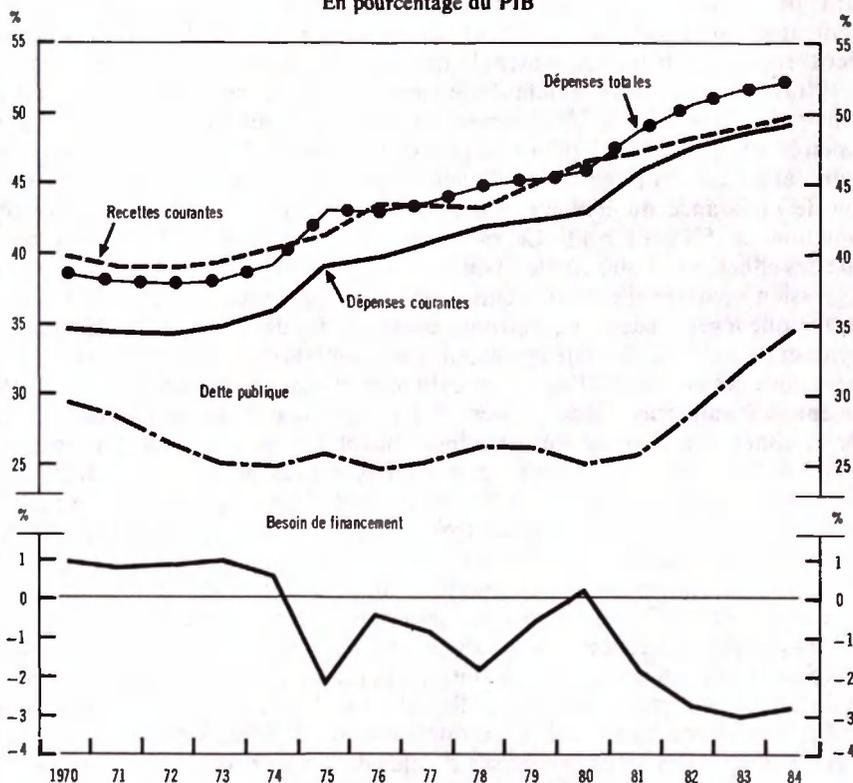
banques pourrait permettre, à terme, de développer des interventions d'open market. Par ailleurs, le nouveau système renforce le rôle des taux d'intérêt dans le contrôle monétaire, notamment ceux sur le marché obligataire. Néanmoins les autorités monétaires estiment que les structures financières de l'économie française ne permettent pas à l'heure actuelle de fonder la régulation monétaire essentiellement sur les taux d'intérêt. En particulier, le système bancaire est très hétérogène, certaines banques, qui reçoivent beaucoup plus de dépôts qu'elles ne font de crédit, étant structurellement excédentaires sur le marché monétaire, d'autres se finançant presque entièrement sur celui-ci ; une variation des taux d'intérêt aurait donc des effets très variables suivant les établissements. Par ailleurs, l'importance des prêts bonifiés impliquerait vraisemblablement des hausses de taux plus fortes que dans d'autres pays. Enfin les considérations externes limitent la marge de manœuvre des autorités monétaires. Le système mis en place au début de 1985 reste donc proche d'un contrôle par les quantités mais pourrait évoluer, si la situation économique d'ensemble s'y prêtait, vers une régulation indirecte à travers la liquidité bancaire.

Politique budgétaire

L'orientation nettement restrictive donnée à la politique budgétaire depuis 1983 a porté ses fruits en 1984, bien que le solde d'exécution du budget ait été plus déficitaire que prévu (atteignant 146 milliards de francs, hors Fonds de stabilisation des changes, soit 3.4 pour cent du PIB, à comparer avec une prévision dans la loi de finances de 125 milliards). En termes de comptabilité nationale, le besoin de financement des administrations a été stabilisé en francs courants (son poids dans le PIB reculant de 3.1 pour cent en 1983, à 2.8 pour cent en 1984) grâce à la réduction du déficit des collectivités locales et au maintien, pour la deuxième année consécutive, d'un excédent substantiel des organismes de sécurité sociale. Le redressement des finances publiques a cependant été freiné par la faiblesse de la conjoncture. Selon les estimations de l'OCDE, l'amélioration du solde aurait été, en l'absence du jeu des stabilisateurs automatiques, de plus de 1 point de PIB. Comme, dans le même temps, le besoin de financement des grandes entreprises nationales⁸ (GEN) s'est réduit de près de moitié, le besoin de financement du secteur public au sens large (mais non comprises les entreprises publiques du secteur concurrentiel) est passé de 4.6 pour cent du PIB en 1983 à 3.6 pour cent en 1984, tandis que son poids relatif par rapport à l'épargne privée brute s'amenuisait de 26 pour cent en 1983 à 19½ pour cent en 1984. La dette publique a continué d'augmenter mais son poids reste, en pourcentage du PIB, nettement moins élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE.

Le redressement des comptes des administrations tient dans une large mesure à un nouvel alourdissement de la pression fiscale (+0.8 pour cent du PIB), avec notamment une forte augmentation des impôts locaux traduisant pour partie (0.3 point sur 0.5) le transfert de ressources lié à la décentralisation. Au-delà de ces mouvements comptables entre les différentes administrations, l'alourdissement de la pression fiscale se répartit en une progression rapide des impôts indirects, liée à l'augmentation de la taxe sur les produits pétroliers et, pour les impôts directs, en un alourdissement de la pression fiscale sur les ménages (à travers l'augmentation du taux de la majoration progressive conjoncturelle et l'élargissement de l'assiette de la surtaxe de solidarité de 1 pour cent sur le revenu). Par contre, la pression fiscale sur les entreprises s'est sensiblement réduite, passant de 21¼ pour cent de leur revenu brut avant impôt en 1983 à 18½ pour cent en 1984. Le poids des cotisations sociales dans le PIB est resté pratiquement inchangé, le relèvement de certains taux (vieillesse, chômage) ayant compensé le freinage de la masse salariale. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la maîtrise des dépenses et la nécessité de compenser tout alourdissement de charge en cours d'année par des économies sur d'autres postes. Ainsi un programme d'économies de

Graphique 3. Recettes et dépenses des administrations
En pourcentage du PIB



Source : INSEE, *Rapport sur les Comptes de la Nation*.

11 milliards de francs a été décidé en mars 1984 pour équilibrer des charges nouvelles en matière de conversion industrielle et d'emploi. De fait, la décélération des dépenses amorcée en 1983 s'est poursuivie, avec notamment une stagnation, en francs courants, des dépenses en capital et un freinage marqué par rapport à 1983 des paiements d'intérêt rendu possible par la légère détente des taux d'intérêt nominaux et le développement des modes de financement de la dette moins coûteux à court terme⁹. Toutefois, en termes réels, les dépenses courantes (hors charges d'intérêt), ont continué de progresser au même rythme qu'en 1983 (2½ pour cent). Au total, la part des dépenses publiques dans le PIB a continué de s'alourdir, pour atteindre 52.5 pour cent, selon les nomenclatures de l'OCDE, avec une évolution plus rapide des dépenses courantes que de celles en capital.

Pour 1985, la politique budgétaire vise, comme en 1984, à ramener le déficit du budget à 3 pour cent du PIB et à assurer l'équilibre des opérations de sécurité sociale ; en outre un objectif nouveau d'allègement de la pression fiscale, équivalent à 1 pour cent du PIB a été retenu. Les réductions d'impôt portent sur un montant global de 40 milliards de francs¹⁰ mais sont en partie compensées par le relèvement de certaines taxes, avec notamment un alourdissement important de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. La réduction nette des prélèvements obligatoires devrait être de l'ordre de 23 milliards de francs, soit 0.5 pour

cent du PIB de 1984, (compte non tenu de l'augmentation des tarifs des postes estimée à 8 milliards de francs) et concernera principalement les ménages. Le reste de l'allègement officiellement prévu provient de l'évolution spontanée des principaux impôts et de l'élimination d'écritures comptables (notamment la taxe sur les salaires des fonctionnaires payée par l'État) entraînant un même montant de dépenses et de recettes pour le budget. En contrepartie, les dépenses de l'État devraient enregistrer un freinage très prononcé, leur progression étant ramenée à 4.7 pour cent (Loi de Finances initiale), à l'exclusion de la charge de la dette, alors que les projections officielles associées à la loi de finances retenaient une prévision de croissance du PIB en valeur de 7½ pour cent et une hausse des prix à la consommation de 5¼ pour cent. Ce ralentissement devrait être obtenu par une légère réduction des effectifs (-5 500 emplois pour l'État et -8 900 pour les autres administrations), une progression modérée des traitements (confirmée par l'accord salarial dans la fonction publique) et une légère réduction, en francs courants, des dépenses de fonctionnement, hors traitements et pensions. Il recouvre également des transferts de charges à d'autres collectivités publiques ; ainsi, les postes et télécommunications reçoivent une responsabilité accrue dans le financement des industries électroniques. Par contre, une forte augmentation (+20 pour cent) de la charge de la dette est attendue. Au total, avec une prévision de recettes en augmentation de 4.7 pour cent (par rapport au montant retenu dans la loi de finances pour 1984), le déficit budgétaire atteindrait 140 milliards de francs (3 pour cent du PIB), dont le financement devrait être assuré pour les trois-quarts sur le marché obligataire.

Les comptes associés au projet de loi de finances prévoient que le besoin de financement des administrations, au sens de la comptabilité nationale, se stabilisera sur son niveau de 1984¹¹. Toutefois, si un effort important de maîtrise des opérations de l'État paraît devoir être accompli, les perspectives concernant les organismes de sécurité sociale sont moins favorables. En effet, ceux-ci voient leurs recettes réduites, à la fois par la suppression de la contribution spéciale de 1 pour cent et par le freinage des salaires, alors que, compte tenu des tendances structurelles (notamment en matière de retraite et de dépenses de santé), les prestations versées aux ménages devraient progresser de plus de 2 pour cent en termes réels. Selon les prévisions de l'OCDE, le déséquilibre des finances publiques pourrait se creuser légèrement par rapport à 1984, du fait notamment d'une détérioration sensible des comptes de la Sécurité sociale qui passeraient d'un excédent substantiel en 1983-1984 à un léger déficit en 1985 ; le besoin de financement des administrations atteindrait ainsi 3¼ pour cent du PIB, cette évolution découlant d'une stabilisation du poids des dépenses en pourcentage du PIB et d'une réduction de l'ordre de ½ point de la pression fiscale. L'allègement des prélèvements obligatoires serait ainsi moins important qu'il n'est retenu dans les objectifs officiels mais trancherait avec la tendance enregistrée pratiquement constamment depuis 10 ans, avec une augmentation moyenne pendant cette période de 0.8 point de PIB par an (les prélèvements obligatoires passant de 36.3 pour cent en 1974 à 45.4 pour cent en 1984). En dépit des réductions d'impôt, la politique budgétaire continuera d'exercer une action restrictive sur l'économie et, selon les estimations de l'OCDE, le solde budgétaire structurel pourrait s'améliorer légèrement.

Peu d'indications sont encore disponibles sur les orientations pour 1986. Une nouvelle réduction de 3 pour cent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et le remboursement anticipé de l'emprunt obligatoire effectué en 1983¹² ont cependant été déjà annoncés. Comme l'objectif de stabilisation, voire de réduction du déficit budgétaire, sera très vraisemblablement maintenu, de nouvelles compressions de dépenses devront être opérées. Celles-ci viseront vraisemblablement à nouveau les dépenses de fonctionnement ; des réductions d'effectifs sont également envisagés ; enfin, les autorisations de programmes pourraient être gelées à concurrence de 15 pour cent pour constituer un fonds interministériel destiné à faciliter les

Tableau 2. Opérations des administrations publiques

	Valeur 1984 en milliards de francs	Taux de croissance			Structure en % du PIB			
		1983 1982	1984 1983	1985 ¹ 1984	1980	1983	1984	1985 ¹
Compte consolidé des administrations								
Recettes courantes	2 128.4	11.7	10.5	6.1	46.6	48.9	49.8	49.2
<i>dont :</i>								
Impôts directs	399.6	11.5	11.2	3.4	8.6	9.1	9.4	9.1
Cotisations sociales	925.6	13.6	9.4	6.0	20.2	21.4	21.6	21.3
Impôts indirects	644.6	10.2	11.5	7.7	14.7	14.7	15.1	15.1
Dépenses courantes	2 114.3	12.9	10.5	7.4	43.0	48.6	49.4	49.3
<i>dont :</i>								
Intérêts de la dette	118.1	31.6	16.3	13.5	1.6	2.6	2.8	2.9
Consommation publique	703.2	11.4	9.1	5.5	15.2	16.4	16.4	16.1
Prestations sociales	1 106.9	11.9	9.8	8.2	22.8	25.6	25.9	26.1
Dépenses en capital	134.0	5.5	0.2	4.4	3.4	3.5	3.2	3.1
<i>dont :</i>								
Formation brute de capital fixe	126.9	6.1	3.0	6.5	3.0	3.1	3.0	3.0
Capacité (+) ou besoin (-) de finance- ment	-119.8				+0.2	-3.1	-2.8	-3.3

1. Prévisions du Secrétariat.

Sources : INSEE, *Rapport sur les Comptes de la Nation*, et Secrétariat de l'OCDE.

redéploiements entre ministères. Cependant, l'effet sur les dépenses effectives de ce type de dispositif qui, à la différence des fonds de régulation constitués à plusieurs reprises dans le passé, porterait sur les autorisations et non sur les crédits de paiement, est difficile à évaluer. Mais, compte tenu des tendances prévues sur les salaires, le problème principal auquel devront faire face les pouvoirs publics résidera vraisemblablement dans le risque de dégradation importante de la situation des organismes de sécurité sociale et des mesures correctrices devront certainement être prises dans ce domaine.

Politique des prix et des revenus

La mise en œuvre d'une politique active des revenus constitue le troisième volet de la politique de redressement. La fixation d'une norme de relèvement des salaires ajustée sur l'objectif retenu en matière d'inflation (5 pour cent en glissement pour 1984 et 4½ pour cent pour 1985) a contribué à freiner la hausse des rémunérations. Bien que cette norme ne soit qu'indicative pour le secteur privé, elle a très largement servi de référence dans les accords signés en 1984 et cette tendance paraît s'être poursuivie au début de 1985. L'INSEE a cherché à estimer l'incidence de ce dispositif en simulant la progression du taux de salaire induite par les facteurs explicatifs significatifs dans le passé (prix de détail, chômage et productivité). L'écart en 1984 entre l'évolution simulée et les résultats observés est de 2 points en glissement, ce qui pourrait constituer une indication des effets de la nouvelle politique salariale. Dans la fonction publique, la progression des traitements a été conforme, en 1984, aux objectifs compte tenu des normes particulières à ce secteur de prise en compte de l'évolution des prix. Pour 1985, l'accord salarial prévoit une hausse générale des traitements de 4½ pour cent en glissement et de 5.2 pour cent en moyenne annuelle en ligne avec l'objectif de hausse des prix. Enfin, l'ajustement discrétionnaire du SMIC n'a été que de 1 pour cent en 1984. Une nouvelle hausse est intervenue en mai 1985¹³ (de l'ordre de 1¼ pour cent).

Le dispositif de surveillance des prix, mis en place en 1983, a été maintenu dans ses grandes lignes. Toutefois, son application a été graduellement assouplie pour les produits

industriels dont les prix sont, au début de 1985, très largement libérés dans les secteurs des biens intermédiaires et des biens d'équipement, mais plus partiellement pour les biens de consommation (qui représentent environ 30 pour cent du total) ; cette libération a été élargie aux carburants en janvier 1985 et aux automobiles en juillet. Par contre, le contrôle continue de s'appliquer avec rigueur sur les prix des services et les marges de distribution. Comme pour les salaires, l'INSEE a estimé les effets du contrôle des prix à partir des relations économétriques observées dans le passé. Selon ce calcul, l'écart entre l'évolution observée et l'évolution calculée des prix est significatif pour les prix à la production des services et les prix de détail non alimentaires. Par contre, cette méthode ne met pas en évidence d'incidence du contrôle sur les prix à la production des produits industriels.

Autres mesures de politique économique

Le redressement de la balance des paiements a conduit les autorités à prendre quelques mesures d'allègement du contrôle des changes. Notamment, le montant des transferts à l'étranger des résidents non soumis à autorisation a été relevé et l'obligation de couverture par un financement extérieur des investissements à l'étranger a été ramenée de 75 à 50 pour cent pour les opérations réalisées dans la Communauté européenne. Par ailleurs, les institutions européennes sont désormais autorisées à émettre des emprunts en France libellés en Écu, les résidents pouvant se porter acquéreurs de ces titres sans être tenus de passer par la devise-titre. Le marché euro-obligataire en francs, sur lequel il n'y avait pas eu d'émissions depuis 1981, a été réouvert. Ces deux mesures laissent subsister le système de la devise-titre. Mais celui-ci est devenu, dans les faits, moins contraignant. L'écart qui sépare le cours devise-titre du cours coté sur le marché des changes ordinaire s'est considérablement réduit : alors que cette prime atteignait près de 40 pour cent en 1981, elle était de l'ordre de 5 pour cent début juin 1985. Enfin, autorisation a été donnée aux importateurs de couvrir à terme, pour une durée maximale de six mois, leurs importations facturées en Écu. Dans le domaine financier, des mesures de modernisation et de renforcement de la concurrence ont été adoptées, avec en particulier la création de certificats de dépôts en francs et en devises, d'un marché à terme d'instruments financiers et une réforme de l'intermédiation financière et du financement hypothécaire. Enfin diverses initiatives ont été prises pour favoriser les investissements étrangers.

II. LA PHASE ACTUELLE D'AJUSTEMENT ET LES PERSPECTIVES A COURT TERME

La politique économique a fortement influencé l'évolution conjoncturelle récente et explique que la France soit restée largement en retrait de la phase de reprise enregistrée en 1984 dans de nombreux pays de l'OCDE. En contrepartie, des progrès importants ont été enregistrés dans la réduction de l'inflation et le redressement extérieur.

La désinflation et l'amélioration des résultats des entreprises

La hausse des prix à la consommation a été ramenée à 6.7 pour cent en glissement en 1984 contre 9.3 pour cent en 1983. Ce résultat, le plus favorable depuis 1971, apparaît d'autant plus significatif que les prix à l'importation ont, durant la même période, marqué une

Tableau 3. Performance comparée

	1973	1980	1984	1983	1984	1973	1980	1984	1983	1984
	1967	1973	1980			1967	1973	1980		
	PIB, volume					Demande intérieure totale volume				
France	5.6	2.8	1.1	0.7	1.6	5.6	2.8	0.9	-0.4	0.5
Allemagne	5.3	2.3	0.7	1.3	2.6	5.3	2.4	-0.2	2.0	1.7
Italie	5.0	2.8	0.4	-0.4	2.6	5.3	2.3	-0.2	-1.4	3.1
Royaume-Uni	3.4	0.8	1.6	3.1	2.4	3.2	0.2	1.8	4.3	2.1
CEE	5.0	2.3	0.9	1.1	2.3	5.0	2.1	0.4	1.0	1.8
OCDE Total	4.9	2.5	2.2	2.3	4.9	4.9	2.2	2.2	2.8	5.1
	Prix à la consommation					Emploi				
France	5.9	11.1	10.5	9.6	7.4	0.8	0.2	-0.5	-0.5	-1.0
Allemagne	4.3	4.8	4.3	3.3	2.4	0.5	-0.5	-1.1	-1.6	-0.2
Italie	5.0	17.0	14.9	14.6	10.8	-0.2	1.0	0.2	0.3	0.4
Royaume-Uni	7.0	16.0	7.5	4.6	5.0	0	-0.2	-1.1	-0.6	1.4
CEE	5.6	10.7	8.6	7.5	6.1	0.3	0.1	-0.7	-0.7	0.2
OCDE Total	5.4	10.4	7.2	5.3	5.3	1.1	1.0	0.4	0.5	1.5
	(+ capacité ou (-) besoin de financement des administrations publiques					Dettes publiques en % du PIB				
	1973	1980	1982	1983	1984	1973	1980	1982	1983	1984
France	0.9	0.2	-2.7	-3.1	-2.8	25.1	25.0	28.4	31.8	34.8
Allemagne	1.2	-3.1	-3.4	-2.8	-2.3	18.6	32.5	39.3	41.0	42.2
Italie	-8.5	-8.0	-12.6	-12.4	-13.5	60.6	67.0	76.3	84.0	91.8
Royaume-Uni	-2.6	-3.9	-2.3	-3.5	-4.0	69.3	54.9	53.3	54.4	56.9
	Balance courante en pourcentage du PIB					Taux de chômage standardisé				
	1967-73	1974-81	1982	1983	1984	1967-73	1974-81	1982	1983	1984
France	-0.1	-0.1	-2.2	-0.9	0	2.5	5.2	8.1	8.3	9.7
Allemagne	1.2	0.5	0.5	0.6	1.0	1.0	3.3	6.1	8.0	8.6
Italie	1.6	-0.9	-1.6	0.2	-0.8	5.6	6.9	9.0	9.8	10.2
Royaume-Uni	0	-0.3	1.9	0.8	0	3.4	6.2	12.3	13.1	13.2
CEE	0.6	-0.1	-0.4	0.1	0.2	2.9	5.4	9.2	10.2	10.8
OCDE Total	0.3	-0.3	-0.4	-0.3	-0.8	3.1	5.2	8.1	8.7	8.2

Source : OCDE, *Statistiques rétrospectives 1960-1983 et Perspectives économiques*, n° 37.

légère accélération du fait de la montée du dollar. Par contre, les composantes internes des coûts, et notamment les salaires, se sont fortement ralenties. Les taux de salaire horaire ont, pour la première fois, progressé légèrement moins vite que les prix à la consommation et, avec des gains accrus de productivité par rapport à 1983, la progression des coûts unitaires de main d'œuvre a été réduite de moitié et ramenée à 4½ pour cent en moyenne annuelle pour l'ensemble des entreprises. Comme on l'a indiqué plus haut, le contrôle des prix a également contribué à freiner les hausses, notamment dans le secteur des services, tandis que les tarifs publics, hors énergie, ont évolué en ligne avec l'objectif officiel de hausse des prix (5.2 pour cent en glissement). Le processus de désinflation s'est poursuivi au premier trimestre de 1985. La hausse des taux de salaire (1.4 pour cent par rapport au trimestre précédent) reste inférieure à celle des prix à la consommation tandis que la légère accélération de ces derniers tient essentiellement à la concentration en début d'année des ajustements de tarifs publics et au relèvement des prix de l'énergie découlant de la hausse du Dollar. Sur douze mois, la hausse du taux de salaire est, à 6¼ pour cent, très voisine de celle des prix à la consommation. Dans la mesure où le ralentissement de la hausse des prix en France s'inscrit dans une tendance

générale à la désinflation, l'écart (calculé sur douze mois) avec les principaux pays partenaires ne s'amenuise que lentement et reste au début de 1985 de l'ordre de 1 $\frac{3}{4}$ pour cent par rapport à la moyenne de ceux-ci et de 4 pour cent par rapport à l'Allemagne.

La décélération plus rapide des coûts que des prix a permis une sensible amélioration des résultats des entreprises. Le taux de marge des entreprises (à l'exclusion des entreprises individuelles) s'est redressé. Il faut cependant noter à cet égard que les révisions apportées aux

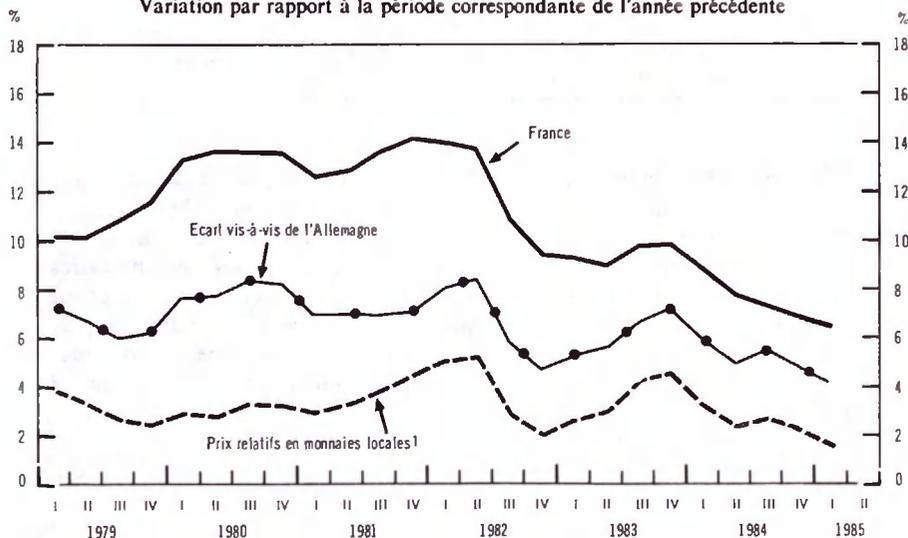
Tableau 4. Évolution récente des prix et des salaires

	1982	1983	1984	1983		1984		Variations au cours	
				I	II	I	II	des 12 derniers mois (mai 84-mai 85)	des 6 derniers mois (nov. 84-mai 85)
				Variations en pourcentage par rapport à la période précédente					
Indice des prix à la consommation	12.0	9.6	7.7	10.3	9.3	7.4	6.8	6.5	3.2
Alimentation	13.3	8.7	8.7	8.6	10.4	8.8	6.7	5.6	2.5
Produits manufacturés du secteur privé	11.5	8.9	7.6	9.1	8.9	7.5	6.6	5.8	2.9
Services du secteur privé	13.0	11.5	7.3	13.3	9.9	6.1	7.0	6.9	3.6
Services de santé	7.9	11.5	3.5	19.5	5.8	1.3	5.7	4.2	1.8
Loyers	9.7	9.8	7.7	12.9	8.2	8.0	6.6	6.8	3.5
Produits et services publics	15.5	9.3	7.9	7.9	8.9	7.3	7.9	9.9	5.3
Indice du taux de salaire horaire	15.4	11.2	7.6	12.8	10.5	7.5	6.7	6.3 ¹	2.8 ¹
Salaires minimum de croissance horaire (SMIC)	17.6	12.2	9.4	11.8	12.1	8.6	8.6	8.4	4.8

1. Avril 1985.

Source : INSEE, *Bulletin mensuel de statistique*.

Graphique 4. Évolution comparée des prix à la consommation
Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente

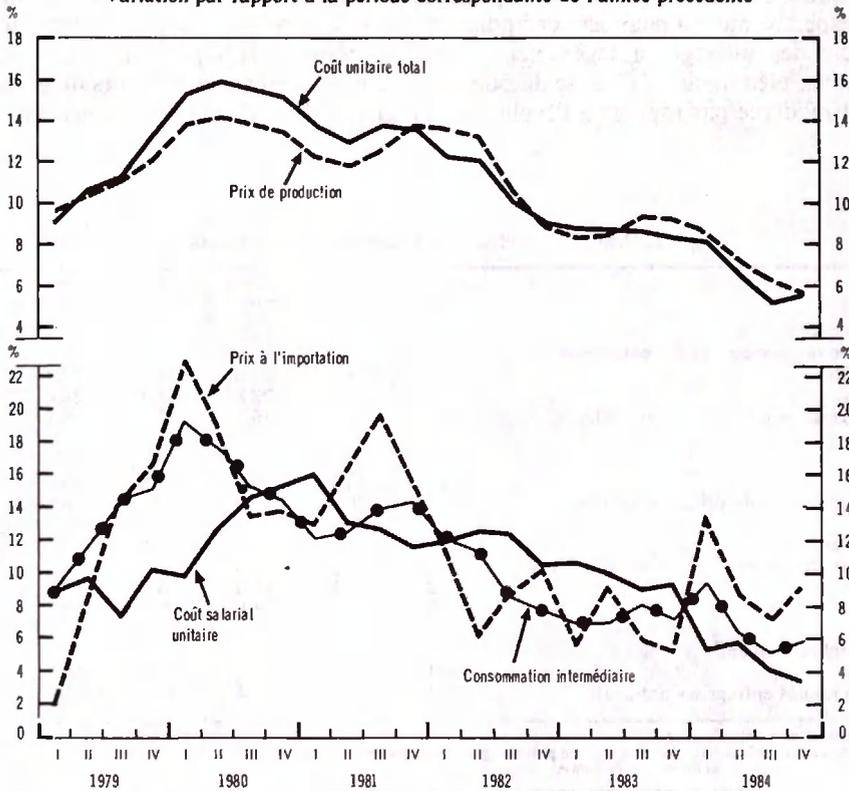


1. Indice calculé par rapport aux quinze principaux pays de l'OCDE.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 5. Coûts et prix de production

Variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente



Source : INSEE, Comptes trimestriels.

estimations pour 1983 limitent l'ampleur du redressement au cours de la période récente, de sorte que le taux de marge retrouve à peine, en 1984, le niveau atteint avant la deuxième crise du pétrole et reste très inférieur à celui enregistré au début des années soixante-dix. L'augmentation de l'épargne des entreprises est plus nette encore, mais reste encore en-deçà du taux nécessaire pour financer l'amortissement du capital (soit environ 13½ pour cent) de sorte que l'épargne nette reste négative, tout en s'améliorant (-48 milliards de francs en 1984 contre -96 milliards en 1983). Par ailleurs, l'ampleur de l'amélioration des résultats est très variable suivant les catégories d'entreprises, les meilleures performances étant enregistrées dans les industries exportatrices d'une part, les grandes entreprises d'autre part. Par contre, les résultats se sont légèrement dégradés dans les entreprises individuelles. Celles-ci ont, en effet, moins profité du ralentissement des coûts salariaux dans la mesure où la part des salaires dans leur valeur ajoutée est beaucoup plus faible que dans les entreprises plus importantes. Parallèlement à l'amélioration des bénéfices, la part des salaires dans le PIB s'est effritée, reculant de 1 point à 54¾ pour cent. En outre, les revenus des ménages ont été réduits par l'augmentation de la pression fiscale, qui, y compris les cotisations de sécurité sociale, a représenté 29 pour cent de leur revenu brut. Il faut cependant indiquer à cet égard que, compte tenu de la forte augmentation des transferts depuis 1980, l'ensemble des transferts

nets des ménages vers le secteur public (impôts directs et cotisations sociales moins transferts reçus) reste, en pourcentage du revenu primaire, nettement inférieur en 1984 à son niveau de 1980 (respectivement 4 pour cent et 5 pour cent du revenu primaire brut). Au total, le revenu disponible des ménages a légèrement reculé en termes réels pour la deuxième année consécutive. Néanmoins, la baisse du pouvoir d'achat des ménages au cours du cycle actuel apparaît modérée par rapport à l'évolution enregistrée dans de nombreux pays européens.

Tableau 5. Résultats des entreprises non financières

	1971-73	1979	1981	1982	1983	1984
Taux de marge¹						
Ensemble des sociétés et des entrepreneurs						
individuels	43.9	38.6	37.0	37.4	37.2	38.1
Sociétés	29.0	25.3	23.8	24.0	24.4	25.9
dont grandes entreprises nationales	35.8	36.1	36.7	37.2	38.8	43.5
Épargne¹						
Sociétés	14.9	12.9	9.4	9.1	9.7	11.5
dont grandes entreprises nationales	26.3	26.1	21.4	17.9	16.8	21.9
Taux d'investissement¹						
Ensemble des sociétés et des entrepreneurs						
individuels	18.2	16.5	17.0	16.4	15.6	15.0
Sociétés	20.9	18.3	18.9	18.9	17.2	16.6
Taux d'autofinancement²						
Sociétés	64.1	65.3	53.7	49.4	60.6	71.2
dont grandes entreprises nationales	72.6	51.2	41.4	37.6	38.8	62.1

1. En pourcentage de la valeur ajoutée.

2. Épargne brute et transferts en capital nets reçus en pourcentage de la formation brute de capital.

Source : INSEE, Rapport sur les comptes de la Nation.

Tableau 6. Évolution du pouvoir d'achat¹ des ménages

	Structure en % du revenu total en 1984	1977-79	1980	1981	1982	1983	1984
		Variations en pourcentage					
Masse salariale	52.8	3.3	1.6	0.6	2.9	0.7	-0.4
Revenu de la propriété et de l'entreprise	21.5	3.1	-1.0	3.2	2.5	-1.6	0.3
Transferts	25.8	7.1	2.8	5.6	7.3	2.0	2.1
Revenu total	100.0	4.1	1.3	2.4	3.9	0.5	0.4
Impôts + cotisations sociales	29.0	5.7	4.9	0.1	5.9	4.2	2.6
Revenu disponible	71.0	3.6	0	3.2	3.1	-0.7	-0.4
Revenu disponible							
Allemagne		3.7	1.7	0.2	-2.2	-0.6	0.8
Royaume-Uni		6.5	1.0	-2.3	0.2	1.6	2.2
Italie		3.9	2.6	1.6	0	-2.2	2.3
Belgique		2.7	2.4	-0.3	-1.2	1.5	-0.7
États-Unis		3.6	0.6	2.8	0.8	3.4	6.5

1. Déflaté par le déflateur des prix à la consommation.

Sources : OCDE, Comptes Nationaux et INSEE, Rapport sur les Comptes de la Nation.

Le ralentissement de la demande intérieure

Les ménages ont cependant légèrement augmenté leur niveau de consommation réelle et compensé la baisse de leur revenu par une réduction sensible de leur taux d'épargne qui, à 13¾ pour cent en 1984, se situe à plus de trois points en dessous du niveau moyen des années soixante-dix. Malgré le maintien de rémunérations réelles attractives, le taux d'épargne financière a également fléchi, mais dans une moindre mesure, de sorte que c'est essentiellement sur les investissements des ménages qu'a porté l'ajustement. Les investissements des entreprises ont également fléchi, pour la quatrième année consécutive, les chefs d'entreprise préférant, dans un contexte de faible demande et de capacités de production inutilisées relativement importantes, utiliser l'amélioration de leurs résultats d'exploitation pour se désendetter et restructurer leurs bilans. Ainsi, à la baisse du taux d'investissement (qui à 15 pour cent se situe à plus de trois points en-deçà du niveau qui prévalait avant la première crise pétrolière) a correspondu une reconstitution très rapide du taux d'auto-financement qui, à 71 pour cent (à l'exclusion des entreprises individuelles), progresse de plus de 20 points en deux ans et retrouve le taux du début des années soixante-dix. Cependant, là encore, cette évolution globale recouvre des situations très hétérogènes et, notamment, masque la vive reprise (+10 pour cent en 1984) en volume de l'investissement dans l'industrie, particulièrement soutenue dans les entreprises publiques du secteur concurrentiel. Par contre, les investissements des grandes entreprises nationales (qui représentent environ le quart des investissements productifs des entreprises et plus de trois fois le montant de ceux réalisés par les entreprises publiques du secteur concurrentiel) continuent de reculer, en raison à la fois de l'achèvement des principaux programmes d'équipement et d'une situation financière difficile.

Tableau 7. Demande et production

Variation en % par rapport à la période précédente, taux annuels désaisonnalisés, en volume (prix 1970)

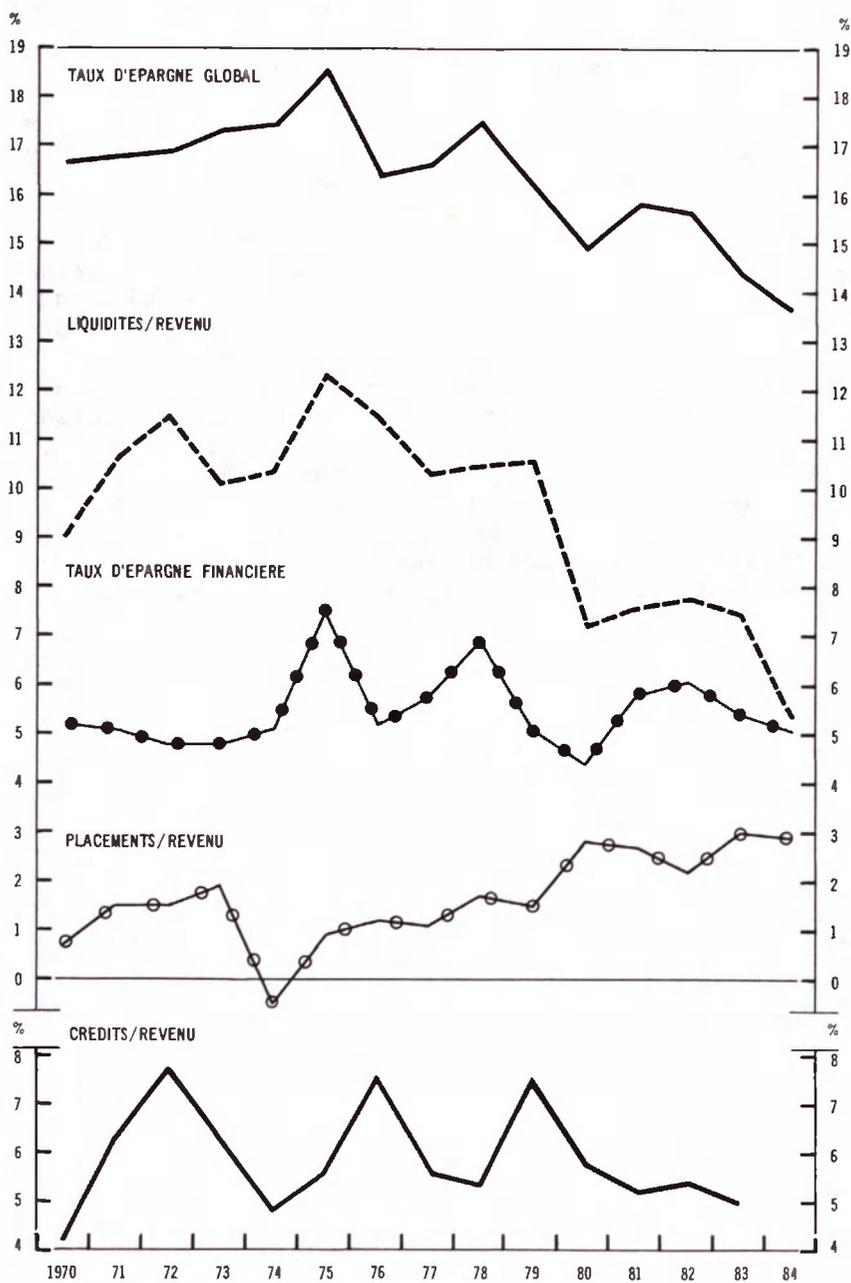
	1982 milliards de francs	1983	1984	1983 I	1983 II	1984 I	1984 II
Consommation privée	2 302.4	1.0	0.6	0.6	0.8	0.9	-0.1
Consommation publique	578.5	1.4	0.3	1.8	0.2	0.4	0
Formation brute de capital fixe	742.2	-2.3	-2.6	-3.8	-2.0	-2.4	-3.6
Secteur public	109.1	-2.8	-1.7	-4.9	-5.1	-2.1	2.6
Ménages	198.2	-1.8	-6.8	0.9	-1.7	-8.2	-9.2
Investissements productifs	434.9	-2.3	-1.4	-5.0	-1.5	-0.5	-3.1
Demande intérieure finale	3 623.1	0.4	-0.1	-0.2	0.1	0.2	-0.8
Variations de stocks ¹	31.2	-0.8	0.5	-0.2	-2.0	1.4	1.3
Demande intérieure totale	3 654.3	-0.4	0.5	-0.4	-1.8	1.6	0.5
Exportations de biens et services	822.3	4.4	6.9	2.6	9.8	5.3	7.2
Importations de biens et services	909.6	-0.6	2.3	-1.1	-3.2	5.3	2.0
Variation de la balance extérieure ¹	-87.3	1.2	1.1	0.9	3.1	0	1.3
PIB aux prix du marché	3 567.0	0.7	1.6	0.5	1.3	1.6	1.8
Prix implicite du PIB		9.5	7.1	10.9	8.9	6.7	6.2
Production industrielle ²		0.8	1.5	2.3	1.5	1.5	1.5

1. En % du PIB de la période précédente.

2. Indice trimestriel.

Sources : INSEE, comptes trimestriels et estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 6. Épargne des ménages



Source : INSEE, Rapport sur les Comptes de la Nation.

Tableau 8. **Épargne et capacité de financement par agents**
En pourcentage du PIB

	1980	1981	1982	1983	1984
Épargne brute					
Ménages	11.0	12.0	11.9	10.8	10.1
Sociétés et quasi-sociétés	6.1	5.0	4.7	5.1	6.0
Administrations publiques	3.6	1.5	0.8	0.4	0.3
Autres	1.5	1.2	1.0	1.9	2.1
Total	22.2	19.7	18.4	18.1	18.6
(dont : épargne privée)	(18.6)	(18.2)	(17.6)	(17.7)	(18.3)
Besoin ou capacité de financement					
Ménages	3.3	4.4	4.7	4.1	3.8
Sociétés	-5.4	-4.4	-5.1	-3.5	-2.5
Administrations publiques	0.2	-1.8	-2.7	-3.1	-2.8
Autres	0.5	0.3	0.1	0.8	0.9
Total	-1.4	-1.5	-3.1	-1.7	-0.7

Source : INSEE, *Rapport sur les comptes de la Nation*.

Enfin, il faut indiquer que la faiblesse générale de l'investissement n'exclut vraisemblablement pas un effort d'amélioration du capital dans la mesure où les investissements en matériel électrique et électronique progressent de près de 6 pour cent en volume.

Au total, la demande intérieure a pratiquement stagné en 1984 malgré une contribution positive des stocks (liée notamment à une production agricole exceptionnellement favorable). Cette évolution s'est accompagnée d'un net redressement de l'épargne et plus encore de la capacité de financement du secteur privé. Malgré une contribution positive importante des échanges extérieurs, la croissance de l'activité est ainsi restée sensiblement plus lente que dans la moyenne des pays européens et l'écart de conjoncture accumulé en 1981-1983 a été en partie comblé. Néanmoins, si on prend l'ensemble du cycle depuis 1980, la croissance tant du PIB que de la demande intérieure, reste supérieure à celle des autres pays de la Communauté européenne. Par rapport aux six principaux partenaires, pondérés par leur part dans les exportations françaises, la croissance du PIB est de un point supérieure en France, l'écart étant de 3 1/3 points si on se réfère à la demande intérieure totale, avec les implications évidentes sur la balance des paiements.

La dégradation du marché du travail

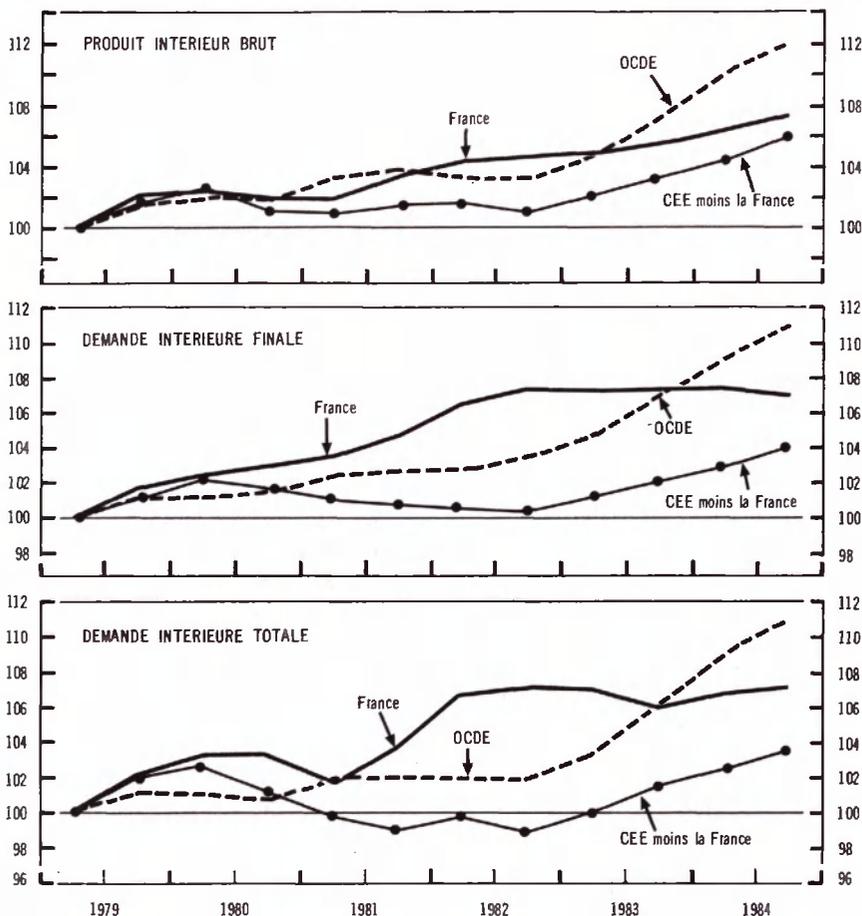
La faiblesse de la croissance a eu des effets d'autant plus négatifs sur l'emploi que les entreprises ont accentué leur effort de productivité (les gains horaires atteignant en 1984, selon les comptes trimestriels de l'INSEE, 5 1/2 pour cent dans l'industrie manufacturière). La baisse de l'emploi s'est accélérée et 234 000 postes de travail ont été supprimés en 1984, la quasi-stagnation de l'emploi dans les services ne permettant plus d'atténuer le recul dans l'industrie et le bâtiment (respectivement -3 pour cent et -5.2 pour cent en 1984). A la différence des années précédentes, cette évolution s'est entièrement répercutée dans le chômage, le coût élevé des dispositifs d'incitation au retrait du marché du travail des travailleurs âgés ayant conduit à arrêter ces programmes au début de 1984. Ainsi, avec une augmentation de la population active modérée mais à nouveau positive, alors qu'on avait enregistré une stagnation en 1983, le nombre de chômeurs enregistrés a augmenté de 298 000 unités au cours de l'année, pour atteindre 10 1/4 pour cent de la population active au quatrième trimestre (définitions nationales), évolution qui contraste avec la quasi-stabilité enregistrée en

Graphique 7. Croissance comparée

Indices 1971 SI = 100

1979 SI = 100

1979 SI = 100



Source : Secrétariat de l'OCDE.

1982 et 1983, période durant laquelle les politiques de résorption du chômage avaient été très actives. Là encore, la situation française marque un certain décalage par rapport à celle des principaux partenaires européens, qui pour la plupart ont connu une forte accélération du chômage en 1982-1983, faisant place généralement à une stabilisation en 1984. L'augmentation du nombre de chômeurs s'est accompagnée d'un allongement de la durée du chômage (de 9.6 mois, en moyenne en 1983, à 10.7 mois en 1984). Liée à une forte accélération des licenciements, en particulier dans les industries traditionnelles, la progression du chômage a touché plus particulièrement la classe d'âge 25-49 ans, avec, parmi ceux-ci, une proportion croissante de travailleurs qualifiés. Cependant, depuis le deuxième semestre de 1984, la progression du chômage s'est ralentie et le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois s'est stabilisé durant le premier trimestre de 1985 en raison principalement de la mise en place progressive des travaux d'utilité collective.

Tableau 9. Marché du travail

	1983		1975-1981	1982	1983	1984
	En milliers	Structure en %	Variation annuelle			
A. Population active et emploi						
Population active civile	23 115	100.0	0.9	1.0	-0.3	0.6
Population active civile occupée	21 154	91.5	0.3	0.1	-0.5	-1.1
Non salariée	3 432	14.8	-1.1	-1.5	-1.9	-1.9
Salariée	17 722	76.7	0.6	0.5	-0.2	-0.8
Secteur primaire	293	1.3	-5.1	-3.2	-2.0	-3.1
Secteur secondaire	6 549	28.3	-1.4	-1.7	-2.7	-3.5
Secteur tertiaire	1 880	47.1	2.3	2.0	1.5	0.8
B. Durée du travail et productivité						
Durée du travail			1.0	-2.7	-0.9	-0.3
Productivité horaire apparente du travail :						
Ensemble de l'économie			3.1	4.7	3.0	3.1
Industries manufacturières			4.3	3.9	3.8	5.5
			En pourcentage de la population active totale			
			1975	1982	1983	1984
C. Chômage	1 961		4.1	8.1	8.3	9.7

Source : INSEE, Rapport sur les Comptes de la Nation.

Le redressement extérieur

Le déficit de la balance commerciale s'est réduit de moitié en 1984, comme en 1983, grâce à la croissance des exportations tirées par la forte expansion de la demande mondiale, alors que les importations continuent d'être limitées par la faiblesse de la conjoncture interne. En termes de balance des paiements, le déficit commercial a été ramené de 64 milliards de francs en 1983 à 35 milliards de francs en 1984, contre 104 milliards de francs en 1982. Sur l'ensemble des deux années 1983-1984, l'amélioration du taux de couverture des importations par les exportations s'explique approximativement pour les deux-tiers par l'écart de croissance entre la France et ses partenaires et pour un tiers environ par la variation des prix relatifs. Le redressement de la balance commerciale a reposé essentiellement sur l'accroissement de l'excédent des échanges de produits industriels. La bonne tenue des exportations de produits industriels a été renforcée par l'expansion des exportations de biens d'équipement militaire et de l'aéronautique civile, avec en particulier la progression des livraisons d'avions Airbus. Les exportations des autres secteurs, tels que la chimie, la métallurgie et l'automobile, portées par la reprise américaine et européenne, ont également augmenté, quoique dans une moindre mesure. Par contre, la facture énergétique s'est accrue en raison à la fois du contrecoup du déstockage enregistré en 1983 et de l'appréciation du dollar qui a plus que compensé la baisse des prix sur les marchés mondiaux. Le solde agro-alimentaire dégage un nouvel excédent record ; les céréales, avec un nouveau surplus exceptionnel de la production de blé, et les vins et alcools, dont la demande a été avivée par la hausse du dollar, ont permis une nouvelle progression de l'excédent sur produits agricoles tandis que le solde positif de l'industrie agro-alimentaire augmente fortement.

Compte tenu de la reprise dans la zone OCDE, le taux de couverture des échanges s'est amélioré aussi bien avec les pays membres de la CEE qu'avec les autres pays de l'OCDE.

L'amélioration du taux de couverture avec le monde hors OCDE a été limitée par l'aggravation du solde négatif des transactions avec les pays à économie centralisée et de la baisse de l'excédent avec les pays en voie de développement non-pétroliers. Cette évolution résulte en partie de la baisse des prises de commandes de grands contrats depuis trois ans, qui commence à se traduire dans les livraisons. Cependant, la baisse des grands contrats civils a été compensée en 1984 par la croissance du solde positif sur les échanges de produits militaires, tandis que l'on assiste à un net développement du commerce courant qui, hors ventes d'avions Airbus, explique les deux-tiers de l'amélioration du solde des échanges de produits industriels. Il reste que, dans l'ensemble, et y compris les ventes de matériel militaire, la progression des exportations françaises de produits manufacturés est restée légèrement en-deçà de celle de la demande extérieure. Ainsi, malgré l'atonie de la demande intérieure et des marges de capacité importantes, les exportations françaises ont simplement progressé en ligne avec l'évolution des marchés extérieurs.

Tableau 10. **Évolution récente de la balance courante**
En milliards de dollars, c.v.s.

	1982	1983	1984	1983		1984				1985 T1
				T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Commerce extérieur										
Exportations	-15.5	-8.2	-3.6	-1.2	-0.6	-1.8	-1.4	0	-0.4	-1.4
Importations	91.4	89.8	92.6	22.0	22.9	23.4	23.4	23.1	22.8	21.4
	106.9	98.0	96.2	23.3	23.4	25.2	24.8	23.1	23.2	22.8
Invisibles ¹	3.5	3.8	3.7	1.4	0.5	1.5	0.7	1.0	0.5	0.6
Transactions courantes	-12.1	-4.4	+0.1	+0.2	-0.1	-0.3	-0.6	+1.0	+0.1	-0.8

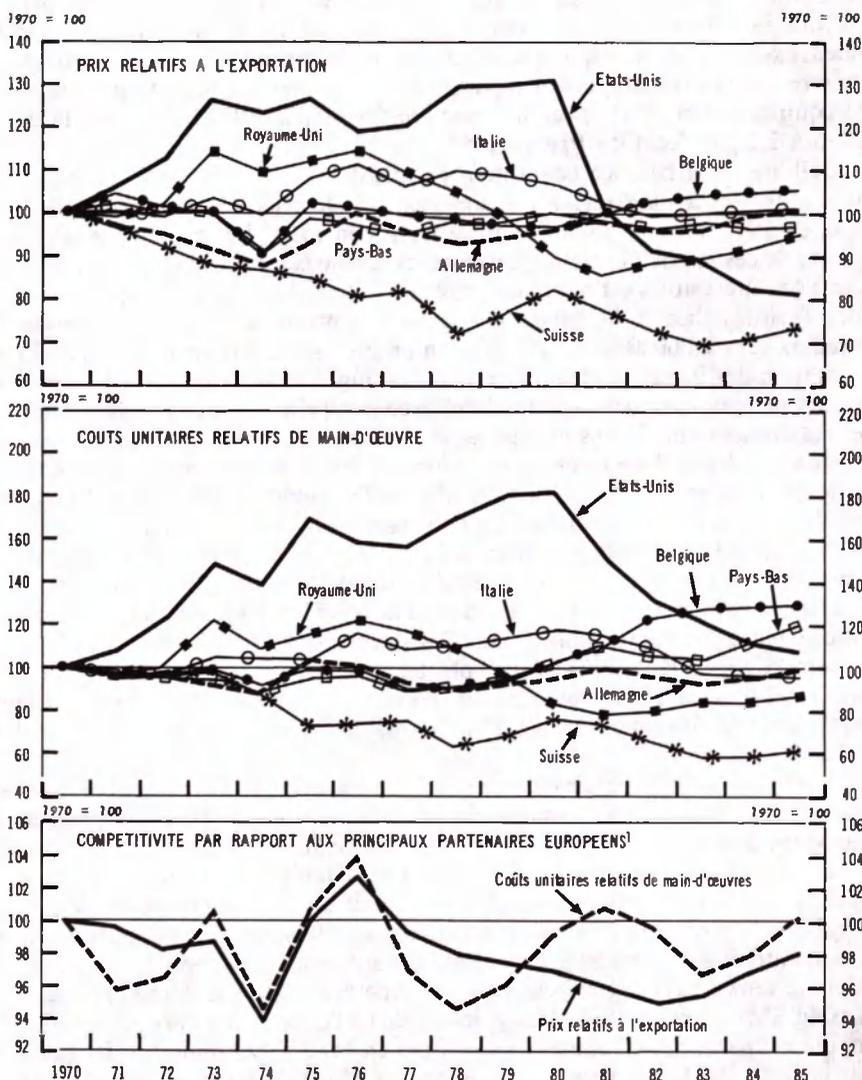
1. Invisibles = services + autres biens et services + transferts.

Sources : Banque de France, Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, Direction du Trésor et Secrétariat de l'OCDE.

Cette performance à l'exportation apparaît modeste compte tenu de l'évolution de la compétitivité-prix globale. En effet, les coûts unitaires relatifs de main d'œuvre dans l'industrie et les prix relatifs à l'exportation des produits manufacturés, vis-à-vis de l'OCDE, sont restés inchangés de 1983 à 1984, tandis que les prix des importations françaises de produits manufacturés augmentaient de 4 points de pourcentage plus vite que les prix à la production, reflétant un élargissement des marges des importateurs ; ceci a permis de dégager un gain important de compétitivité interne qui a contribué, avec la faiblesse de la demande, au freinage des importations. Par contre, vis-à-vis de la CEE¹⁴, les coûts unitaires relatifs de main d'œuvre sont revenus en 1984 au niveau de 1982 et progressaient encore au premier semestre de 1985. De même, les prix des exportations de produits manufacturés augmentaient plus rapidement en France que dans la CEE en 1984. Ainsi, la dégradation de la compétitivité-prix vis-à-vis de la CEE est substantielle depuis le dernier réalignement des parités au sein du SME. Surtout, comme on l'a indiqué dans l'Étude précédente sur la France, le problème de compétitivité ne réside pas seulement dans l'évolution des prix relatifs mais dans l'insuffisante adaptation de l'offre à la demande interne et externe. Celle-ci ne saurait être corrigée à court terme, et exigera des efforts constants de développement de nouveaux produits et de commercialisation, pendant de nombreuses années.

Le surplus du solde des services s'est réduit de 1983 à 1984 par suite, en partie, du doublement du déficit du compte «frais accessoires sur marchandises», qui résulte de la

Graphique 8. Indicateurs de compétitivité



1. Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse, pondérés par leurs poids dans les exportations françaises en 1980.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

croissance des exportations, surtout militaires, et du quasi-doublement du déficit sur les revenus du capital découlant de la progression des paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure. Par contre, le solde positif sur le tourisme a continué de progresser. Ce résultat reflète les effets de parité et l'effort d'amélioration des équipements touristiques réalisé depuis le milieu des années soixante-dix et qui commence à porter ses fruits ; compte tenu des niveaux désormais acquis, l'excédent sur le tourisme pourrait devenir structurel. Le déficit sur le poste

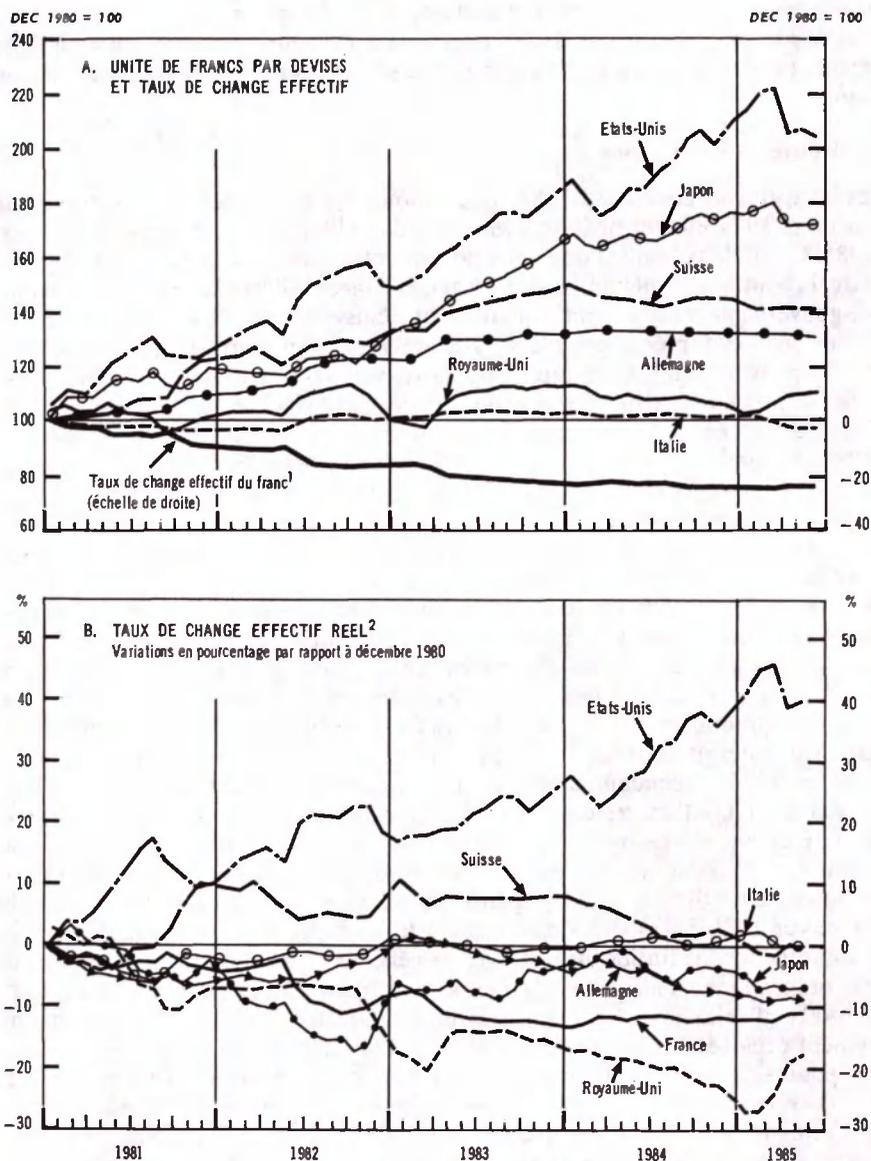
des transferts a baissé par suite de la progression résultant de facteurs exceptionnels du surplus sur les transferts privés autres que les transferts d'économie des travailleurs. Au total, le solde des invisibles (négoce, services et transferts) est resté, comme en 1982-1983, légèrement excédentaire. Compte tenu de la progression du compte « autres biens et services », qui recouvre les biais statistiques à l'exportation et à l'importation, les transactions courantes ont été équilibrées en 1984, pour la première fois depuis 1979, alors que le déficit était équivalent à 2.2 pour cent du PIB en 1982.

L'équilibre de la balance courante a permis de réduire fortement les tirages nets sur emprunts autorisés à long terme qui sont tombés de plus de 80 milliards de francs, en moyenne, en 1982-1983, à 35 milliards de francs en 1984. Le secteur bancaire a reçu les trois-quarts de ces ressources nettes, essentiellement sous forme euro-obligataire¹⁵. Le solde des crédits commerciaux s'est réduit en 1984 par suite de la diminution des mises en place de nouvelles facilités, liée à la baisse des grands contrats et à la réorientation des flux commerciaux vers les biens courants, et de la progression des remboursements. En dépit de l'augmentation des investissements directs à l'étranger, le solde des investissements directs des secteurs privé et bancaire s'est amélioré avec la reprise des investissements étrangers en France, notamment américains et japonais¹⁶. Le solde des prêts (hors emprunts autorisés) s'est légèrement dégradé du fait des opérations de rééchelonnement de la dette des pays en voie de développement. Au total, avec l'évolution favorable du solde des investissements de portefeuille, le solde des mouvements de capitaux à long terme a été équilibré, après avoir dégagé un excédent de 41 milliards de francs en 1983 ; toutefois, hors emprunts autorisés, les sorties de capitaux à long terme ont baissé de plus de 15 milliards de francs. Par contre, les sorties nettes de capitaux à court terme du secteur privé non bancaire ont progressé par suite de la mise en place de crédits commerciaux liés au développement des exportations courantes, surtout vers la zone OCDE. Ainsi, compte tenu de l'accroissement de l'endettement net bancaire à court terme, les avoirs à la disposition du secteur public, essentiellement les réserves de change, se sont accrus de 27 milliards de francs en 1984 contre 45 milliards en 1983.

Si l'évolution des marchés de change en 1984 a été à nouveau dominée par la forte hausse du dollar, le franc s'est généralement maintenu au-dessus de son cours pivot au sein du Système Monétaire Européen (SME), grâce en partie au maintien d'un différentiel de taux d'intérêt élevé avec le Mark, et au rétablissement de l'équilibre de la balance courante. Du fait de l'appréciation du Dollar, le taux de change effectif réel du Franc a baissé de 1983 à 1984, pour s'établir à 9 pour cent en dessous du niveau de 1974, qui était le plus bas niveau des années soixante-dix. Cependant, par rapport au Mark, et compte tenu du différentiel d'inflation, le taux de change effectif réel s'est apprécié depuis le dernier réalignement des monnaies du SME en mars 1983. L'augmentation de l'endettement brut non bancaire à plus d'un an, qui est passé de 451 milliards de francs en 1983 à 525 milliards de francs en 1984 (12 pour cent du PIB) s'explique, en l'absence de déficit du compte courant, à hauteur de 39 milliards par la réévaluation des dettes libellées en dollars et, pour le solde, par la progression des encours visant à financer les sorties de capitaux à long terme, essentiellement sous forme de crédits commerciaux ; la dette nette à plus d'un an est ainsi passée de 197 à 229 milliards de francs. La structure de l'encours en devises a peu varié de la fin 1983 à la fin 1984, la part du dollar se maintenant à 58 pour cent.

Après le rétablissement du solde commercial et de la balance courante au deuxième semestre de 1984, les résultats du commerce extérieur ont accusé un nouvel affaiblissement au début de 1985, selon un mouvement très comparable à ce qui avait été observé au début de 1984. L'alourdissement de la facture énergétique, due au froid, explique en partie ce mouvement ainsi que la montée du dollar, tandis que le solde excédentaire sur les produits

Graphique 9. Taux de change
Moyenne mensuelles de données journalières



1. Écart en pourcentage par rapport à décembre 1980.
2. Corrigé par la hausse des prix relatifs à la consommation.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

manufacturés se maintient à un haut niveau. La saisonnalité marquée des exportations agro-alimentaires et les facteurs traditionnels de forte variation des échanges au mois le mois, rendent difficile l'interprétation de ces mouvements. Il apparaît également que, pour de simples raisons d'échéance, les paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure ont été particulièrement élevés au premier trimestre de 1985. Le déficit des transactions courantes aurait ainsi atteint 17 milliards de francs en chiffres bruts. Il serait toutefois hasardeux d'extrapoler cette évolution pour l'avenir, même si l'on peut y voir le rappel de la contrainte extérieure.

Les perspectives à court terme

Les perspectives pour 1985-1986 restent dominées par la politique restrictive mise en place en mars 1983 et confirmée par les choix de politiques monétaire et budgétaire pour 1984-1985. Certes la politique budgétaire pourrait être moins restrictive en 1985 qu'en 1984 ; par contre, la politique monétaire, qui vise à accompagner la désinflation permise par la norme salariale gouvernementale, devrait conduire à une baisse du taux de liquidité de l'économie et au maintien de taux d'intérêt réels élevés. Les prévisions sont marquées par l'hypothèse d'une stabilité du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire et par les hypothèses techniques habituelles de prix nominal du pétrole et de taux de change inchangés (la parité pour un dollar étant fixée à 9.50 francs). Par ailleurs, l'environnement international, un peu moins favorable qu'en 1984, resterait tout de même porteur. Sur cette base, la demande intérieure totale devrait croître en moyenne de 1¼ pour cent par an, en volume, en 1985-1986, soit un peu moins vite que la moyenne de la CEE. Grâce à la contribution positive de l'extérieur, le PIB en volume croîtrait légèrement plus vite que la demande intérieure, mais pas suffisamment pour empêcher une nouvelle baisse de l'emploi productif.

Dans ce contexte, l'inflation devrait continuer à se ralentir en France, l'écart de hausse des prix à la consommation avec la moyenne de la CEE disparaissant au premier semestre de 1986. Toutefois, cette décélération de l'inflation ne sera pas aussi rapide qu'il est retenu dans les objectifs du gouvernement pour 1985 (4½ pour cent en glissement). Compte tenu de la croissance de la productivité, les coûts unitaires du travail dans le secteur manufacturier, dont la progression resterait de 4 pour cent en 1985 comme en 1984, n'augmenteraient que de 2 pour cent en 1986. Cependant, dans un contexte de concurrence internationale très vive, la décélération de l'inflation resterait insuffisante pour empêcher une détérioration de la compétitivité extérieure vis-à-vis de ses partenaires les moins inflationnistes. Avec la faible progression de la production et des gains de productivité substantiels, l'emploi productif pourrait baisser au rythme de 200 000 personnes par an en 1985 (contre 240 000 en 1984), et un peu moins en 1986. La modération des coûts de production devrait permettre de nouveaux progrès dans la reconstitution des marges bénéficiaires. Toutefois, la mise en œuvre de différents programmes d'aide aux chômeurs rend incertaine la prévision de l'évolution de l'emploi total et du chômage. Les prévisions de l'OCDE étant établies sur la base des mesures effectivement décidées, seuls les travaux d'utilité collective (TUC) sont pris en compte. Ce dispositif pourrait permettre de pratiquement stabiliser l'emploi total au cours de l'année 1985. Dans ce contexte et compte tenu de la croissance attendue de la population active, l'OCDE s'attend à une progression ralentie du taux de chômage qui reviendrait à la moyenne européenne au cours de l'année 1985. Toutefois, le gouvernement français a arrêté des mesures complémentaires (temps partiel, formation en alternance), dont il n'a pas été tenu compte dans les prévisions du Secrétariat, faute de précisions suffisantes, mais qui pourraient contenir la progression du chômage.

Le pouvoir d'achat de la masse salariale devrait reculer en 1985 comme en 1984 par suite de la continuation de la baisse de l'emploi, dans un contexte de modération des salaires

nominaux. Ce n'est qu'en 1986 que le ralentissement de la baisse des effectifs pourrait permettre une stabilisation du pouvoir d'achat de la masse salariale. Par contre, les progrès des revenus de la propriété et de l'entreprise, le maintien d'une augmentation des transferts reçus sur une pente de l'ordre de 2 pour cent en termes réels et l'allègement de la pression fiscale devraient permettre une augmentation du revenu disponible réel d'environ 1 pour cent par an, en 1985 et 1986. Compte tenu du niveau actuel, relativement faible, du taux d'épargne et du maintien d'une rémunération élevée sur les actifs financiers, la consommation des ménages pourrait évoluer en ligne avec leur revenu disponible réel en moyenne sur la période, mais avec une légère accélération à la fin de 1985 et au début de 1986, lorsque se feront sentir les effets des allègements fiscaux. Avec l'amélioration graduelle du revenu des ménages, la baisse très forte de l'investissement résidentiel en 1982-1984 pourrait se ralentir au premier semestre de 1985 pour faire place ensuite à une lente progression. L'investissement public, tout comme la consommation publique, ne progresserait que modestement en 1985-1986 sous

Tableau 11. Perspectives à court terme
Pourcentages de variation par rapport à la période précédente,
aux taux annuels, prix constants de 1970

	1982 milliards de francs	1984	1985	1986	1985		1986	
					I	II	I	II
Demande et production								
Consommation privée ¹	2 302.4	0.6	0.8	1.5	1.0	1.3	1.8	1.2
Consommation publique	578.5	0.3	0.2	0.4	0.2	0.5	0.5	0.2
Formation brute de capital fixe	742.2	-2.6	0.2	2.4	1.0	2.3	2.4	2.6
Administrations	109.1	-1.7	1.3	-0.1	1.0	0.5	-0.5	0.0
Ménages	198.2	-6.8	-3.0	2.2	-2.0	1.8	2.2	2.5
Autres	434.9	-1.4	0.9	3.0	2.0	2.8	3.0	3.2
Demande intérieure finale	3 623.1	-0.1	0.6	1.6	0.7	1.4	1.7	1.4
Variation de la formation de stocks²	31.2	0.5	0.3	0.2	-0.2	0.2	0.1	0.2
Variation du solde extérieur²	-87.3	1.1	0.3	0.3	0.0	0.5	0.2	0.2
Exportations de biens et services ³	822.3	6.9	4.3	5.0	3.5	5.5	5.0	4.4
Importations de biens et services ⁴	909.6	2.3	3.3	4.1	3.8	3.5	4.5	4.0
PIB aux prix du marché	3 567.0	1.6	1.1	1.9	0.4	2.1	2.0	1.7
Prix implicite du PIB	..	7.1	5.7	4.7	5.9	5.3	4.5	4.0
Prix implicite de la consommation	..	7.3	6.0	4.6	6.0	5.3	4.5	4.0
Emploi								
Population active		0.6	0.5	0.3	0.5	0.5	0.3	0.3
Emploi hors «TUC»		-1.0	-1.0	-0.6	-1.0	-1.0	-0.7	0
Emploi total		-1.0	-0.5	-0.1	0	-0.2	-0.5	0
Taux de chômage		9.7	10.5	11.0	10.3	10.7	11.0	11.1
En milliards de dollars								
Balance commerciale		-3.8	-3.2	-0.5	-2.2	-1.0	-0.5	0
Balance courante		0.1	-0.4	2.2	-0.9	0.5	0.7	1.4

1. Consommation sur le territoire national des ménages résidents et non résidents et des administrations privées.

2. En pourcentage du PIB de la période précédente.

3. Non compris la consommation des touristes étrangers en France.

4. Non compris la consommation des touristes français à l'étranger.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

l'effet de la politique budgétaire, qui tout en étant moins restrictive qu'en 1984, n'exercerait pas d'effet d'entraînement sur l'activité. Par contre, avec l'amélioration de la situation financière des entreprises, l'investissement privé non résidentiel recommencerait à progresser en 1985 et s'accélélerait légèrement en 1986. En effet, les enquêtes de conjoncture font apparaître des intentions d'investissement dans l'industrie relativement soutenues (+6 pour cent en volume) bien qu'en retrait par rapport à 1984 tandis que l'investissement dans les services pourrait se stabiliser en 1985 et repartir légèrement en 1986. A l'opposé, la croissance de l'investissement dans les grandes entreprises nationales paraît devoir rester négative, au moins en 1985. Au total, la demande intérieure s'accélélerait graduellement dans la deuxième moitié de 1985 et au début de 1986, sa progression passant de 1/2 pour cent en 1984 à 1 1/2 pour cent en 1986.

Malgré le raffermissement de la demande intérieure totale, la progression des importations serait limitée par le niveau actuellement favorable de la compétitivité interne. Les exportations continueraient d'être tirées par la progression de la demande mondiale, qui resterait soutenue en 1986, et, compte tenu des décalages relativement importants dans ce domaine, la détérioration des prix relatifs n'exercerait que peu d'effet durant la période de prévision. Au total, les échanges extérieurs continueront d'exercer une contribution positive à la croissance, même si elle est plus réduite qu'en 1984. La stabilisation des termes de l'échange, globalement pour 1985-1986, devrait permettre un retour à l'excédent de la balance commerciale dans la deuxième moitié de 1986, pour la première fois depuis 1978. La forte amélioration des échanges de services hors paiements d'intérêt en 1984 ne se reproduirait pas en 1985, mais les paiements d'intérêt nets pourraient être stabilisés sur la base des prévisions actuelles des taux d'intérêt. Ainsi, la balance courante se solderait à nouveau en équilibre en 1985. En 1986, la légère baisse des paiements nets d'intérêts et la poursuite de l'amélioration des échanges commerciaux devraient permettre de dégager un excédent courant de 2/4 milliards de dollars.

Les perspectives pour 1985-1986 dépendent largement de l'hypothèse de la continuation, sur la période de prévision, d'une politique macro-économique restrictive globalement et favorisant les profits. Or, le comportement des agents est difficile à prévoir dans une phase de redistribution importante du revenu national. A cet égard, l'évolution de la demande des entreprises est particulièrement incertaine, face d'une part à l'amélioration sensible des taux de marge mais aussi à des perspectives de demande globale médiocre et à des taux d'intérêt réels exceptionnellement élevés par rapport à l'expérience passée. Aussi, l'élément de confiance jouera-t-il vraisemblablement un rôle déterminant dans les stratégies qui seront adoptées par les chefs d'entreprise et on ne peut exclure une évolution plus heurtée, à la hausse comme à la baisse, que celle envisagée ici. Par ailleurs, le comportement d'épargne des ménages est rendu incertain par le fait qu'une part importante de l'accroissement de leur revenu disponible tient à l'allègement des impôts directs et pourrait être considérée comme de nature temporaire. Une évolution de la demande intérieure différente de celle retenue dans les prévisions du Secrétariat ne manquerait pas de se répercuter sur le solde extérieur. Étant donné la dégradation de la compétitivité-prix attendue au cours de la période de prévision, la résorption graduelle du déficit de la balance commerciale dépend de l'écart de conjoncture entre la France et ses principaux concurrents. Si celui-ci se révélait plus réduit qu'envisagé, le retour attendu de l'équilibre de la balance commerciale à la fin de la période de prévision pourrait être remis en cause. Mais l'incertitude en la matière ne porte pas seulement sur les perspectives françaises mais également sur l'évolution de l'environnement international.

III. CHÔMAGE ET RIGIDITÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Si des progrès significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne l'inflation et l'équilibre extérieur, la situation du marché du travail continue de se dégrader et, comme on l'a indiqué plus haut, les perspectives à court terme sont, dans ce domaine, plus défavorables que pour la plupart des pays de l'OCDE. Élevé en moyenne, le chômage est, en outre, plus inégalement réparti que dans de nombreux pays de l'OCDE de sorte que certaines catégories de population, notamment les jeunes, connaissent un taux de sous-emploi particulièrement accusé. Pour une large part, la montée du chômage est imputable, en France comme ailleurs, au ralentissement de la croissance. Mais cette tendance a été aggravée par le fonctionnement du marché du travail. Les rigidités dans le processus de formation des salaires ou dans la législation du travail ont incité les entrepreneurs à «économiser» le travail et à maintenir des gains de productivité à peine moins élevés que dans les années soixante, malgré le passage d'une situation de pénurie de main d'œuvre à un excès important de l'offre de travail sur la demande. Dans cette optique, on fait souvent valoir que les écarts dans l'augmentation des taux de chômage entre pays trouvent en partie leur origine dans le degré de flexibilité du marché du travail et dans sa capacité d'adaptation à l'évolution de l'offre et de la demande. On s'efforcera ici, après avoir brièvement décrit les principales caractéristiques de la situation actuelle de l'emploi et du chômage, d'analyser quels sont les principaux éléments de rigidité qui affectent le fonctionnement du marché du travail en France.

A. Principaux aspects du marché du travail

Caractéristiques du chômage

La montée du chômage s'inscrit dans l'évolution défavorable du marché du travail européen. Toutefois, le taux de chômage standardisé¹⁷, qui était inférieur à la moyenne de la CEE depuis 1981, tend à revenir à la moyenne européenne dans la période récente, cette croissance du chômage étant concentrée sur les groupes les plus vulnérables. La durée du chômage apparaît comme relativement longue par comparaison avec la plupart des pays de l'OCDE. C'est ainsi qu'en 1983, la proportion des chômeurs dont la durée d'inactivité dépassait 12 mois, s'établissait à 42 pour cent en France contre 37 pour cent au Royaume-Uni, 29 pour cent en Allemagne et 13 pour cent aux États-Unis¹⁸. La durée moyenne du chômage pour les hommes adultes, comparable en France et au Royaume-Uni en 1983, était plus longue qu'en Allemagne et plus de deux fois plus longue qu'aux États-Unis ; la durée du chômage pour les femmes adultes et les jeunes était en 1983 plus longue en France qu'au

Tableau 12. Taux de chômage standardisés en France et dans la CEE
En pourcentage de la population active totale

	1974	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	Avril 1985
France	2.8	5.3	6.0	6.4	7.3	8.1	8.3	9.7	10.1
CEE ¹	3.1	5.6	5.6	6.0	7.8	9.0	10.1	10.7	11.0
Différence	-0.3	-0.3	0.4	0.4	-0.5	-1.1	-1.8	-1.0	-0.9

1. Pour la CEE, ne sont compris que les pays suivants : Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Belgique et Pays-Bas.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

Royaume-Uni et en Allemagne et plus de trois fois plus longue qu'aux États-Unis. Or, pour un nombre constant d'entrées en chômage dans une période donnée, un allongement de la durée moyenne du chômage entraîne une augmentation du taux de chômage¹⁹. La tendance à l'enlèvement dans le chômage s'est accentuée en 1983-1984, la part des chômeurs depuis plus de deux ans augmentant de 4½ points de pourcentage en deux ans pour représenter 22 pour cent du chômage total. Il faut toutefois noter que l'évolution respective des durées de chômage doit être relativisée dans la mesure où les dispositions du droit social évoluent dans le temps et diffèrent entre pays.

Le chômage frappe différemment les hommes et les femmes, la disparité étant plus affirmée en France que dans le reste de l'Europe ; alors que, depuis les années soixante, le taux de chômage masculin est inférieur en France à la moyenne européenne (2 points de pourcentage en 1982) le taux de chômage féminin est supérieur en France à la moyenne européenne (1.5 point en 1982). En 1984, le taux de chômage masculin était de 7.6 pour cent alors que le taux de chômage féminin était de 12.1 pour cent. Cette situation relative plus défavorable des femmes se retrouve dans tous les groupes d'âge. Plus marquée encore que la disparité hommes-femmes, la disparité jeunes-adultes atteint en France un niveau exceptionnel qui s'aggrave. Le taux de chômage des jeunes a ainsi atteint 26 pour cent en 1984 contre 15 pour cent en moyenne parmi les sept grands pays industriels de l'OCDE et 22 pour cent pour les quatre grands pays de la CEE (France y compris). Le rapport des taux de chômage du groupe des 15-24 ans au groupe des 25-49 ans augmente régulièrement pour

Tableau 13. **Structure du chômage,**¹
En milliers, sauf taux en pourcentage

	1975		1982		1984	
		(taux)		(taux)		(taux)
Population active	21 937		23 440		23 594	
Population active occupée	21 110		21 612		21 349	
I. Chômeurs BIT	827	(3.8)	1 828	(7.8)	2 245	(9.5)
Hommes :						
15-24 ans			289	(15.6)	395	(22.1)
25-49 ans			366	(4.2)	482	(5.5)
50 ans et plus			143	(4.6)	155	(5.2)
Total	367		798	(5.8)	1 032	(7.6)
Femmes :						
15-24 ans			437	(25.2)	508	(30.2)
25-49 ans			471	(7.8)	567	(8.9)
50 ans et plus			122	(5.9)	138	(7.0)
Total	460		1 030	(10.5)	1 213	(12.1)
II. Chômeurs BIT	827		1 828		2 245	
Chômeurs PSERE (Population sans emploi à la recherche d'un emploi)	776		1 658		2 088	
Plus : personnes sans emploi ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement (sauf étudiants, militaires du contingent)	51		170		157	
III. Demandes d'emploi en fin de mois (catégorie 1)	840		2 008		2 310	

1. Les chiffres pour 1982 et 1984 sont recalés sur le recensement de 1982; chiffres en mars de chaque année.
Source : INSEE.

atteindre près de 4 en 1984. C'est ainsi que 40 pour cent des chômeurs avaient moins de 25 ans en 1984, les jeunes femmes représentant à elles seules près du quart du total des chômeurs, le taux de chômage pour cette catégorie dépassant 30 pour cent.

Tableau 14. **Chômage d'une durée de deux ans ou plus**
En pourcentage du chômage total, dans certains pays de l'OCDE

	1979	1982	1983	1984
Australie ^a	6.3	9.4	12.3	15.3
Belgique ^b	39.2	36.9	42.8	..
Finlande ^c	4.4	3.6	4.7	..
France ^d	12.0	17.5	19.4	21.9
Allemagne ^e	8.3	6.1	9.3	..
Espagne ^f	8.3	24.1	29.8	..
Royaume-Uni ^g	..	12.4	17.1	22.2

1. Il faut noter que l'hétérogénéité des sources peut affecter les comparaisons internationales.

a) En août de chaque année.

b) Les données se rapportent aux chômeurs pleinement assurés à fin juin de chaque année.

c) A mi-mai de chaque année.

d) En mars de chaque année sauf pour 1982 où les données portent sur avril-mai.

e) A fin septembre de chaque année.

f) Au dernier trimestre de chaque année.

g) A fin juillet de chaque année.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

L'observation de taux globaux de chômage par sexe et âge doit être complétée par une appréciation du chômage en fonction des catégories socio- professionnelles. En effet, le taux de chômage global de 9.5 pour cent en 1984 se décompose en un taux de chômage de 2.9 pour cent pour 9.8 millions d'agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres moyens et supérieurs et un taux de 11.7 pour cent pour 13.4 millions d'employés et ouvriers²⁰. Au sein même du groupe des employés et ouvriers, certains bénéficient d'une garantie d'emploi comme dans le secteur public, les grandes entreprises nationales et, d'une façon générale, dans les entreprises de grande dimension qui, dans la majorité des cas, s'efforcent d'assurer elles-mêmes le reclassement des effectifs excédentaires ; dans les catégories non protégées, les taux de chômage peuvent atteindre 18 pour cent pour les employés de commerce ou 16 pour cent pour les ouvriers non qualifiés, ces derniers représentant près du quart du nombre de chômeurs²¹. On notera également que le chômage frappe principalement ceux qui occupent des emplois précaires : en 1980, 35 pour cent des demandes d'emploi enregistrées émanaient de salariés en fin de mission d'intérim ou de contrat à durée déterminée alors que ces salariés ne représentaient que 5.5 pour cent de l'effectif des entreprises ; en 1984, ces mêmes catégories représentaient 40 pour cent des demandes d'emploi enregistrées.

« Traitement social » du chômage

La montée du chômage aurait été sensiblement plus rapide en l'absence de la mise en place de dispositifs importants conduisant au retrait du marché du travail des travailleurs les plus âgés et maintenant une proportion croissante des jeunes dans des systèmes de formation. Les dispositifs visant les travailleurs les plus âgés ont eu un effet décisif sur la situation d'activité de la classe d'âge 55-65 ans. Dès 1972, la *garantie de ressources* procurait un complément de ressources aux salariés de plus de 60 ans ayant perdu leur emploi ; elle était relayée en 1981 par les allocations spéciales du Fonds National de l'Emploi (FNE). Ce

dispositif de pré-retraite a été étendu en deux étapes (1980-1982) aux victimes d'un licenciement économique de 55 à 59 ans, et concernait, en 1983, 9 pour cent de cette classe d'âge. En mars 1983, 420 000 personnes bénéficiaient de la garantie de ressources dans la tranche des 60-64 ans contre 250 000 salariés encore en activité. Enfin, l'âge de la retraite a été baissé à 60 ans en mars 1982. Au total, près de la moitié de la classe d'âge 60-64 ans était, en 1983, en dehors de la population active au titre soit de la garantie de ressources ou du régime général de retraite, contre 25 pour cent en 1976-1977 et 13 pour cent en 1970. Les hommes ont davantage bénéficié de ces mécanismes que les femmes, dans la mesure où leur taux d'activité à ces tranches d'âge était beaucoup plus élevé et leur présence dans les secteurs en déclin plus forte. C'est ainsi que le taux d'activité masculin a baissé depuis 1975, de 15 points pour les 55-59 ans, pour s'établir à 68 pour cent en 1984, et de 30 points pour les plus de 64 ans (27 pour cent en 1984), alors que le taux d'activité féminin pour ces groupes d'âge baissait beaucoup moins. Cependant, le coût très élevé de la garantie de ressources a conduit à supprimer ce mécanisme à partir de 1984.

Par ailleurs, les programmes de formation des jeunes ont été largement développés à partir de 1977 avec la mise en place de stages de formation professionnelle et de contrats emploi-formation. En outre, l'allongement de la scolarité et le développement de l'apprentissage ont permis de porter le taux de scolarisation en mars 1984, à 92 pour cent pour les jeunes de 16 ans et 80 pour cent pour ceux de 17 ans²². Grâce au développement de la scolarisation, le taux de chômage des 16-17 ans, *rapporté à la classe d'âge*, n'était que de 5 pour cent (84 000 chômeurs) en mars 1984, alors que ce taux atteignait 17 pour cent pour les 18-21 ans (580 000 chômeurs) et 11 pour cent pour les 22-25 ans (360 000 chômeurs). Au total, sur les 8.6 millions de jeunes de 16 à 25 ans, on notait 31 pour cent de scolarisés et 5 pour cent de bénéficiaires de l'apprentissage, de stages ou de contrats emploi-formation, contre 39 pour cent d'actifs et 12 pour cent de chômeurs. L'incidence des dispositifs de formation pourrait être élargie par la mise en œuvre de l'accord sur la formation en alternance signé par les partenaires sociaux le 26 octobre 1983 et pouvant concerner jusqu'à 300 000 jeunes de 16 à 26 ans. D'autre part, le gouvernement a décidé, à l'automne 1984, la création de «travaux d'utilité collective» (TUC) bénéficiant aux jeunes de 16 à 21 ans et pouvant être organisés par les associations sans but lucratif, les fondations, les collectivités territoriales et les établissements publics. La durée du contrat ne pourra excéder une année, ni être inférieure à trois mois. Le temps consacré par les jeunes chômeurs aux TUC sera de 20 heures par semaine ; ils percevront mensuellement 1 200 francs pris en charge par l'État et une indemnité de l'employeur pouvant atteindre 500 francs. Environ 100 000 contrats étaient signés entre l'État et les organismes pouvant offrir des TUC au printemps 1985, l'objectif étant de porter le nombre de contrats à 200 000 à la fin de 1985. L'effet de ce dispositif sur le chômage recensé devrait être important, si du moins il s'agit de créations d'activité nouvelles et n'entraîne pas de substitution avec des contrats existants.

Offre et demande d'emploi

La population active totale a augmenté plus vite en France que dans la CEE au cours des années soixante et soixante-dix. Mais, avec la mise en place des mesures précédemment décrites, la population active française a crû moins vite que dans la CEE en 1979-82, avant de se stabiliser en 1983-84. Sur la période 1960-1983, le taux d'activité global ayant baissé légèrement plus vite en France que dans la CEE pour s'établir au même niveau en 1983 (65.5 pour cent), c'est l'augmentation plus rapide de la population en âge de travailler qui explique la plus forte augmentation de la population active française. Le taux d'activité masculin est inférieur d'environ deux points de pourcentage en France à la moyenne de la

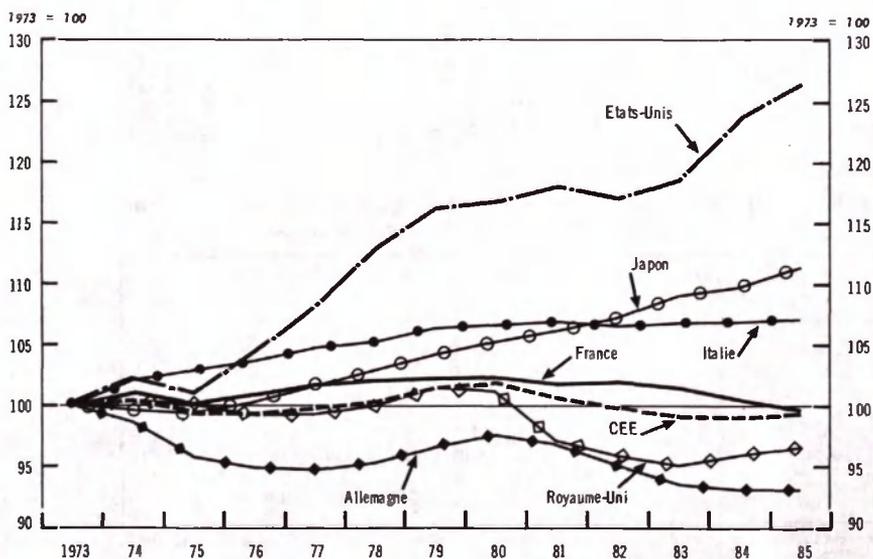
CEE depuis les années soixante, tandis que le taux d'activité féminin est plus élevé en France que dans la CEE, l'écart s'accroissant au cours des années soixante et soixante-dix pour atteindre 3 points de pourcentage en 1982.

La population active civile a augmenté de 2.4 millions de personnes de 1970 à 1984 pour atteindre 23.3 millions. L'emploi civil n'a progressé que de 600 000 personnes. Mais alors que l'emploi masculin baissait de 700 000, l'emploi féminin augmentait de 1.3 million. La part des femmes dans l'emploi civil a ainsi progressé de 5 points de pourcentage sur la période pour atteindre 41 pour cent en 1984 ; malgré les progrès de l'emploi féminin, les femmes représentaient 54 pour cent des chômeurs à la même date. On peut noter qu'en France comme en Europe l'emploi se situait en 1984 au niveau de 1973, la baisse du début des années 1980 annulant la hausse de la deuxième moitié des années 1970. Par contre, sur la période 1973-1984, l'emploi a progressé de plus de 10 pour cent au Japon et d'environ un quart en Amérique du Nord. En dépit de la flexion enregistrée en 1983-84, le nombre d'emplois salariés restait, pour cette dernière année, supérieure de 400 000 unités à son niveau de 1978. Par contre, la chute de l'emploi non-salarié a été particulièrement marquée en France, à la différence de ce qui est observé dans d'autres pays de l'OCDE où le processus tendanciel de salarisation a été renversé dans la période récente, l'emploi non-salarié résistant mieux à la crise.

Par secteurs, on a assisté à une modification de la structure de l'emploi, de l'agriculture vers les services, ce transfert étant plus accusé en France que dans la moyenne de la CEE (à partir d'un niveau de départ plus élevé de l'emploi agricole en France). La progression de l'emploi dans les services non-marchands étant comparable à celle de la moyenne européenne, la croissance plus rapide des services en France résulte de l'expansion particulièrement vive

Graphique 10. L'emploi dans certains pays de l'OCDE

1973 = 100



Source : Secrétariat de l'OCDE.

des services marchands. Pour l'emploi salarié, la forte réduction de l'emploi industriel (d'un million de personnes entre 1973 et 1984, soit -17 pour cent) et dans l'agriculture et le bâtiment a été plus que compensée par la création de 2 millions d'emplois dans les services. Cependant, depuis deux ans, le tertiaire a cessé d'absorber les excédents de main d'œuvre dégagés par l'évolution tendancielle de l'emploi dans l'industrie.

De 1973 à 1983, plus de la moitié des emplois créés en France était à temps partiel, ce dernier bénéficiant surtout aux femmes ; en mars 1984, 21 pour cent de femmes et 2.7 pour cent des hommes travaillaient à temps partiel. Mais le développement du travail à temps partiel est un phénomène récent, et la part des salariés à horaires réduits dans l'emploi total n'était que de 9.7 pour cent en France en 1983. A la même date, ce pourcentage était comparable au niveau atteint au Japon, inférieur au taux allemand, et inférieur de moitié au niveau des pays anglo-saxons ; dans les pays de l'Europe du nord, la part du travail à temps partiel peut dépasser le quart de l'emploi, comme en Suède et en Norvège. Pour une part, cette situation découlait du mode de calcul des cotisations sociales qui, avec un système de plafond, pénalisait le travail à temps partiel. Ce verrou a été graduellement supprimé. D'autre part les autorités ont pris des mesures d'encouragement du travail à temps partiel au début de 1985, qui pourraient accélérer l'évolution récente en faveur de ce type de travail. Le travail à temps partiel est plus particulièrement développé pour les 3 millions de salariés des collectivités locales, les aides familiaux et les salariés des services domestiques que pour les autres catégories socio-professionnelles. Il est par ailleurs très important dans le commerce de détail,

Tableau 15. **Emploi à temps partiel**
I. **IMPORTANCE ET RÉPARTITION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**
1973-1983, en pourcentage de l'emploi total

	Total			Hommes			Femmes		
	1973	1979	1983	1973	1979	1983	1973	1979	1983
Belgique	3.8	6.0	8.1	1.0	1.0	2.0	10.2	16.5	19.7
France	7.2	8.2	9.7	2.6	2.5	2.6	14.7	17.0	20.1
Allemagne	10.1	11.4	12.6	1.8	1.5	1.7	24.4	27.6	30.0
Italie	6.4	5.3	4.6	3.7	3.0	2.4	14.0	10.6	9.4
Japon	7.9	9.7	10.5	4.8	5.2	4.8	17.3	18.5	21.1
Royaume-Uni	16.0	16.4	19.1	2.3	1.9	3.3	39.1	39.0	42.4
États-Unis ¹	14.0	14.4	14.4	7.2	7.4	7.6	23.8	24.1	23.3
	(16.6)	(17.6)	(20.0)	(9.4)	(10.1)	(12.5)	(27.9)	(27.9)	(29.4)

II. **LE TRAVAIL A TEMPS COMPLET (TC) ET PARTIEL (TP)**
1973-1983, taux d'accroissement annuel moyen

	1973-1975		1975-1979		1979-1981		1981-1983		Emploi 1983 (en milliers)	
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Belgique	0.0	13.4	-0.4	5.3	-1.0	2.3	-2.5	10.6	3 141	275
France	0.6	8.3	0.4	0.4	-0.2	0.3	-1.2	7.2	19 299	2 062
Allemagne	-2.5	3.2	0.4	0.9	1.2	4.2	-1.5	1.4	22 671	3 276
Italie	1.7	-2.4	1.9	-1.1	1.2	-0.8	0.5	-4.8	19 631	952
Japon	-0.7	12.5	1.7	0.9	1.9	3.9	1.8	4.7	36 650	4 330
Royaume-Uni	-0.9	3.1	1.0	-0.1	-2.6	2.5	-1.9	3.0	18 908	4 537
États-Unis ¹	-1.0	1.3	3.9	3.6	0.1	0.5	0.6	0.4	73 624	12 417
		(5.6)		(2.4)		(3.9)		(5.0)		(18 414)

1. Les personnes travaillant à temps partiel pour des raisons économiques sont exclues à la fois de l'emploi total et de l'emploi à temps partiel. Les chiffres entre parenthèses font état des résultats obtenus lorsque ce groupe a été inclus.
Source: Secrétariat de l'OCDE.

le secteur hôtels-restaurants, et dans les services marchands rendus aux particuliers. Par contre, il tient une place marginale dans la plupart des secteurs industriels.

Croissance et productivité

L'évolution de la productivité, comme celle de la population active, a fortement pesé sur la situation du marché du travail. Depuis le début des années soixante et jusqu'en 1982, la croissance a été légèrement plus rapide en France que dans la moyenne de la CEE, avec à la fois des gains de productivité plus marqués et une progression plus soutenue de l'emploi²³. Par contre, en 1983-1984, la progression de la productivité étant retombée en France au niveau européen alors que l'écart de croissance devenait négatif, l'emploi a davantage baissé en France que dans la moyenne de la CEE, ce contraste s'affirmant en 1984. Toutefois, l'évolution de la productivité par personne occupée ne traduit qu'en partie l'évolution très rapide de la rationalisation du travail en France. C'est ainsi que, compte tenu de l'accélération de la baisse de la durée du travail dans l'ensemble de l'économie²⁴, le ralentissement du taux de croissance de la productivité globale horaire a pu être limitée, celle-ci passant de 5.4 pour cent de 1959 à 1973 à 3.5 pour cent de 1973 à 1980 et 2.9 pour cent de 1980 à 1983. Le ralentissement de la productivité horaire dans le secteur des entreprises non agricoles et non financières est encore plus limitée puisqu'elle passe de 5 pour cent par an, avant le premier choc pétrolier, à 3.5 pour cent de 1973 à 1980 et 3.2 pour cent de 1980 à 1983. Selon des estimations économétriques réalisées par l'INSEE, la baisse de la productivité suivant le premier choc pétrolier semble résulter pour une large part du ralentissement de la croissance et de la faiblesse de l'investissement qui en est résulté. Dans le secteur industriel, et sur le passé récent, la productivité horaire s'est accéléré d'environ 3 pour cent par an en 1980-1981, à 5 pour cent par an en 1982-1983. Cette accélération pourrait résulter du rattrapage des retards intervenus dans l'ajustement de l'emploi (cycle de productivité).

Tableau 16. Croissance et productivité
Taux d'accroissement moyen en pourcentage

	1959-1973	1973-1980	1980-1983	1984
1. Ensemble de l'économie				
PIB en volume	5.67	2.81	1.06	1.6
Emploi total	0.56	0.21	-0.4	-1.0
Durée du travail	-0.33	-0.87	-1.34	
Productivité globale par tête	5.08	2.59	1.48	2.6
Productivité globale horaire	5.43	3.50	2.87	
2. Secteur des entreprises non agricoles non financières				
Valeur ajoutée	6.32	2.98	1.12	1.2
Emploi	1.64	0.36	-0.61	-1.5
Durée de travail	-0.33	-0.87	-1.35	-0.3
Productivité par tête	4.60	2.61	1.75	2.7
Productivité horaire	4.95	3.51	3.15	3.1

Source : Commissariat Général du Plan.

Perspectives

Dans un contexte de croissance économique ralentie et avec le maintien attendue d'une croissance de la productivité horaire relativement forte, le déséquilibre entre l'offre et la

demande de travail paraît devoir s'aggraver au cours des prochaines années. Selon les prévisions de l'OCDE, le taux de chômage pourrait ainsi atteindre 11 pour cent en 1986. Les projections à moyen terme préparées par l'INSEE pour le 9^e Plan (1984-1988) indiquent que la situation pourrait encore s'aggraver en 1987-1988. En effet, selon l'INSEE, la population active potentielle pourrait augmenter de plus de 700 000 personnes du début 1984 à la fin de 1988, soit une croissance plus rapide que dans la moyenne de la CEE. La non-reconduction de certaines mesures prises en 1982-1983 visant à des retraits importants d'actifs du marché du travail, pourrait également conduire à une augmentation apparente de la population active potentielle encore plus forte. Or, d'après le scénario dit «spontané», c'est-à-dire avant mesures, préparé par l'INSEE en mars 1984 à la demande du Sénat, l'emploi total diminuerait de plus de 800 000 personnes en 1984-1988²⁵. Pour obtenir l'estimation de la croissance attendue du chômage, il faut tenir compte de la flexion d'activité qui s'explique par le découragement des demandeurs d'emploi face à la montée du chômage. Il apparaît ainsi que le chômage, au sens du BIT, augmenterait de 900 000 personnes de 1984 à 1988. Face à cette évolution spontanée, diverses mesures²⁶ pourraient permettre une stabilisation de l'emploi sur la période (contre une perte de 800 000 dans le scénario spontané) en dépit d'une accélération de la productivité horaire du travail (4.1 pour cent l'an, contre 3.2 pour cent l'an dans le scénario spontané). La progression du chômage serait alors ramenée à un demi-million de personnes de 1984 à 1988. Il apparaît ainsi que même dans ce scénario volontariste, la résorption du chômage exigerait la mise en place de politiques spécifiques.

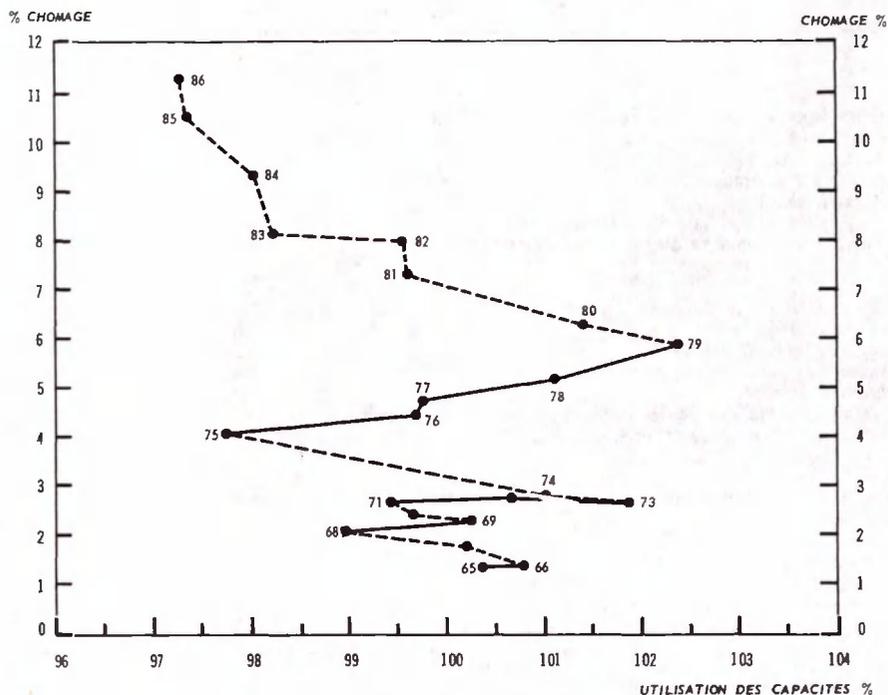
B. Les rigidités du marché du travail et leurs conséquences sur l'emploi

Le constat

En France, comme dans la plupart des pays européens dans les années 1970 et au début des années 1980, la relation entre le chômage et l'utilisation des capacités de production s'est fortement détériorée. La courbe d'Okun²⁷ montre que le chômage a augmenté dans les phases de taux élevé d'utilisation des capacités de production, lors des sommets cycliques de 1973 et 1979, comme dans les périodes de faible activité, son déplacement vers le haut de la courbe d'Okun constituant un signe d'insuffisante flexibilité du marché du travail. L'écart croissant dans la pleine utilisation des facteurs de production est confirmé par diverses estimations de l'utilisation des capacités de production que l'on se serve de fonctions de production, d'enquêtes ou des écarts de la production par rapport à la tendance dérivée par la méthode du PIB réel en phase, («phased real GDP», voir Perspectives économiques de l'OCDE de juillet 1982). On peut noter ici que le déplacement vers le haut de la courbe d'Okun implique une augmentation du «taux de chômage permettant le maintien du taux d'inflation» (NAIRU), ce que confirment toutes les mesures du NAIRU, même si le niveau de celui-ci ne peut être lui-même considéré comme connu avec précision²⁸.

Cet écart croissant dans l'utilisation des facteurs de production, surtout depuis le second choc pétrolier, ne peut s'expliquer par l'évolution de l'offre de travail dont la croissance s'est fortement ralentie dans la période récente, que ce soit pour des raisons démographiques ou par suite de mesures d'incitation au retrait du marché du travail. De même, l'évolution des offres d'emploi rapportée à l'évolution du chômage s'explique par la faiblesse de l'activité et ne semble pas résulter d'une inadéquation qui s'aggraverait entre les qualifications offertes et demandées. Dans ces conditions, il semblerait que le déplacement constaté de la courbe d'Okun résulte de l'évolution, d'une part, des prix relatifs entre les facteurs de production et d'autre part entre les coûts de production et les prix des produits finis. Le stock de capital dont l'utilisation pourrait se faire dans des conditions satisfaisantes de profitabilité, serait ainsi

Graphique 11. Chômage et taux d'utilisation des capacités¹



1. Ratio du PNB en volume par rapport à la tendance.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

insuffisant pour absorber la quantité de travail offerte à ces prix relatifs. Il apparaît ainsi que l'évolution et la nature de l'investissement sont des éléments fondamentaux d'explication de la situation du marché du travail. Comme on a pu le noter dans d'autres pays, la part de l'investissement dans le PIB a fortement baissé lorsqu'on compare les années 1960-1973 et 1974-1983, cette évolution découlant en partie du ralentissement de la croissance économique. Dans le même temps, la croissance du rapport du capital au travail a plus que doublé en France dans les années 1970 alors que la croissance de ce rapport se ralentissait en moyenne dans la CEE ; toutefois, après 1981, la croissance du ratio capital/travail s'est ralentie pour revenir au niveau européen. A l'opposé, aux États-Unis, le rapport capital/travail est resté stable sur la période 1973-1981 et baissant même ensuite.

Les rigidités dans l'emploi de la main d'œuvre

La réglementation existante concernant les conditions d'emploi peut avoir contribué à limiter la flexibilité du marché du travail. Pour la plupart, ces éléments de rigidité ne sont pas nouveaux et, selon les informations disponibles, ne paraissent pas avoir une incidence quantifiable très marquée. Toutefois, ils exercent vraisemblablement, sur la demande de travail par les entreprises, des effets psychologiques importants, et peuvent avoir des conséquences d'autant plus négatives que l'avenir paraît plus incertain²⁹.

Tableau 17. **Efficacité de l'investissement et productivité des facteurs**
Taux de croissance annuel moyen, sauf indication contraire

	1960-1973	1973-1981	1981-1985
France			
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	23.0	22.4	19.9
Croissance du PIB	5.6	2.5	1.4
Efficacité de l'investissement ¹	0.24	0.11	0.07
Production par personne occupée	4.9	2.4	2.3
<i>dont imputable à :</i>			
La productivité globale des facteurs	4.3	1.0	1.3
La variation pondérée du rapport capital/travail	0.6	1.4	0.9
CEE			
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	22.1	20.7	18.8
Croissance du PIB	4.6	1.9	1.5
Efficacité de l'investissement ¹	0.21	0.09	0.08
Production par personne occupée	4.4	1.9	1.9
<i>dont imputable à :</i>			
La productivité globale des facteurs	3.5	1.2	1.2
La variation pondérée du rapport capital/travail	0.9	0.7	0.8
États-Unis			
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	18.2	18.3	18.1
Croissance du PIB	4.0	2.3	2.4
Efficacité de l'investissement ¹	0.22	0.13	0.13
Production par personne occupée	2.1	0.5	1.2
<i>dont imputable à :</i>			
La productivité globale des facteurs	1.8	0.5	1.3
La variation pondérée du rapport capital/travail	0.3	0.0	-0.1

1. Taux de croissance du PIB divisé par le ratio investissement/PIB.
Source : CEE, *Économie Européenne*, Nov. 1984, n° 22.

Parmi ces rigidités, l'une des plus fréquemment soulignées porte sur la difficulté de licencier et l'obligation (presque unique en Europe), d'obtenir une autorisation administrative pour tout licenciement, collectif ou individuel, pour cause économique³⁰. La nécessité d'obtenir une autorisation constitue en soit une contrainte. Cependant, 90 pour cent des demandes sont autorisées. Mais cette autorisation demande des délais (légaux et contractuels) de réflexion et de consultation des représentants du personnel. Le caractère restrictif de ce dispositif est certainement beaucoup plus marqué pour les grandes entreprises que pour les petites, du fait à la fois des dispositions légales, les procédures longues ne s'appliquant qu'aux entreprises de plus de 10 salariés, et du pouvoir relatif des organisations syndicales. Ainsi, en 1983, plus de 80 pour cent des licenciements économiques ont été effectués dans les entreprises de moins de 200 salariés dont 30 pour cent dans celles de moins de 10 salariés (à comparer avec une part relative dans le total des effectifs de respectivement 70 et 22 pour cent). Le ratio entre les licenciements et les effectifs allait de 3.4 pour les entreprises de moins de 10 salariés à 1.9 pour les entreprises de plus de 500 personnes. Il reste cependant difficile d'apprécier dans quelle mesure ce dispositif a effectivement contribué à empêcher les licenciements. Le nombre de personnes concernées par des licenciements économiques est resté pratiquement stable entre 1977 et 1982, alors que le chômage doublait pratiquement durant cette période. Par contre, l'augmentation des licenciements économiques a été de près de 60 pour cent entre 1982 et 1984, sans que la réglementation ait été modifiée. Il semble donc bien que la pratique, notamment la concertation entre les pouvoirs publics et l'entreprise, l'emporte sur les aspects réglementaires. Quelle qu'en soit la cause, il

reste que, du moins au début des années quatre-vingts, le recours au licenciement était un peu moins important en France que dans la plupart des pays européens. En fait, la réduction des effectifs en France s'est effectuée largement au cours de la période récente à travers des dispositifs spécifiques : après la garantie de ressources qui, en flux, a concerné 750 000 personnes, le Fonds national pour l'emploi a permis de réduire l'emploi salarié de 160 000 personnes entre 1981 et 1984.

Tableau 18. **Structure du chômage selon la cause de la recherche d'un emploi**
En pourcentage du total en 1981

	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni	Moyenne CEE à 9
Perte d'un emploi	74.5	58.0	19.9	79.0	99.5	71.3
Dont : licenciements	41.2	42.1	8.2	58.0	56.1	42.7
démissions	13.8	14.1	2.2	17.9	24.7	14.9
perte d'un emploi indépendant	1.1	1.0	0.9	1.4	0.9	1.1
perte d'un emploi occasionnel	18.4	—	8.5	1.6	17.2	12.2
Retour sur le marché du travail après interruption volontaire	10.6	25.0	2.6	4.1	..	6.9
Recherche d'un premier emploi	14.9	17.0	77.5	16.9	0.5	21.8
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Eurostat, *Enquête par sondage sur les forces de travail*, 1981.

La crainte de ne pouvoir licencier a vraisemblablement contribué au développement du travail précaire observé durant les années soixante-dix avec notamment un doublement de l'emploi intérimaire entre 1974 et 1979. Mais, la modification de la législation³¹ a inversé cette tendance à partir de 1980 et la part des salariés ayant un contrat à durée déterminée (CDD) ou intérimaire a baissé de 4.6 pour cent de l'ensemble des effectifs (dans les entreprises de plus de 10 salariés) à 3.6 pour cent en 1983, pour se stabiliser sur ce niveau en 1984. Si l'évolution récente reflète le durcissement de la législation sur les conditions de recours au travail précaire, il faut également observer que les possibilités offertes par la réglementation actuelle pour le CDD ne sont sans doute pas totalement utilisées dans la mesure où la durée moyenne effective des contrats est inférieure à 13 semaines alors que la réglementation prévoit des contrats de six mois à un an, renouvelable. Par ailleurs, un nouveau développement du CDD pourrait être favorisé par le décret d'avril 1985 qui autorise, sans motif spécial, le recrutement d'un chômeur de longue durée sous ce type de contrat. Si le poids global du travail précaire reste relativement limité, il prend une part croissante dans les offres d'emploi (37 pour cent des offres enregistrées par l'ANPE en 1984 contre 29 pour cent en 1981) et joue un rôle important dans l'emploi de certaines catégories de salariés, en particulier les jeunes (près de 70 pour cent des contrats à durée déterminée sont remplis par des jeunes de moins de 25 ans) et les ouvriers les moins qualifiés. A cet égard, le travail précaire peut être considéré comme une étape vers une embauche définitive : en 1983, sur 1 000 embauches à durée indéterminée, 170 concernaient des salariés précaires. Par ailleurs, on peut observer une corrélation positive, dans un certain nombre de secteurs, entre l'augmentation de l'emploi, un taux de rotation élevé et un recours important aux CDD.

Un autre élément de dissuasion de l'embauche pourrait être constitué par l'existence de seuils d'effectifs au-delà desquels les obligations de l'entreprise, en matière de charges annexes au salaire ou de représentation du personnel, s'accroissent³². De fait, une étude de l'INSEE montre que,³³ dans la plupart des secteurs, on observe une rupture de la distribution des entreprises par taille d'effectifs autour de 10 et de 50 salariés ; on note par ailleurs que, au sein d'une tendance générale à une réduction de la taille des établissements³⁴, ce sont ceux ayant de 5 à 9 salariés qui ont connu la progression la plus forte. Partant de cette observation, l'INSEE a calculé quel serait le niveau de l'emploi si la distribution des entreprises par taille d'effectifs était régulière. Sur la base de ce calcul théorique, l'écart par rapport aux effectifs observés serait de l'ordre de 50 000 personnes. Mais l'INSEE souligne que les effets ex-post d'une suppression du seuil serait certainement bien inférieurs dans la mesure où les entreprises qui augmenteraient leurs effectifs et leur production le feraient, au moins en partie, au détriment des entreprises fonctionnant au-delà des seuils. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprise ne permettent guère de juger dans quelle mesure un élargissement de l'offre potentielle pourrait se traduire par une production effective globale plus importante. Si la part des entreprises déclarant être limitées dans leur activité par des goulots de personnel est pratiquement nulle, il apparaît également que la marge de capacité disponible sans embauche est faible.

L'organisation du temps de travail est encore assez rigide, même si c'est là l'un des domaines dans lesquels des progrès importants ont été faits dans la période récente. La durée normale du travail reste estimée sur une base hebdomadaire (durée légale de 39 heures depuis 1982) qui est mal adaptée aux fluctuations d'activité. Les heures supplémentaires ont un surcoût élevé³⁵ et, au-delà d'un contingent annuel de 130 heures, doivent être autorisées par l'inspection du travail. L'annualisation du temps de travail donnerait davantage de souplesse, permettant d'une part de prendre en compte la diversité des situations selon les secteurs et les entreprises et d'autre part de mieux apprécier la durée du travail sur la base des heures effectivement prestées³⁶. Il semble qu'un nombre croissant d'accords d'entreprises aille dans ce sens et utilise la possibilité ouverte par les ordonnances de 1982 de fixer la durée du travail sur une base annuelle (dans la mesure où sur un an la durée moyenne ne dépasse pas 39 heures). Généralement ces accords ont été signés en contrepartie d'une réduction de la durée du travail, ne donnant lieu qu'à une compensation partielle des salaires lorsque la réduction est importante. Comme on l'a indiqué plus haut, le travail à temps partiel reste moins important que dans d'autres pays de l'OCDE et ne concerne qu'un nombre limité de secteurs. Toutefois son développement a été facilité par diverses dispositions prises depuis 1981, avec notamment le dé plafonnement des cotisations sociales maladie et, très récemment, la création d'incitations financières aux entreprises embauchant des chômeurs sur des contrats de durée indéterminée à temps partiel et d'un mécanisme de compensation de la perte éventuelle du revenu par rapport à l'indemnité de chômage pour les chômeurs acceptant un travail à temps partiel. Toutefois, certains « verrous » restent importants, notamment le mode de calcul des cotisations de retraite complémentaire et la prise en compte des salariés à temps partiel dans les calculs de seuil d'effectifs.

Cependant, malgré ces différentes contraintes institutionnelles, le marché du travail est loin d'apparaître comme généralement figé. Les mouvements de création et de suppression d'emplois restent très importants et, en 1983, la réduction nette du volume d'emploi disponible de 200 000 dans les entreprises affiliées à l'UNEDIC recouvre l'écart entre 1.3 million d'emplois créés et 1.5 million de postes supprimés. Il semble qu'il y a plutôt coexistence entre, d'une part, une grande stabilité de l'emploi, vraisemblablement plus marquée que dans d'autres pays européens et beaucoup plus forte qu'aux États-Unis, pour une part importante des effectifs, et d'autre part, une forte mobilité de certaines catégories de main d'œuvre. En

effet, la nouvelle enquête sur les mouvements de main d'œuvre effectuée depuis 1981 dans les établissements de plus de 50 salariés du secteur privé fait apparaître un taux de rotation des effectifs³⁷ très élevé (25 pour cent en 1981) pour l'ensemble des secteurs, avec une dispersion importante par secteurs allant de 8 pour cent dans la sidérurgie à près de 70 pour cent pour les hôtels cafés restaurant. Il est clair que les taux très élevés enregistrés dans certains secteurs tiennent à la saisonnalité des activités et à la concentration sectorielle des emplois précaires. Mais même dans l'industrie, le taux de rotation apparaît élevé (17 pour cent en 1982). D'autre part la mobilité est sensiblement plus forte dans les petites entreprises (avec un taux de près de 32 pour cent pour celles de moins de 200 salariés) que dans les grandes (le taux tombant à moins de 13 pour cent pour les établissements de plus de 1 000 salariés). Il semble par ailleurs, au vu des résultats disponibles depuis 1978 pour les établissements de plus de 200 salariés, que le ralentissement de la croissance ne s'est pas accompagné d'un moindre taux de rotation de la main d'œuvre, les taux, tant d'entrée que de sortie, progressant au cours de la période. Toutefois, la signification économique de ce type d'indicateur reste difficile à établir. L'accroissement de la mobilité au cours de la période récente reflète vraisemblablement les effets des contrats de solidarité, de la politique d'abaissement de l'âge de la retraite et du raccourcissement de la durée des contrats à durée déterminée et des contrats de travail temporaire. Cet accroissement de la mobilité tranche avec l'évolution observée dans d'autres pays européens dans lesquels le ralentissement de la croissance s'est accompagné d'une réduction du taux de rotation.

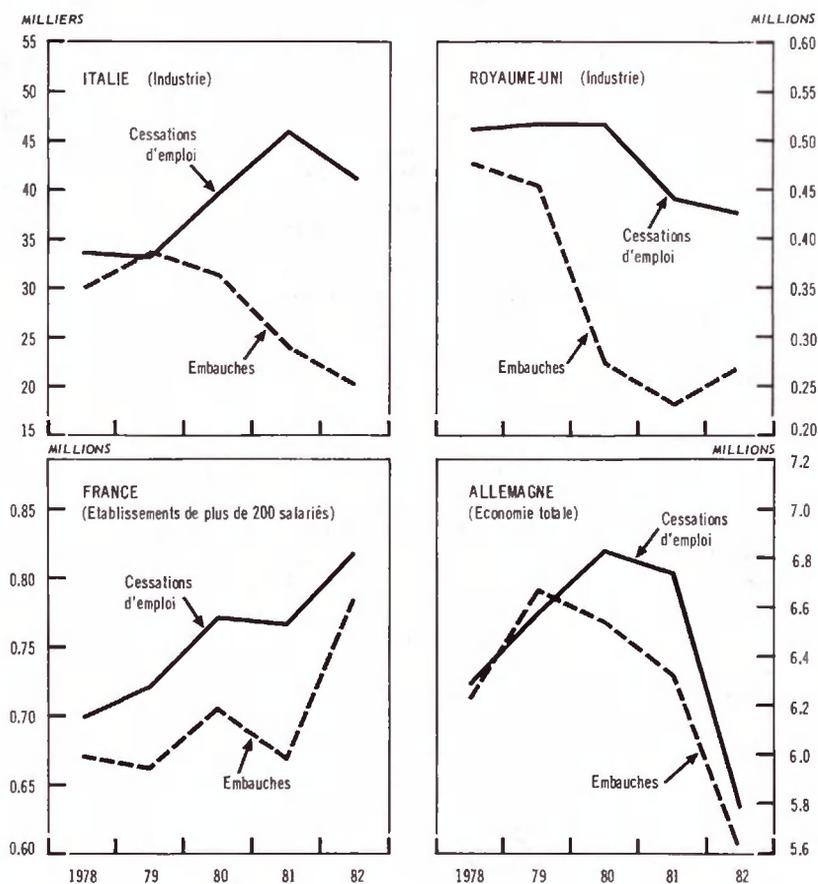
Ces quelques aspects institutionnels caractéristiques de l'organisation du travail en France n'épuisent évidemment pas l'analyse des rigidités de l'emploi et notamment les problèmes tenant à la mobilité géographique. Par ailleurs, l'existence d'une législation particulièrement développée n'implique pas, par elle-même, des dysfonctionnements du marché plus importants qu'ailleurs. Néanmoins les indicateurs disponibles sur un plan macro-économique suggèrent que la capacité de réponse de l'emploi aux fluctuations cycliques de l'économie française se situe dans une position moyenne ou légèrement plus défavorable que celle des principaux partenaires. Il apparaît tout d'abord que le retard de l'ajustement de l'emploi à la production serait légèrement plus important que dans la plupart

Tableau 19. Répartition de l'emploi selon la durée d'occupation

Ancienneté dans l'emploi (répartition en pourcentage)	France 1978	Allemagne 1972	Belgique 1972	Italie 1972	Japon 1982	Pays-Bas 1972	Royaume- Uni 1979	Etats-Unis 1983
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Moins de 2 ans	17.8	25.0	24.8	20.0	21.2	25.2	24.4	38.5
Moins de 5 ans	37.5	49.0	48.9	50.3	33.2	49.7	47.6	54.2
Entre 5 ans et moins de 10 ans	27.9	17.5	19.7	21.7	18.8	18.2	21.9	18.6
Entre 10 ans et moins de 20 ans	21.9	21.9	18.8	19.8	26.1	19.1	18.4	17.3
20 ans et plus	13.2	11.6	12.6	8.2	21.9	13.0	12.1	9.9
Ancienneté moyenne dans l'emploi (en années)								
Ensemble des travailleurs	8.8	8.5	8.0	7.1	11.7	8.2	8.6	7.2
Hommes	9.7	8.9	8.7	7.4	13.5	8.9	9.6	8.4
Femmes	7.2	5.7	5.6	6.6	8.8	3.7	6.4	5.6

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, septembre 1984.

Graphique 12. Mobilité de la main-d'œuvre



Sources : Ministère du Travail, *Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi*; Secrétariat de l'OCDE.

des principaux pays européens, et sensiblement plus marqué qu'aux États-Unis ou au Canada. Toutefois, ces observations vont quelque peu à l'encontre des estimations obtenues par des experts français³⁸ de la vitesse d'ajustement de l'emploi qui placeraient la France dans une position relativement favorable et qui ne serait significativement en retrait que par rapport à l'Allemagne. Par contre, la capacité d'ajustement de la quantité de travail par la modulation de la durée hebdomadaire paraît plus limitée que dans les autres pays européens, les forts écarts enregistrés d'un pays à l'autre trouvant généralement leur explication dans la différenciation importante des mécanismes institutionnels, notamment en matière d'indemnisation du chômage partiel. Enfin, à la différence de ce qui est observé dans pratiquement tous les autres principaux pays de l'OCDE, l'offre de main d'œuvre apparaît en France insensible au cycle, la faible réponse des taux d'activités masculins étant plus que compensée par une corrélation négative des taux féminins.

Tableau 20. Indicateurs d'adaptabilité de l'emploi au cycle

	Décalage entre ¹ le cycle de l'emploi et celui de la production		Vitesse d'ajuste- ment ² de l'emploi après 1 an	Élasticité cyclique de la durée du travail		Sensibilité cyclique du taux d'activité		
	Emploi	Chômage		Durée hebdomadaire dans l'industrie manufacturière	Durée annuelle dans l'ensemble de l'économie	Hommes	Femmes	Total
France	9	6	0.43	0.36	0.31	0.1	-0.4	-0.1
Allemagne	7	3	0.56	0.54	0.34	0.4	0.2	0.4
Italie	11	3	0.12	0.61	0.54	0.1	0.1	0.1
Royaume-Uni	7	7	0.32	1.1	0.55	0	0.5	0.2
États-Unis	1	1	0.38	0.38	0.2	0.2	0.3	0.2
Japon	6	1	0.27	0.39	0.28	0	0.5	0.2

1. Retard en mois du cycle de l'emploi et du chômage par rapport à celui de la production dans l'industrie manufacturière, durant la période 1969-1983.

2. Ajustement de l'emploi correspondant à une hausse de 1% de l'emploi désiré.

Sources : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 1983 et 1984; Direction de la Prévision, *Économie et prévision*, 1984 n° 62.

Dans une large mesure, ces rigidités découlent des dispositifs adoptés pendant la période de forte croissance et de pénurie de main d'œuvre. La législation récente a vraisemblablement eu des effets mitigés, renforçant dans certains domaines la protection des salariés (contrats à durée déterminée, interim, élargissement de la représentation et de l'information des salariés) mais créant également des éléments de souplesse nouveaux, notamment en instaurant l'obligation de négocier au niveau de l'entreprise³⁹, l'accord à ce niveau primant la convention de branche. Ce nouveau système pourrait conduire à une décentralisation graduelle de la négociation collective et pourrait permettre une meilleure adaptation à la situation économique. Par ailleurs, les partenaires sociaux prennent d'avantage conscience qu'un système rigide de protection ne contribue pas à limiter le chômage, mais, au contraire, a pour effet de marginaliser certaines catégories de population. Aussi, une négociation globale sur la flexibilité du travail a-t-elle été menée en 1984, portant notamment sur la durée du travail (problème de l'annualisation), les procédures de licenciement, les conditions de recours aux contrats à durée déterminée et l'adaptation des salariés aux mutations technologiques. Le protocole d'accord a été finalement rejeté par les principales centrales syndicales mais des négociations partielles sur certains points de celui-ci ont repris depuis lors.

Le rôle des indemnités de chômage

Au-delà de l'insuffisante souplesse, dans un univers incertain, des conditions d'emploi, d'autres facteurs d'augmentation du chômage sont généralement avancés parmi lesquels l'effet dissuasif à la recherche d'un emploi qu'exerceraient des prestations de chômage trop généreuses ou l'inadaptation qualitative de la main d'œuvre à des techniques de production de plus en plus complexes. Les mécanismes d'indemnisation du chômage ont été assez largement modifiés au cours des dernières années. Jusqu'en 1979, l'indemnisation du chômage se caractérisait par son dualisme, l'État servant une aide publique s'apparentant à une allocation d'assistance, sans limitation de durée, et les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés gérant paritairement un régime d'assurance financé par des cotisations assises sur les salaires et distribuant des prestations limitées dans le temps. Avec la complexité croissante de ce régime, on pouvait distinguer en 1978, treize catégories d'allocataires dont certaines pouvaient percevoir simultanément trois allocations différentes. Aussi, la loi du 16 janvier 1979 a donné la gestion complète de l'indemnisation du chômage aux partenaires sociaux ; le

nombre des allocations était ramené à quatre⁴⁰, chaque allocataire ne recevant à un moment donné qu'une seule allocation. L'État contribuait au régime par une subvention globale proportionnelle à la dépense totale. En 1982, 72 pour cent des demandeurs d'emplois inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) bénéficiaient d'une allocation, mais 10 pour cent seulement bénéficiaient de l'allocation spéciale. 80 pour cent des bénéficiaires de l'allocation de base (soit près de la moitié des demandeurs d'emploi) recevaient des prestations inférieures à 3 500 francs (le SMIC brut étant à cette date de 3 700 francs).

La forte progression du coût d'indemnisation a conduit à une modification de ce système et un nouveau dispositif a été mis en place en avril 1984. Celui-ci est scindé en un régime d'assurance financé par des cotisations salariales et patronales et un régime de solidarité pris en charge par la collectivité⁴¹. Par rapport au système antérieur, les prestations sont limitées d'une part par l'introduction d'une liaison entre la durée d'indemnisation et celle de cotisation, et d'autre part, par la réduction de l'allocation. A la suite de cette réforme, le taux de couverture du chômage a sensiblement baissé et, en juillet 1984, seuls 60 pour cent des demandeurs d'emplois recevaient une indemnisation⁴². Près des deux-tiers des chômeurs inscrits à l'Agence pour l'Emploi au printemps 1985 recevaient 1 300 francs par mois (30 pour cent du salaire minimum) ou rien. Pour les autres, l'indemnisation représente, selon les cas, de 60 à 75 pour cent du salaire de référence (calculé comme moyenne des derniers salaires mensuels bruts, le nombre de mois pouvant varier selon les cas) avec un minimum d'environ 3 000 francs par mois (70 pour cent du salaire minimum). Au 30 juin 1984, le montant moyen du salaire de référence était de 5 300 francs par mois et le montant moyen des prestations était de 3 300 francs par mois (82 pour cent du salaire minimum de juin 1984), donnant un taux de remplacement du revenu de 62 pour cent. Au total, on peut considérer qu'un tiers des chômeurs inscrits ne perçoit rien, un autre tiers perçoit 30 pour cent du salaire minimum et le dernier tiers perçoit, en moyenne, 80 pour cent du salaire minimum. Il semble ainsi difficile de retenir que le système d'allocation chômage soit, depuis les réformes récentes et globalement, un facteur « d'incitation » au chômage.

Ce nouveau dispositif a vraisemblablement stabilisé le coût de l'indemnisation du chômage en 1984. Il reste que celui-ci est élevé et, si on ajoute les charges entraînées par les mesures de retrait d'activité, le coût global de la politique de l'emploi, sans prendre en compte

Tableau 21. Coût de la politique de l'emploi
Milliards de francs

	1973	1980	1981	1982	1983
A. Indemnisation du chômage	1.89	26.41	39.16	49.35	45.53
B. Incitation au retrait d'activité ¹	1.58	10.97	17.88	28.76	47.12
C. Maintien de l'emploi ²	0.14	2.36	2.99	3.93	4.70
D. Promotion de l'emploi et créations d'emplois ³	0.50	2.67	4.26	4.27	4.69
E. Incitation à l'activité ⁴	0.08	1.38	1.68	2.30	2.66
F. Formation professionnelle ⁵	5.72	19.82	22.76	27.33	28.88
G. Perfectionnement du marché du travail ⁶	0.26	1.07	1.33	1.72	2.00
Total	10.17	64.68	90.06	117.66	135.58
(En pourcentage du PIB)	0.9	2.3	2.9	3.3	3.4

1. Essentiellement préretraites.

2. Indemnisation du chômage partiel, indemnités à certaines catégories sociales, et contrats « emploi-investissement » du textile et de l'habillement prévus par l'ordonnance du 1^{er} mars 1982.

3. Aides régionales, exonérations fiscales, aides à la création d'entreprises par les salariés privés d'emploi, etc.

4. Primes de mobilité, dotations d'installation aux jeunes agriculteurs, garantie de ressources des travailleurs handicapés, etc.

5. Formation des demandeurs d'emploi et des actifs occupés.

6. Essentiellement dépenses de fonctionnement de l'ANPE.

Source : Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale. *Comptes de l'emploi*.

la valeur présente des prestations à fournir dans le futur, représentait 3½ pour cent du PIB en 1983 (contre 0.9 pour cent en 1973 et 3 pour cent en 1981) se répartissant à peu près également entre l'indemnisation du chômage au sens strict, les incitations au retrait d'activité et les autres mesures d'aides à l'emploi, en particulier la formation professionnelle.

Les problèmes de formation

Si on en juge par le niveau élevé du sous emploi chez les jeunes ou l'enlèvement dans le chômage de longue durée de certaines catégories de population, l'inadaptation qualitative de la main d'œuvre joue certainement un rôle important sinon sur le niveau global du sous emploi, du moins sur sa répartition. Le niveau de la formation scolaire apparaît en effet assez médiocre au regard de la situation enregistrée dans d'autres pays de l'OCDE. En effet, près du quart des jeunes quittent le système scolaire sans aucun diplôme tandis que le taux de scolarisation à l'âge de 18 ans est nettement inférieur à celui de nombreux pays de l'OCDE⁴³. De plus, le système scolaire, très largement centré sur l'enseignement général, prépare mal à l'entrée dans la vie professionnelle et en particulier ne décerne pas de diplôme témoignant d'une réelle aptitude professionnelle⁴⁴. A cet égard, des systèmes éducatifs comme celui de la Suisse ou de l'Allemagne, où l'apprentissage et la formation en alternance dans les entreprises tiennent un grand rôle, sont vraisemblablement plus efficaces. Le développement des différents systèmes de stage a visé à pallier les carences du système éducatif tout en freinant la montée du chômage des jeunes. Il reste cependant difficile de tirer un bilan d'ensemble de ces expériences. Différentes études montrent que les stages pour les 16-18 ans n'ont atteint que partiellement leurs objectifs dans la mesure où seulement 20 pour cent des stagiaires ont obtenu un diplôme et 36 pour cent d'entre eux ont eu un emploi depuis leur stage. Le bilan des contrats emploi-formation en entreprise est plus satisfaisant puisque 75 pour cent des jeunes embauchés dans ce cadre restaient dans l'entreprise à l'issue de leur contrat. Toutefois, le nombre de jeunes ayant bénéficié de ce système est resté limité. L'accord signé en 1983 entre les partenaires sociaux devrait permettre un développement important de la formation en alternance (selon les estimations officielles 300 000 jeunes devraient être concernés). Mais ce mécanisme rencontre des difficultés de mise en place importantes et ne fait qu'amorcer son démarrage au début de 1985. Par ailleurs, l'élaboration d'un projet de mécanisme de recyclage des salariés faisant l'objet d'un licenciement économique (contrats de formation-reclassement) est en cours de discussion⁴⁵.

La rigidité des salaires

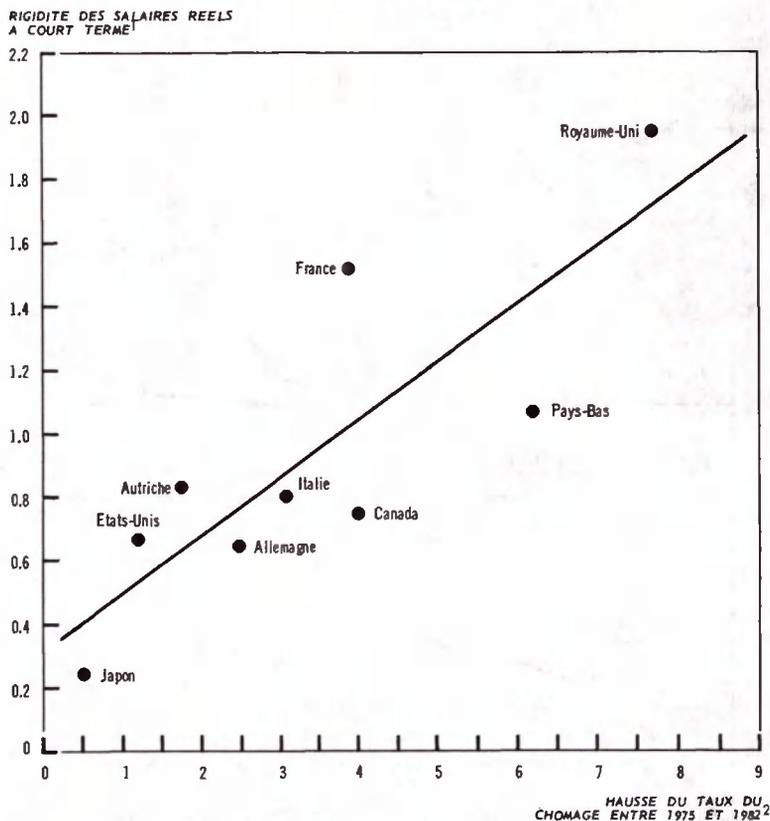
Ainsi donc, les rigidités de l'emploi de la main d'œuvre ou le montant des indemnités de chômage n'apparaissent pas devoir constituer l'élément fondamental expliquant la forte croissance constatée du rapport du capital au travail, par rapport à la moyenne de la CEE. En fait, cette évolution est dans une large mesure imputable à la progression rapide des coûts de main d'œuvre qui a modifié le prix relatif du capital et du travail et réduit la rentabilité. La montée des coûts nominaux de main-d'œuvre de 1973 à 1983 s'explique par l'indexation salariale et pour une part importante par le quasi-quintuplement des cotisations sociales des employeurs alors que les salaires et traitements bruts versés étaient multipliés par 3.7. Sur la période, les cotisations sociales employeurs sont passées de 25 à 32 pour cent de la masse des salaires et traitements bruts (y compris cotisations sociales des employés) effectivement versés. Si l'on ajoute les effets de l'imposition directe (qui ne rentre pas dans les coûts des entreprises) sur les revenus salariaux, le travail apparaît faire l'objet d'une taxation sensiblement plus élevée que dans d'autres pays de l'OCDE⁴⁶. La confusion entre les fonctions de redistribution des revenus et de rémunération des facteurs, a contribué à une combinaison

des facteurs de production (pour assurer une production donnée), ne favorisant pas le facteur travail. Ce problème est désormais reconnu par les pouvoirs publics qui se sont fixés comme objectif de ne plus augmenter le poids des charges sociales patronales.

Au-delà de la montée des cotisations sociales, les salaires ont été réévalués en ligne avec l'inflation par application d'une indexation effective pratiquement intégrale jusqu'en 1982. A cet égard, les équations de détermination des salaires établies par l'OCDE (cf. tableau en annexe) indiquent que, dans la plupart des pays, le degré de compensation pour l'inflation est à long terme non significativement différent de 1. Par contre, la vitesse d'ajustement est variable selon les pays, celle de la France apparaissant légèrement plus élevée que dans la plupart des pays européens et nettement supérieure à celle des États-Unis. L'incidence du chômage sur les salaires est au contraire assez faible tandis que celle de la productivité est non significative. Cette faible incidence du chômage s'explique par l'importance, dans le système de formation des salaires, du phénomène de diffusion salaire-salaire dans lequel les hausses de rémunération du secteur économique protégé du chômage ont joué un rôle fondamental. Cet ajustement général des salaires sur les hausses obtenues dans les secteurs les plus favorisés a certainement été facilité par le mécanisme institutionnel de négociation centralisée au niveau des branches. A partir des équations de détermination des salaires, on peut établir un indicateur composite de flexibilité des salaires par rapport au contexte économique marqué par des chocs extérieurs, le degré de rigidité étant d'autant plus élevé que l'élasticité des salaires nominaux par rapport aux variations de prix à court terme est forte et que l'élasticité des salaires nominaux aux variations du chômage est faible. La formation des salaires sera dite rigide si le ratio de ces deux élasticités est élevé. Sur cette base, la position relative de la France apparaît nettement défavorable, l'indice composite calculé ainsi étant nettement supérieur à celui des pays d'Amérique du Nord, du Japon et de l'Allemagne (si l'on inclut l'effet de la productivité sur les salaires dans ce pays) et n'étant dépassé que par le Royaume-Uni et les Pays-Bas. L'existence d'un degré de rigidité élevé en France n'a sans doute pas été étranger à l'augmentation du chômage si, comme le suggère le graphique 13, il y a une bonne corrélation entre ces deux grandeurs. Toutefois, l'application d'une norme salariale gouvernementale en 1983-1984, a commencé de modifier profondément ces relations.

On a souvent cité le salaire minimum comme facteur important de rigidité des salaires en France. Lors de la réforme du 2 janvier 1970 créant le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), le salaire minimum a été moins considéré comme un minimum vital (comme sous l'ancienne législation)⁴⁷ que comme un élément de la politique sociale permettant de garantir aux salariés les plus défavorisés une participation au développement économique. La garantie du maintien du pouvoir d'achat fut confirmée tandis que l'assurance était donnée d'un accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC au moins égal à la moitié de celui constaté pour le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire. Le gouvernement a, de plus, la possibilité d'augmenter le pouvoir d'achat du SMIC en cours d'année. Toutefois, il est difficile de mettre en évidence économétriquement une relation significative entre le SMIC et la hausse du taux de salaire. En effet, tout au long des années soixante-dix, le salaire minimum a progressé en relation avec le taux de salaire horaire. A partir de 1981, la politique de relèvement des bas salaires (avec notamment un ajustement de 10 pour cent du SMIC en juin 1981) a modifié cette relation ; mais il semble que la diffusion des relèvements du SMIC sur l'ensemble de la grille des salaires a été relativement limitée. Ainsi, de juillet 1980 à juillet 1984, le pouvoir d'achat du SMIC a progressé de 14 pour cent alors que celui du taux de salaire horaire n'augmentait que d'un peu plus de 6 pour cent. Si l'effet des hausses du SMIC sur l'augmentation générale des salaires n'apparaît pas clairement en moyenne période, elles ont certainement contribué à l'écrasement de la base de

Graphique 13. Rigidité des salaires réels et chômage



1. Coefficient des prix à court terme divisé par coefficient du chômage en spécification linéaire (équations de salaires nominaux).
2. Points de pourcentage.

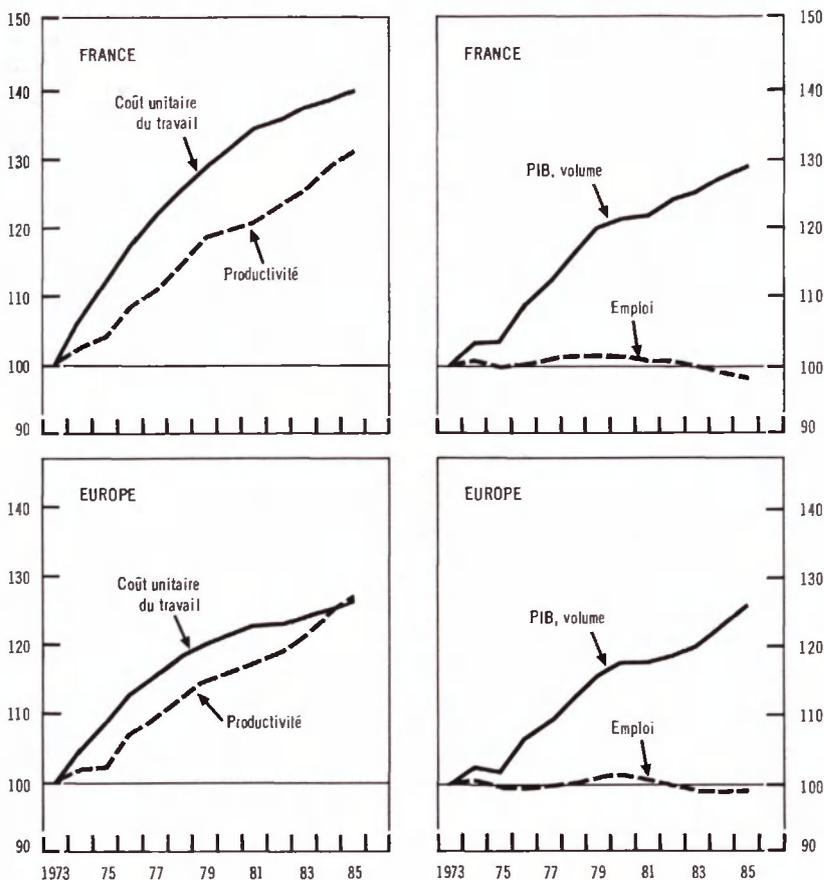
Source : Secrétariat de l'OCDE.

la structure salariale dans la période récente, le resserrement étant sensiblement plus marqué pour les femmes qui bénéficient de salaires moins élevés aux différents niveaux de qualifications⁴⁸. Le mécanisme du salaire minimum explique également que l'éventail des taux de salaires ouvriers soit beaucoup plus étroit que dans la plupart des pays de l'OCDE et tende à se resserrer au cours de la période récente. En fait, la dispersion des coûts de main d'œuvre (rémunération par salarié) par grands secteurs est beaucoup plus importante, mais on ne dispose pas d'information dans ce domaine au-delà des années soixante-dix.

Il est par ailleurs difficile de mettre en évidence une relation entre les relèvements du SMIC et l'augmentation du chômage. On estime, en effet, que les deux-tiers environ des 1.5 million de salariés payés au SMIC sont dans des entreprises de moins de 50 salariés, l'importance relative du SMIC étant particulièrement élevée pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés) pour lesquelles les salariés payés au SMIC ou à un niveau proche représentent 20 pour cent des effectifs. Or, l'emploi de 1970 à 1982 (derniers chiffres

Graphique 14. Coût unitaire du travail, productivité, production et emploi en France et dans la CEE

1973 = 100



Source : Secrétariat de l'OCDE, *Perspectives Économiques*, juin 1985.

disponibles) a augmenté à un rythme annuel nettement plus rapide dans les entreprises de moins de 50 salariés que dans les autres ; depuis 1974, les effectifs ont même baissé dans les entreprises de plus de 200 salariés et très faiblement augmenté dans les entreprises de 50 à 199 salariés, alors qu'ils progressaient notablement dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il apparaît ainsi que si le SMIC contribue bien à l'écrasement du bas de la hiérarchie salariale, il affecte essentiellement la structure salariale des petites entreprises qui ont le plus créé d'emplois. On ne peut cependant exclure que l'emploi dans les petites entreprises aurait davantage augmenté en l'absence de SMIC. L'observation des effets du SMIC ne permet donc pas de conclure que le SMIC n'a aucun effet sur le lien entre l'augmentation des coûts de main d'œuvre et le chômage, au-delà de l'effet constaté sur la structure des bas salaires. Il est également souvent avancé que le SMIC exercerait un effet nocif sur l'emploi des salariés les

plus vulnérables et en particulier sur les jeunes, dont le niveau de chômage est particulièrement élevé en France. Or, une étude de l'OCDE⁴⁹ a conclu qu'une hausse du SMIC n'a pratiquement pas d'effet perceptible sur le marché du travail des jeunes en France. L'intuition d'un double effet important du SMIC, sur l'inflation salariale et l'emploi, en particulier celui des jeunes, se heurte ainsi à un ensemble de faits et d'études qui ne la confortent pas.

Différentes mesures confirment la part croissante des salaires dans la valeur ajoutée au cours des années soixante-dix. L'avance des coûts réels de main-d'œuvre pour l'ensemble de l'économie, qui mesure la différence d'accroissement de la rémunération réelle par salarié et de la productivité ajustée des variations des termes de l'échange, fait apparaître une forte montée des coûts réels de main-d'œuvre de 1973 à 1975 (plus de 7 points de pourcentage en France contre 3 points en Allemagne et moins d'un point aux États-Unis). L'avance des coûts réels de main-d'œuvre est ensuite globalement stabilisée de 1975 à 1982 avant de baisser en 1983 et 1984 ; mais ces progrès sont essentiellement imputables au maintien d'une forte productivité impliquant dans une phase de croissance lente une réduction des effectifs et tout récemment à la politique gouvernementale d'imposition d'une norme salariale. En dépit de cette politique volontariste, les salaires réels ont continué de progresser à un rythme relativement soutenu⁵⁰, et l'avance des coûts réels de main-d'œuvre n'a baissé que de 3 points en France de 1981 à 1984, alors qu'elle baissait de près de 7 points en Allemagne sur la même période. Dans ce dernier pays, elle se situait en 1984, nettement en-dessous du niveau atteint en 1970 ; en France, elle se situait encore en 1984 à 6 points au-dessus du niveau de 1970. La progression de la part de l'excédent net d'exploitation dans le revenu des facteurs issu de la production intérieure confirme cette évolution : cette part a chuté de plus de 10 points de pourcentage de la moyenne de 1970-1973 à celle de 1981-1982 (elle atteignait alors 26 pour cent). L'avance des coûts réels de main-d'œuvre de 1973 à 1975 et la stabilisation de ces coûts à un niveau relativement élevé, ont pu forcer l'élimination des productions les moins rentables surtout dans le secteur ouvert à la concurrence internationale, tout en poussant à la recherche de gains de productivité.

Dans le secteur manufacturier, qui a connu une forte hausse de la productivité, on constate que le taux de marge (excédent brut d'exploitation en pourcentage de la valeur ajoutée) qui avait baissé de 8 points de pourcentage de 1974 à 1975 pour se maintenir à ce niveau réduit jusqu'en 1979 avant de baisser à nouveau en 1980-1982, s'est relevé en 1983-1984.⁵¹ Par contre, le taux de rendement du capital (excédent brut d'exploitation rapporté au stock de capital évalué aux coûts de remplacement) qui avait baissé de moitié de 1974 à 1982, n'a augmenté que faiblement en 1983-1984. L'interprétation de cette double évolution est délicate. On pourrait supposer que le rythme de déclassement des capacités de production, qui est implicite dans le calcul du taux de rendement, est inférieur au rythme effectif, ce qui minorerait l'amélioration de la profitabilité. Mais on peut également penser que l'amélioration du taux de marge résulte aussi dans une certaine mesure de l'élimination des entreprises les moins performantes. C'est ainsi que les défaillances d'entreprises (règlements judiciaires et liquidations de biens) sont passés de 16 000 unités en moyenne en 1978-1979 à plus de 25 000 unités en 1984. Les défaillances d'entreprises industrielles (hors BTP) sont passées de 2 900 en 1978-1979 à 4 600 en 1983 et 5 000 en 1984, la totalité de l'augmentation en 1984 étant due aux défaillances d'entreprises produisant des biens de consommation. On sait d'autre part que l'emploi manufacturier a baissé de 20 pour cent de 1973 à 1984. On pourrait ainsi penser que l'amélioration récente de la profitabilité résulte en partie d'un calcul arithmétique ex-post et pas uniquement d'une amélioration de la profitabilité ex-ante : l'élimination des faibles ferait ainsi remonter la moyenne sans que les forts ne se portent mieux ou que l'ensemble soit plus solide dans le sens où l'appareil productif serait capable de répondre aux nouvelles formes de la demande. Dans ce contexte, la faiblesse

du relèvement du taux de rendement, à condition qu'elle ne résulte pas d'une sous-estimation des déclassements du capital, au moment où les taux d'intérêt réels atteignent des niveaux très élevés, pourrait expliquer, au-delà de l'atonie de la demande, la faiblesse persistante de l'investissement productif.

Au total, le fonctionnement du marché du travail paraît effectivement caractérisé par un ensemble de rigidités institutionnelles et économiques qui placent la France dans une situation vraisemblablement peu différente de celle de nombreux pays européens, mais nettement moins favorable que celle des États-Unis ou du Japon. L'existence d'un dispositif législatif beaucoup plus développé que dans la plupart des pays de l'OCDE (et qui correspond d'ailleurs à la tradition française de droit écrit), ne semble pas avoir conduit à une ossification de l'emploi au niveau global plus marquée que dans d'autres pays européens. Mais elle a certainement conduit à une très grande hétérogénéité des situations suivant les entreprises et les catégories de salariés, une frange réduite de ceux-ci supportant l'essentiel du poids de la flexibilité alors que la grande majorité reste abritée des ajustements rendus nécessaires par l'évolution de la demande et de la production. Cependant, à l'instar de nombreux autres pays engagés dans la recherche d'une flexibilité accrue dans les conditions d'emploi, la France a mis en œuvre certaines mesures, décrites plus haut dans ce chapitre, visant à un assouplissement de celles-ci et à une amélioration des conditions d'insertion. Mais ce sont surtout les rigidités dans la formation des salaires qui paraissent avoir joué un rôle important dans la montée du chômage. L'existence d'une indexation de fait très généralisée, a fait porter sur les entreprises la charge de la détérioration des termes de l'échange et laminé leurs marges bénéficiaires, conduisant à la disparition des firmes les plus fragiles et à la recherche de gains de productivité accrus par la substitution de capital au travail. La rigidité des salaires réels et leur progression beaucoup plus rapide que celle « autorisée » par les gains de productivité a donc certainement joué un rôle important dans la détérioration de la relation entre l'emploi et le taux d'utilisation des capacités de production. L'adoption d'une norme salariale depuis 1983 a permis d'amorcer une reconstitution des marges bénéficiaires qui, bien qu'encore insuffisante, pourrait à terme susciter une reprise de l'investissement et permettre le développement des capacités de production nécessaires à l'emploi d'une population active qui continuera de s'accroître dans les années à venir.

IV. CONCLUSIONS

La politique de rééquilibrage, amorcée depuis le début de 1983 et fondée sur une politique monétaire et budgétaire restrictive et une politique active des prix et des revenus, a rencontré d'indéniables succès. Le rythme de hausse des prix a été réduit de moitié depuis 1982 et ramené à 6½ pour cent au début de 1985, soit le meilleur résultat depuis la première crise pétrolière. Le ralentissement marqué des coûts salariaux a permis d'amorcer un redressement des taux de marge qui ont retrouvé en 1984 leur niveau de 1979. La balance courante est revenue à l'équilibre en 1984 alors qu'elle dégagait un déficit équivalent à 2¼ pour cent du PIB en 1982. Enfin, le freinage des dépenses publiques et l'alourdissement de la pression fiscale ont permis de réduire légèrement le besoin de financement des administrations en pourcentage du PIB. Grâce au soutien apporté par une demande extérieure très vigoureuse, ce redressement s'est opéré sans baisse de la production. Certes, la progression du PIB s'est nettement ralentie en 1983-1984, mais, sur l'ensemble du cycle depuis 1980, la croissance reste supérieure à celle enregistrée en moyenne dans les autres pays de la

Communauté européenne. Par contre, le coût de l'ajustement en termes d'emploi et de chômage a été élevé, le ralentissement de l'activité s'accompagnant d'un effort, particulièrement marqué dans l'industrie, de réduction des coûts, à travers notamment la réduction des effectifs, tandis que, dans le même temps, les programmes de soutien à l'emploi mis en place en 1981-1983 cessaient d'exercer leurs effets. Aussi, le chômage, qui avait été stabilisé durant les deux années précédentes, a-t-il fortement augmenté en 1984.

Toutefois, pour importante qu'elle soit, la résorption des déséquilibres reste partielle et devra être poursuivie pour demeurer en ligne avec les résultats obtenus dans l'effort d'assainissement mené par les principaux partenaires économiques de la France. En effet, au début de 1985, les taux de marge n'ont pas retrouvé les niveaux enregistrés avant la première crise pétrolière et les taux de profit sont encore insuffisants pour assurer le financement de l'amortissement du capital. L'écart de hausse des prix avec les partenaires les moins inflationnistes demeure significatif. L'évolution de la compétitivité recouvre plusieurs mouvements distincts. Sur le marché intérieur, on observe une amélioration des prix relatifs depuis deux ans, tandis que, à l'égard de l'extérieur, l'appréciation du dollar a eu des effets favorables. En revanche, l'écart d'inflation avec la moyenne des partenaires européens a entraîné une érosion, vis à vis de ceux-ci, de l'avantage de compétitivité acquis en 1983. Le redressement extérieur reste fragile, comme le montre la détérioration des échanges courants au premier trimestre de 1985 ; il repose sur le ralentissement des importations entraîné par l'évolution des prix relatifs et la stagnation de la demande intérieure, tandis que les exportations n'ont fait que suivre la demande étrangère. Cependant, sous l'hypothèse du maintien des orientations actuelles de la politique économique et d'un environnement international relativement favorable tant en termes de demande que d'inflation, de nouveaux progrès devraient être enregistrés en 1985-1986. On devrait en effet assister à une poursuite de la désinflation, moins rapide qu'il n'est retenu dans les objectifs officiels mais permettant de ramener la hausse des prix à moins de 5 pour cent, en moyenne annuelle, en 1986, ainsi qu'à une amélioration du solde extérieur. En contrepartie, la progression de la demande et de la production resterait plus lente que dans la moyenne des pays européens de sorte que, à la fin de la période de prévision, l'écart de croissance accumulé durant la phase de relance de 1981-1982 serait entièrement résorbé. Avec la persistance d'une croissance lente, la baisse de l'emploi risque d'être importante, mais ses effets sur le chômage pourraient être atténués par le nouvel essor actuellement donné aux politiques spécifiques de résorption du chômage.

Ces perspectives indiquent clairement que la marge de manœuvre des autorités reste limitée et que la consolidation des progrès réalisés passe par la poursuite d'une politique de rigueur pendant une période encore prolongée. Celle-ci paraît d'autant plus nécessaire que le rétablissement des finances publiques n'est qu'amorcé. Des objectifs ambitieux ont, en effet, été assignés à la politique budgétaire en 1985 et seront, sans doute, confirmés pour 1986. Celle-ci doit viser, à la fois, à contenir le déficit et à réduire graduellement la pression fiscale globale. De tels objectifs seront difficiles à atteindre alors que la faiblesse de la croissance et la politique de modération salariale pèsent sur la progression des recettes et que la relance des politiques spécifiques d'aide à l'emploi pourrait impliquer des charges budgétaires nouvelles. Aussi, la réduction de la pression fiscale sans aggravation du déficit pourrait-elle requérir un réexamen de certains programmes de dépenses, comme cela a déjà été le cas pour les allocations de chômage. Dans la mesure même où la marge de manœuvre est limitée, il est essentiel que les choix en matière de réduction des dépenses et des recettes soient les plus efficaces possibles et cohérents avec les autres options de politique économique. A cet égard, si l'allègement des impôts directs sur les ménages en 1985 devrait permettre d'atténuer les effets restrictifs de la politique des revenus, on peut cependant s'interroger sur l'opportunité de prolonger cette orientation en 1986 alors que la pression fiscale directe est relativement faible

en France. Les problèmes dans ce domaine tiennent plus à la répartition de l'impôt direct par catégories de revenu qu'à son niveau global. Des mesures visant à alléger les cotisations sociales (qui sont, elles, beaucoup plus lourdes que dans la plupart des pays de l'OCDE), et à réduire le coût du travail pourraient paraître plus adaptées dans un contexte de chômage élevé.

Nécessaire en elle-même pour réduire le prélèvement du secteur public sur l'économie et éviter que l'accumulation de la dette, encore relativement modeste, ne finisse par créer problème, la maîtrise des finances publiques conditionne également, de façon importante, la réussite de la politique monétaire. En 1984, le développement rapide du marché financier a permis de financer l'essentiel du déficit public sur des ressources longues, de sorte que le freinage des agrégats monétaires a pu s'opérer sans exercer de contrainte excessive sur le crédit bancaire au secteur privé. L'orientation de l'épargne vers les marchés financiers a été favorisée par la création d'instruments de placement nouveaux, mais aussi par des niveaux de taux d'intérêt réels élevés, résultant à la fois de l'équilibre entre offre et demande de fonds sur les marchés financiers intérieurs et de la nécessité de maintenir un écart de taux suffisamment attractif par rapport à ceux pratiqués sur les marchés étrangers. Cependant, après trois années de forte progression liée pour partie à la création d'actifs financiers nouveaux, les possibilités de développement additionnel du marché financier paraissent limitées. Un dérapage du déficit public risquerait donc, soit de créer des tensions sur les taux d'intérêt obligataires, avec les conséquences inévitables d'éviction du secteur privé et d'alourdissement de la charge de la dette publique, soit d'inciter à recourir à un financement monétaire remettant en cause les objectifs de resserrement des liquidités. Une telle évolution rendrait plus difficile la mise en œuvre du nouveau mécanisme de contrôle du crédit et limiterait la possibilité d'aller graduellement vers un contrôle indirect des agrégats monétaires par les taux d'intérêt.

Comme on l'a indiqué, la marge de compétitivité dégagée par les ajustements de change de 1982 et 1983 a été pratiquement absorbée, depuis lors, à l'égard des pays du Système Monétaire Européen. Le niveau des prix et des coûts relatifs constitue ainsi l'un des facteurs explicatifs de la vulnérabilité de la balance des paiements. Pour réduire les effets de la contrainte extérieure sur la croissance de la demande et de l'emploi, une amélioration de la compétitivité des prix et des coûts est clairement souhaitable et requiert une accentuation de l'effort des pouvoirs publics dans cette direction.

Cependant, les politiques macro économiques ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si elles s'accompagnent d'un effort d'ajustement structurel de façon à améliorer l'efficacité de l'appareil productif et à répondre à la contrainte extérieure autrement que par le freinage de la demande intérieure. Une meilleure adaptation de l'offre à la demande passe, au premier chef, par une reprise des investissements et donc par une poursuite du redressement des profits des entreprises. Mais elle serait également facilitée par un meilleur fonctionnement des marchés. Dans cette ligne, les autorités affichent leur volonté de réduire, à mesure que les contraintes à court terme se relâchent, les interventions administratives et de renforcer le rôle du marché dans l'allocation des ressources. Des efforts importants ont été effectivement accomplis pour moderniser les circuits financiers et y renforcer la concurrence ; la libération des prix des produits industriels se poursuit. D'autres domaines, comme une baisse parallèle des subventions et de la fiscalité des entreprises, sont actuellement explorés et pourraient contribuer à une plus grande transparence et accroître la rationalité économique. Cependant, le champ économique réglementé demeure important. Le maintien d'un contrôle strict des prix des services et d'un dispositif de contrôle des changes continue notamment d'être source de distorsions importantes malgré les mesures prises récemment.

Un domaine dans lequel les rigidités paraissent particulièrement importantes et a fait l'objet d'une analyse particulière dans cette étude est celui du marché du travail ; face au

problème crucial du chômage, les politiques de « traitement social » ne peuvent constituer la solution économique du problème. Comme on l'a indiqué à la partie III, le chômage trouve son origine non seulement dans le ralentissement de la croissance, mais aussi dans une hausse excessive des salaires réels qui a eu pour conséquence une réduction des profits et une baisse des investissements, tandis que l'évolution des prix relatifs des facteurs de production entraînait en même temps une substitution importante du travail par le capital. La mise en œuvre depuis la mi-1982 d'une politique de modération des salaires a contribué à infléchir cette tendance. Néanmoins, malgré l'inflexion des salaires réels et le maintien de gains de productivité élevés conduisant, dans une période de croissance ralentie, à une réduction rapide des effectifs, la résorption de l'« avance des salaires réels » est encore inachevée. De plus si, à court terme, l'adoption d'une norme s'est avérée efficace pour modifier les anticipations et amorcer le processus de ralentissement des salaires, elle ne peut se substituer durablement aux mécanismes micro-économiques de formation des salaires. A cet égard, l'obligation faite depuis 1982 de négocier chaque année les salaires dans l'entreprise pourrait modifier graduellement les comportements et éviter que, comme par le passé, les négociations centralisées ne conduisent à un alignement général des hausses de salaires sur les secteurs les plus favorisés. Un problème spécifique est celui du niveau de rémunération des jeunes, qui peut apparaître excessif étant donné le taux de chômage très élevé qui les affecte. On peut se demander si une modulation du salaire minimum en fonction de l'âge, permettant une meilleure adaptation des rémunérations à la productivité relative, ne constituerait pas une incitation efficace à l'embauche des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Il est vrai cependant que, d'une part, les études menées par l'OCDE ne font pas apparaître d'incidence significative du SMIC sur le chômage des jeunes et que, d'autre part, les systèmes de stage et les travaux d'utilité collective permettent d'employer des jeunes pour une rémunération inférieure au SMIC.

Le fonctionnement du marché du travail est également affecté de rigidités importantes dans les conditions d'emploi de la main d'œuvre et la législation française est dans ce domaine beaucoup plus développée que dans la plupart des pays de l'OCDE. L'incidence sur l'emploi de ces dispositifs est difficile à mettre en évidence au plan global et varie certainement d'une entreprise à l'autre. Cependant, si chaque élément pris isolément ne paraît pas exercer d'effet déterminant, l'existence d'un dispositif extrêmement complexe constitue une contrainte psychologique importante et peut dissuader les chefs d'entreprise d'embaucher. Par ailleurs, la législation et les pratiques contractuelles ont certainement contribué à accroître le dualisme du marché du travail avec la coexistence d'une frange de population dont l'insertion sur le marché du travail est précaire et d'une grande majorité d'emplois fortement protégés, cette dernière catégorie jouant un rôle déterminant dans les négociations salariales. Les pouvoirs publics et une grande partie des partenaires sociaux sont conscients de ces problèmes et un effort est actuellement mené pour assouplir les conditions de travail, notamment par une plus grande flexibilité des horaires. Toutefois, pour stimuler réellement l'embauche, il serait vraisemblablement nécessaire d'aller plus loin, de façon à convaincre les chefs d'entreprise désireux d'augmenter leurs effectifs qu'ils pourront ultérieurement, si nécessaire, ajuster ceux-ci.

Au total, le succès de la politique de désinflation et de rétablissement de l'équilibre extérieur paraît bien engagé, mais des progrès restent encore à faire avant que la situation puisse être considérée comme satisfaisante. Aussi, tout relâchement de la politique de rigueur menée, au plan macro-économique, depuis 1983 serait-il prématuré, le gradualisme dans l'ajustement voulu par les pouvoirs publics devant avoir pour contrepartie la continuité de la politique poursuivie dans les domaines monétaire et budgétaire ainsi que dans celui de la compétitivité. Cet effort de redressement a inévitablement un coût élevé en matière d'emploi,

dans un contexte où les prix relatifs des facteurs ne se modifient que très lentement, mais constitue un préalable au retour à une croissance équilibrée qui seule peut permettre d'absorber une population active qui continuera d'augmenter pendant plusieurs années. Cependant, la solution du problème du chômage ne passe pas seulement par une reprise de l'activité mais aussi par une plus grande souplesse du système économique et, notamment, par une réduction des rigidités importantes qui affectent le fonctionnement du marché du travail au niveau de la formation des salaires et des conditions d'emploi. Des progrès dans ce domaine ne requièrent pas seulement l'intervention publique mais également que se dégage un consensus de l'ensemble des partenaires sociaux visant à mieux répartir le coût de l'ajustement, faute de quoi le processus de marginalisation ou d'exclusion de certaines catégories de la population ne pourrait que s'aggraver.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Les principaux éléments de cette politique sont décrits à la partie III.
2. Masse monétaire détenue par les seuls résidents. Cet agrégat est désormais retenu comme objectif, plutôt que la masse totale, pour éliminer les effets des mouvements des avoirs des non résidents qui traduisent des prises de position sur le Franc ou le rôle croissant des banques françaises dans l'intermédiation financière internationale.
3. Un ralentissement marqué est enregistré pour les crédits de trésorerie (+2½ pour cent) et les crédits à l'exportation (-2½ pour cent). Par contre les crédits à l'investissement et les crédits aux ménages, sur lesquels l'encadrement avait exercé des effets restrictifs marqués en 1983, progressent d'environ 10 pour cent.
4. La norme générale variait de -2½ pour cent par rapport à l'encours maximum autorisé à la fin de 1983 à 0 suivant la catégorie d'établissement mais ne portait que sur environ la moitié des crédits bancaires à l'économie, les autres crédits étant, soit hors norme, soit, pour les crédits à l'exportation, au logement et à l'investissement, soumis à des normes élargies (de 12 à 25 pour cent).
5. Comptes pour le développement industriel. Ces nouveaux comptes d'épargne liquide ont été créés en 1983. Les fonds collectés ainsi sont placés pour 25 pour cent en obligations, pour 50 pour cent auprès de la Caisse des dépôts pour financer le Fonds industriel de modernisation. Les 25 pour cent restant financent des prêts aux entreprises.
6. Le taux de réserve résulte de la formule $\text{taux} = 0.2 t (t + 2)$ où t représente la progression en pourcentage entre un trimestre et la période correspondante de l'année précédente des emplois (crédits et titres) nets des ressources stables.
7. En outre, une part importante des crédits privilégiés sont distribués par des organismes comme la Caisse des dépôts, le Crédit national ou le Crédit foncier qui ne sont pas pour l'instant concernés par le nouveau dispositif.
8. Celles-ci regroupent les entreprises suivantes : EDF (production et distribution d'électricité), GDF (distribution de gaz) charbonnage de France, Air France, Air Inter, RATP, (transports publics parisiens), SNCF (chemins de fer) et PTT (service des postes).
9. En particulier, les émissions d'obligations renouvelables du Trésor (ORT) ont fortement augmenté pour atteindre 30 milliards de francs. Les intérêts afférents à ces titres sont payables à l'échéance (3 ou 6 ans).
10. Cf. Annexe 1 ; chronologie de politique économique.
11. Le besoin de financement prévu dans le Rapport économique et financier s'élève à 3.2 pour cent du PIB en 1985 comme en 1984. Toutefois, les résultats pour cette dernière année ont été sensiblement meilleurs que prévus.
12. Il faut noter que le remboursement de l'emprunt obligatoire est une opération financière et donc n'affecte pas le besoin de financement des administrations.
13. Cette augmentation découle de l'unification du temps de travail de référence : les salariés embauchés depuis le début de 1982 et payés sur la base de 39 heures ont été augmentés de 2.6 pour cent afin de rejoindre ceux payés sur la base de 40 heures.

14. CEE moins Grèce et Irlande.
 15. On peut noter à ce propos que les opérations de réaménagement de la dette ont porté sur plus de 21 milliards de francs, certains opérateurs mettant à profit les conditions plus favorables offertes sur le marché international.
 16. Les investissements décidés en 1984 par des sociétés sous contrôle étranger se traduiront par la création de près de 13 400 emplois, selon la Délégation à l'Aménagement du Territoire, contre 11 400 en 1983.
 17. Le taux de chômage standardisé est celui calculé selon les définitions du BIT. Il existe deux autres définitions françaises du chômage. Le chômage PSERE (Population sans emploi à la recherche d'un emploi) est égal au chômage BIT moins les personnes sans emploi ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement (sauf étudiants, militaires du contingent). Le chômage DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) recense les chômeurs inscrits à l'Agence Nationale pour l'Emploi (catégorie 1).
 18. Ces données proviennent d'enquêtes pour la France et les États-Unis et la plupart des pays de l'OCDE mais de fichiers d'enregistrement pour l'Allemagne et le Royaume-Uni. Pour la France, la proportion des chômeurs dont la durée d'inactivité dépassait douze mois est nettement plus faible lorsqu'elle est calculée d'après ces fichiers d'enregistrement (26 pour cent en 1983 et 29 pour cent en 1984). Même si conceptuellement les données des enquêtes sont préférées aux données de fichiers qui dépendent des changements de législation, il faut remarquer que les enquêtes s'accompagnent de marges d'erreurs et de difficultés d'interprétation.
 19. Par exemple, si dans une année, 16 pour cent de la population active change d'emploi et met en moyenne 3 mois à trouver un nouvel emploi, le taux de chômage sera de 4 pour cent. Si la durée moyenne passe à 6 mois, le taux de chômage moyen sur l'année sera de 8 pour cent.
 20. Cette situation peut refléter en partie des incitations différentes à s'inscrire comme chômeurs pour les différentes catégories socio-professionnelles.
 21. Il s'agit ici du chômage PSERE (Population sans emploi à la recherche d'un emploi) et non de chômage BIT.
 22. Cette proportion tombe ensuite de 52 pour cent à 18 ans à 17 pour cent à 21 ans.
 23. Sur la période 1960-1982, la croissance économique annuelle moyenne a été de 4.3 pour cent en France contre 3.4 pour cent pour la CEE, l'emploi augmentant annuellement de 0.4 pour cent en France et de 0.1 pour cent dans la CEE. La productivité a ainsi progressé de 3.8 pour cent par an en France contre 3.3 pour cent dans la CEE.
 24. La baisse de la durée du travail a été de 0.3 pour cent par an de 1959 à 1973, 0.9 pour cent de 1973 à 1980, et 1.3 pour cent par an de 1980 à 1983.
 25. Les hypothèses sous-tendant cette prévision sont les suivantes :
 - Les comportements des entreprises et des ménages, tels qu'ils ont pu être estimés économétriquement au cours des vingt dernières années, demeurent inchangés.
 - Reprise modérée de la croissance moyenne des principaux partenaires qui passerait de 2 pour cent en 1985 à 3 pour cent en 1988.
 - Le pouvoir d'achat du salaire net moyen par tête serait stabilisé en 1985 et 1986 et ne progresserait que d'un demi-point en moyenne au cours des deux années suivantes, ce qui permettrait d'obtenir une désinflation importante, tandis que l'endettement extérieur net se stabiliserait en 1988.
- Dans ce contexte, le PIB croîtrait en moyenne sur la période de 1.6 pour cent, soit moitié moins que la productivité horaire du travail, tandis que la baisse de la durée du travail serait de 0.5 pour cent l'an.
26. Ces mesures supposent une baisse accélérée de la durée du travail (la durée effective passant d'un peu plus de 39 heures en 1982 à 35 heures dans l'industrie et 37 heures dans les autres branches en 1988), l'extension du travail à temps partiel et l'accélération de la croissance (2.2 pour cent par an) grâce à un effort accru d'investissement.

27. La courbe d'Okun retrace l'évolution comparée du chômage et de l'utilisation des capacités. Il faut indiquer que le déplacement de cette courbe n'implique pas nécessairement une augmentation des rigidités.
28. Les diverses estimations du NAIRU pour la France montrent que celui-ci aurait progressé d'un niveau d'environ 5 pour cent en 1976-1980 à 7 à 8 pour cent en 1981-1983.
29. Dans cette ligne, le CNPF a pu estimer que 450 000 emplois additionnels pourraient être créés s'ils faisaient l'objet de contraintes réglementaires allégées. Ce chiffre a été estimé sur la base d'une enquête d'opinion auprès d'un échantillon de chefs d'entreprises auquel il était demandé de combien ils augmenteraient leurs effectifs si, pour ces «emplois nouveaux à contraintes allégées» (ENCA), l'autorisation administrative de licencier était supprimée, si leur embauche ne déclenchait pas les contraintes liées au franchissement des seuils d'effectifs et si ces emplois étaient exonérés de certaines taxes parafiscales. Les réponses à l'enquête montrent que c'est essentiellement la suppression de l'autorisation administrative qui favoriserait les créations d'emploi, celles-ci étant principalement concentrées dans les petites entreprises.
30. La législation prévoit que tout licenciement pour cause économique doit être autorisé par l'administration compétente. Celle-ci vérifie la réalité du motif économique et, si le licenciement porte sur dix salariés au moins, la portée des mesures de reclassement et d'indemnisation envisagées. L'autorisation doit être donnée dans un délai de sept jours à un mois suivant les cas. Lorsqu'un licenciement économique a été autorisé, tout embauchage ou licenciement intervenant dans les douze mois suivants sont subordonnés à autorisation administrative. L'employeur doit, dans les entreprises de onze salariés et plus, respecter un délai de réflexion entre la consultation des représentants du personnel et la demande d'autorisation administrative. Ces délais légaux vont de quinze jours à trois mois suivant le nombre de personnes concernées et le caractère conjoncturel ou structurel du licenciement. En outre, peuvent s'ajouter des délais contractuels prévus par les conventions collectives.
31. Jusqu'en 1979, le contrat de travail à durée déterminée n'avait pas une base juridique précise. Une loi de 1979 a visé à faciliter l'utilisation de ce type de contrat tout en garantissant une protection au salarié. Les ordonnances de 1982 ont au contraire restreint la possibilité de recours aux CDD aux seuls cas de remplacement d'un salarié absent ou d'un surcroît exceptionnel et temporaire d'activité.
32. A partir de dix salariés, les entreprises sont assujetties au versement de certaines taxes annexes sur les salaires. A partir de onze salariés, elles sont tenues de procéder à l'élection de délégués de personnel, d'instaurer un repos compensateur pour les heures supplémentaires et de respecter des procédures plus longues en matière de licenciement. Enfin, les structures de représentation du personnel augmentent fortement à partir de cinquante salariés.
33. Cf. G. Lang et C. Thelot ; «Taille des établissements et effets de seuil» *Économie et Statistique* n° 173.
34. Le nombre d'entreprises ayant plus de 20 salariés a sensiblement reculé entre les périodes 1976-1979 et 1979-1983, le recul étant fortement croissant avec la taille de l'établissement.
35. 25 pour cent pour les huit premières heures supplémentaires, 50 pour cent au-delà, avec un repos compensateur à partir de la 42e heure.
36. On peut à cet égard noter que si la durée hebdomadaire effectivement offerte était en 1982 de 3.7 pour cent inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE, par contre, sur une base annuelle et en tenant compte de l'ensemble des heures non prestées (déduction faite de l'ensemble des congés et de l'absentéisme), l'écart par rapport à la moyenne dépassait 7 pour cent.
37. Moyenne du nombre de recrutements dans l'entreprise et de cessations d'activité rapportée aux effectifs.
38. Cf. *Économie et prévision*, n° 62, 1984/1 ; «le modèle multinational Atlas».
39. Lois Auroux adoptées en 1982. Celles-ci prévoient notamment l'obligation de négocier chaque année au niveau de l'entreprise les salaires réels effectifs, ainsi que l'organisation et la durée du travail.

40. On distinguait *l'allocation spéciale* versée durant un an aux licenciés pour motifs économiques :
- (taux dégressif allant de 75 à 60 pour cent du salaire, montant minimum 3 200 francs par mois en 1982) ;
- l'allocation de base* versée aux autres travailleurs involontairement privés d'emploi et aux salariés licenciés pour motifs économiques au chômage depuis plus d'un an :
- (taux de 42 pour cent du salaire plus 32.50 francs, montant minimum de 2 580 francs, durée maximum de 1 à 2.5 ans suivant l'âge du bénéficiaire) ;
- l'allocation de fin de droits* versée aux chômeurs qui ne bénéficient plus de l'allocation de base :
- (974 francs par mois, durée maximum de 9 à 15 mois) et
- l'allocation forfaitaire* versée aux jeunes diplômés se présentant pour la première fois sur le marché du travail ainsi qu'à certaines catégories de personnes reprenant une activité après une période d'interruption (femmes, détenus libérés) :
- (de 1 000 à 2 000 francs suivant les catégories de bénéficiaires, durée maximum un an).
41. Le régime d'assurance comprend *l'allocation de base*, la durée de perception et le montant de l'allocation étant fonction de la durée d'affiliation au régime et de l'ancienneté dans l'allocation, et *l'allocation de fin de droits*, versée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'allocation de base, pour une durée ne dépassant pas 18 mois sauf décision spéciale et pour un montant d'environ 1 300 francs par mois depuis avril 1985. Le régime de solidarité, qui s'applique aux personnes exclues du régime d'assurance, comprend une *allocation d'insertion* concernant les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un premier emploi, les femmes seules, les anciens détenus, etc., pour une durée d'un an et un montant d'environ 1 300 francs par mois depuis avril 1985, et une *allocation de solidarité spécifique* versée aux chômeurs de longue durée qui justifient de cinq années d'activité salariée, pour un montant d'environ 1 300 francs par mois depuis fin avril 1985, sauf pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et justifiant de plus de dix années d'activité salariée, pour lesquels l'allocation est de 50 pour cent plus élevée.
42. La non indemnisation du chômage tient dans 34 pour cent des cas au défaut de demande d'indemnisation, 38 pour cent à la non applicabilité de l'indemnisation et 18 pour cent à l'épuisement des droits. Un dixième est en attente d'indemnisation.
43. Le taux de scolarisation à l'âge de 18 ans était en 1981, enseignements à temps complet et partiel confondus, de 45 pour cent en France, 70 pour cent en Allemagne (1980), 76.5 pour cent en Autriche, 72 pour cent en Suisse, 55 pour cent aux États-Unis.
44. Cf. OCDE, « L'emploi des jeunes en France », 1984.
45. Il s'agirait d'une extension du dispositif applicable actuellement dans les pôles de conversion. Le contrat de travail avec l'entreprise serait maintenu pendant un an, le salarié percevant 70 pour cent, puis 60 pour cent de son salaire au bout de six mois. Le coût global de ce dispositif a été estimé à 18 milliards de francs, sur trois ans, déduction non faite du coût du système actuel d'indemnisation.
46. Une étude de l'OCDE portant sur les taux d'imposition du revenu salarial d'un célibataire (impôt sur le revenu, cotisations sociales employé et employeur incluses) en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada, fait apparaître des taux moyens d'imposition pour les niveaux de salaire considérés, supérieurs en France à ceux des trois autres pays considérés. Les taux moyens sont les moyennes des taux marginaux et moyens pour tous les niveaux de salaire pondérés par les niveaux eux-mêmes.

TAUX D'IMPOSITION DU REVENU SALARIAL D'UN CÉLIBATAIRE, COTISATIONS SOCIALES EMPLOYÉ ET EMPLOYEUR INCLUSES

(en pourcentage)

	France	Royaume-Uni	États-Unis	Canada
Taux marginal moyen	49.9	41.1	37.6	37.1
Taux moyen moyen	45.9	32.6	30.2	27.7
Taux marginal maximum	70.7	60.0	57.0	51.0
Taux marginal minimum	39.1	0	16.4	7.9

47. La conception du salaire minimum comme un minimum vital explique que celui-ci avait pris un retard important par rapport au taux de salaire horaire jusqu'en 1968, année au cours de laquelle le salaire minimum fut fortement relevé.
48. C'est ainsi que le rapport du taux de salaire brut des ouvriers spécialisés hommes au SMIC (SMIC = 100), qui était de 126 en avril 1974 et avril 1981 est passé à 117 en janvier 1985, et que ce même rapport pour les ouvriers professionnels hommes qui était de 147 en avril 1974 et 141 en avril 1981 est passé à 129 en janvier 1985.
49. Cf. John Martin : « Effets du salaire minimum sur le marché du travail des jeunes en Amérique du Nord et en France ». *Études spéciales de l'OCDE*, juin 1983.
50. La masse salariale par tête pour l'ensemble de l'économie a continué de progresser de 1.6 pour cent par an de 1979 à 1983 contre 3.8 pour cent par an de 1973 à 1979. En Allemagne, les chiffres équivalents sont 2.6 pour cent par an entre les deux chocs pétroliers et 0.9 pour cent après le deuxième choc pétrolier.
51. Cette amélioration apparaît toutefois limitée d'après les comptes de l'année 1984 publiés en avril 1985 et qui montrent que pour l'ensemble du secteur productif (sociétés et quasi-sociétés non financières) le taux de marge qui s'établissait à 29 pour cent en moyenne en 1968-1974, et 24 pour cent en 1981-1982, n'est revenu qu'à 26 pour cent en 1984.

Annexe I

**CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES
DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

1. POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET FISCALITÉ

1984

Mars

Mesures d'aide à l'industrie financées par des annulations correspondantes de crédits, pour un montant de 11 milliards de francs.

Juillet

Exonération de l'impôt sur le revenu pour les parts de fonds communs de placement à risque conservées pendant 5 ans, sous certaines conditions.

Étalement des plus-values imposables lors des reprises d'entreprises par leurs salariés.

Institution d'un livret d'épargne-entreprise pour favoriser la création ou la reprise d'entreprises.

Septembre

Adoption du projet de budget pour 1985. Les dépenses augmentent de 6 pour cent, le déficit devant être limité à 3 pour cent du PIB tandis que les prélèvements obligatoires doivent baisser de 1 point de pourcentage du PIB.

Décembre

Loi de finance rectificative pour 1984 portant le déficit à 3.3 pour cent du PIB.

La loi de finance pour 1985 prévoit l'institution d'un dispositif de report en arrière des pertes (carry-back) et diverses mesures fiscales en faveur de la construction résidentielle.

1985

Janvier

Mesures de relance du bâtiment et des travaux publics.

Février

Accord salarial dans la fonction publique limitant la hausse des traitements de base à 4.5 pour cent en 1985 (en glissement).

2. POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

1984

Janvier

Fixation des normes de progression du crédit bancaire pour 1984 ; ces normes sont associées à une progression du crédit interne net d'environ 7 pour cent.

Loi relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Définition des opérations de crédit et des opérations de banque ; conditions d'exercice de leur activité et règles sur la liquidité et solvabilité des établissements de crédit.

Février

L'État émet un emprunt de 18 milliards de francs à deux tranches (l'une à 7 ans au taux de 12.90 pour cent et l'autre à 12 ans au taux de 12.50 pour cent).

Juillet

L'État émet un emprunt de 16.5 milliards de francs à deux tranches (l'une à 8 ans au taux de 12.80 pour cent et l'autre à 12 ans à taux révisable : 12.30 pour cent pour la première échéance).

Août

Réduction d'un point des taux d'intérêt servis aux livrets d'épargne et aux bons du trésor.

Octobre

L'État émet un emprunt de 20 milliards de francs à deux tranches (obligations à 12.20 pour cent et obligations échangeables à 11.60 pour cent).

1985

Janvier

Entrée en vigueur du nouveau système de régulation du crédit par des réserves contemporaines ne portant pas d'intérêt.

Février

L'État émet un emprunt de 20 milliards de francs à deux tranches (l'une à 7 ans au taux de 11 pour cent et l'autre à 12 ans au taux de 10.5 pour cent).

Mai

L'État émet un emprunt de 15 milliards de francs à deux tranches (une tranche à taux fixe et l'autre à taux variable). L'emprunt a été porté à 20 milliards de francs à mi-juin.

3. POLITIQUE SOCIALE

1984

Février

Ordonnance relative au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi. Le nouveau système repose sur le principe de la gestion séparée : d'une part, des allocations d'assurance-chômage financées par les contributions des employeurs et salariés ; d'autre part, des allocations de solidarité à la charge de l'État.

Septembre

Accord entre partenaires sociaux sur la formation en alternance (défiscalisation des cotisations de 0.1 pour cent pour la taxe d'apprentissage et de 0.2 pour cent pour la formation continue pour financer directement la formation alternée).

Octobre

Décret précisant le dispositif de mise en place des Travaux d'Utilité Collective (TUC).

1985

Février

Mesures en faveur du travail à temps partiel comportant des incitations financières à l'embauche.

4. POLITIQUE DES PRIX ET DES REVENUS

1984

Janvier

Augmentation de 2 pour cent du traitement des fonctionnaires au 1er janvier 1984 pour la fraction des rémunérations inférieure ou égale à 250 000 francs par an.

Avril

Augmentation de 1 pour cent au 1er avril du traitement des fonctionnaires.

Mai

Relèvement de 3.4 pour cent du SMIC à compter du 1er mai par rapport au 1er janvier 1984.

Juillet

Relèvement de 1.2 pour cent du SMIC à compter du 1er juillet par rapport au 1er mai 1984.

Novembre

Relèvement de 2.2 pour cent du SMIC à compter du 1er novembre par rapport au 1er juillet.

Augmentation de 2 pour cent du traitement des fonctionnaires.

La norme des prix pour 1985 est fixée à 4.5 pour cent en glissement.

1985

Janvier

A compter du 1er février 1985, institution d'un nouveau régime basé sur la liberté des prix à tous les stades pour l'essence, le supercarburant et le gazole, dans le cadre d'engagements de lutte contre l'inflation.

Mai

Réunification du SMIC au 1er mai : les salariés embauchés depuis le début 1982 et payés sur la base de 39 heures, voient leurs salaires augmenter de 2.6 pour cent afin de rejoindre ceux payés sur la base de 40 heures.

5. POLITIQUE DE CHANGE

1984

Juin

A compter du 4 juin 1984, l'ÉCU est ajouté à la liste des monnaies qui font chaque jour l'objet d'une cotation officielle à la Bourse de Paris.

Juillet

Mesures d'assouplissement du contrôle des changes :

- Relèvement du seuil de domiciliation bancaire des exportations et importations, pour les entreprises, de 150 000 à 250 000 francs.
- Abrogation de l'interdiction d'utiliser les cartes de crédit des particuliers à l'étranger.

Octobre

Suppression de la taxe frappant les investissements étrangers en obligations.

Novembre

Mesures d'assouplissement du contrôle des changes :

- Les particuliers peuvent sans justificatif et dans la limite de 1 500 francs par mois et par donneur d'ordre (et non plus par trimestre), effectuer des transferts à l'étranger et des paiements par chèques au profit de non-résidents.
- Pour les investissements directs dans la CEE, l'obligation de financement par emprunt en devises d'une durée minimum de deux ans est ramenée de 75 pour cent à 50 pour cent du montant de l'investissement.
- Élargissement des conditions d'accès des institutions de la CEE au marché financier de Paris.

Modification du régime des investissements étrangers en France :

- Le délai maximal de réponse aux demandes étrangères d'investissement est ramené à un mois (au lieu de deux) pour les investissements provenant de la CEE.
- Pour les investissements en provenance d'autres pays que la CEE, les créations d'entreprises ainsi que les prises de participation d'un montant inférieur à 5 millions de francs, soumis actuellement à des procédures d'examen entraînant des délais importants, seront réputés libres dans les mêmes conditions que pour la CEE.

6. AUTRES MESURES

1984

Mars

Plan de restructuration industrielle concernant les secteurs en déclin.

Dotations de capital des entreprises nationalisées pour l'année 1984, pour un montant de 12.9 milliards de francs, portant le total des dotations à plus de 30 milliards de francs pour la période 1982-1984 (dont 14 milliards de francs pour la sidérurgie).

Juillet

Loi sur le développement de l'initiative économique. Mesures d'ordre fiscal et social destinées à aider la création et la reprise d'entreprises.

Décembre

Le gouvernement annonce son intention d'attribuer de 27 à 30 milliards de francs à la sidérurgie sur la période 1984-1987, dont 15 milliards pour financer l'investissement.

1985

Janvier

Le Fonds Industriel de Modernisation consacrera en priorité sa dotation de 9.5 milliards de francs en 1985, aux PME.

Annexe II

RIGIDITÉ DES SALAIRES RÉELS ET NOMINAUX
(Secteur des entreprises privées)

	Elasticité des salaires nominaux par rapport ^a			Rigidité des salaires réels (indicateur composite)
	Aux prix		Au taux du chômage ^b	
	Court terme	Long terme		
	1	2	3	4 = 1-3
États-Unis	0.22	1.00	0.33	0.67
Canada	0.36	1.09	0.48	0.75
Japon	0.89	0.89	3.66 2.30	0.24 0.38
Allemagne	0.44	0.88	0.25 0.08	1.76 ^c 5.50 ^c
France	0.47	0.94	0.31	1.52
Royaume-Uni	0.33	0.99	0.17	1.94
Italie	0.44	0.89	0.55	0.80
Pays-Bas	0.47	0.94	0.23 0.16	2.04 2.94
Autriche	0.48	0.97	0.58 0.50	0.83 0.96

a) Les élasticités sont empruntées aux estimations des équations de prix décrites dans l'annexe I du CPE+WP1(84)3, tableau I.1.

b) Pour le Japon, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche, les courbes de Phillipa estimées sont non linéaires, de sorte que la semi-élasticité des salaires nominaux par rapport à une augmentation de 1 point du taux de chômage dépend du niveau de référence. Pour ces pays, cette semi-élasticité est calculée à partir du taux de chômage moyen de la période d'estimation (première ligne) et du taux de chômage correspondant au premier semestre de 1984 (deuxième ligne).

c) L'Allemagne est le seul pays où la productivité semble influencer sur les salaires nominaux. Si l'on tient compte de l'influence à court terme de la productivité sur les salaires nominaux, la rigidité à court terme des salaires nominaux est ramenée à 0.65.

Source: Secrétariat de l'OCDE.

ANNEXE STATISTIQUE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1975-84	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente											
Consommation privée ¹	2.8	3.2	5.5	3.2	4.7	3.4	1.5	2.0	3.4	1.0	0.6
Formation brute de capital fixe ¹	0.3	-3.2	3.8	-0.8	1.5	3.7	3.2	-1.1	0.7	-2.3	-2.6
Secteur public	0.6	10.4	-0.6	-6.6	-3.0	1.4	0.9	-1.4	9.4	-2.8	-1.7
Construction de logements	-2.3	-2.2	-1.2	-2.9	-0.1	4.8	-4.1	-1.1	-7.1	-1.8	-6.8
Investissement productif	1.3	-6.7	7.6	1.7	3.1	3.8	6.6	-1.0	1.9	-2.3	-1.4
PIB ¹	2.1	0.2	5.2	3.0	3.8	3.3	1.1	0.5	1.8	0.7	1.6
Indice de prix implicite du PIB	10.5	13.5	9.8	9.0	9.5	10.4	12.2	11.8	12.6	9.5	7.1
Production industrielle	1.0	-7.1	8.3	2.0	2.4	4.6	-0.2	-1.4	-1.2	0.8	1.5
Emploi	-0.2	-1.1	0.7	0.8	0.1	-0.1	-0.0	-1.0	-0.1	-0.4	-0.8
Rémunération des salariés (prix courants)	13.4	17.7	16.0	13.6	13.2	13.4	15.0	13.9	14.2	10.3	7.2
Productivité (PIB/emploi)	2.3	1.3	4.5	2.2	3.7	3.4	1.1	1.5	1.9	1.1	2.4
Coûts unitaires de main-d'œuvre (Rémun./PIB)	11.1	17.5	10.3	10.3	9.1	9.7	13.8	13.3	12.2	9.5	5.6
B. Rapports en pourcentage											
Formation brute de capital fixe en % du PIB											
aux prix constants	21.5	22.9	22.6	21.7	21.3	21.3	21.8	21.5	21.2	20.6	19.8
Formation de stocks en % du PIB aux prix constants	0.9	-0.3	1.3	1.0	0.8	1.6	1.8	0.0	1.4	0.6	1.1
Balance extérieure en % du PIB aux prix constants	0.5	1.8	0.2	1.5	1.5	0.8	-0.3	0.7	-1.6	-0.4	0.7
Rémunération des salariés en % du PIB											
aux prix courants	55.0	54.0	54.3	54.9	54.7	54.4	55.1	55.9	55.7	55.7	54.8
Impôts directs en pourcentage du revenu disponible	6.0	5.2	5.7	5.9	5.8	5.8	6.1	6.1	6.2	6.6	6.9
Épargne des ménages en pourcentage du revenu disponible	16.0	18.6	16.4	16.6	17.5	16.2	14.9	15.8	15.7	14.4	13.7
Chômage en pourcentage de la population active civile	6.4	4.1	4.4	4.4	5.2	5.9	6.3	7.6	8.6	8.6	9.3
C. Autre indicateur											
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)	-1.3	2.7	-3.4	2.1	4.1	4.0	-4.2	-1.7	-12.1	-4.4	-0.1

1. Aux prix constants de 1970.
Source: Secrétariat de l'OCDE.

Tableau A. Comptes nationaux (nouveau SCN)
Produit intérieur brut et dépense intérieure brute
En milliards de francs

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
	<i>Aux prix courants</i>								
Consommation finale privée	1 041.9	1 171.5	1 327.8	1 517.9	1 743.3	2 009.7	2 302.4	2 544.9	2 740.5
Consommation finale des administrations publiques	245.0	277.7	320.3	363.5	420.9	491.8	578.5	644.7	703.2
Formation brute de capital fixe	390.7	419.9	458.9	524.5	606.4	666.0	742.2	778.7	808.5
Variation des stocks	19.7	20.8	13.1	33.0	47.5	-6.7	31.2	-1.3	13.5
Dépense intérieure	1 697.3	1 889.9	2 120.1	2 438.9	2 818.1	3 160.8	3 654.3	3 966.9	4 265.7
Exportations de biens et services	338.2	401.9	455.2	535.6	616.1	735.4	822.3	930.4	1 088.4
<i>moins : Importations de biens et services</i>	357.6	407.2	434.2	532.2	664.9	784.6	909.6	962.2	1 076.9
Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition	1 678.0	1 884.6	2 141.1	2 442.3	2 769.3	3 111.6	3 567.0	3 935.0	4 277.2
	<i>Aux prix de 1970</i>								
Consommation finale privée	630.7	650.5	678.1	701.9	712.1	727.2	749.4	756.3	758.7
Consommation finale des administrations publiques	129.7	131.5	137.2	139.6	142.2	145.6	149.2	151.4	151.8
Formation brute de capital fixe	226.1	224.3	227.6	236.2	243.8	241.1	242.8	237.3	232.1
Variation des stocks	12.6	10.1	9.0	17.8	20.6	0.3	15.8	6.7	9.5
Dépenses intérieures	999.1	1 016.4	1 051.8	1 095.5	1 118.6	1 114.1	1 157.1	1 151.7	1 152.1
Exportations de biens et services	215.6	234.9	250.4	267.7	274.0	288.1	282.5	294.4	316.2
<i>moins : Importations de biens et services</i>	213.5	219.6	231.4	257.0	274.9	279.2	296.4	294.6	301.4
Produit intérieur brut aux valeurs d'acquisition	1 001.2	1 031.7	1 070.8	1 106.2	1 117.8	1 123.0	1 143.2	1 151.6	1 166.9

Source : Mémoire statistique soumis par les Autorités françaises à l'OCDE.

Tableau B. Formation brute de capital fixe

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
En millions de francs, aux prix de 1970									
Ventilation par secteurs institutionnels :									
Sociétés, quasi-sociétés et entreprises individuelles	123 129	123 523	127 542	132 101	141 496	139 646	140 524	136 387	134 758
Ménages	57 102	55 962	55 923	58 607	56 200	55 556	51 616	50 690	47 229
Administrations publiques	31 682	29 699	28 796	29 208	29 463	29 060	31 785	30 902	30 365
Administrations privées, Institutions de crédit, et sociétés d'assurance	14 205	15 121	15 365	16 234	16 605	16 814	18 892	19 356	18 843
Total de la formation intérieure brute de capital fixe	226 118	224 305	227 626	236 150	243 764	241 076	242 817	237 335	231 195

Tableau C. Principaux indicateurs des prix et salaires

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Variations en pourcentage									
Indices de prix implicites :									
Importations de biens et services	8.6	10.7	1.2	10.3	16.8	16.2	9.2	6.5	9.4
Exportations de biens et services	7.8	9.0	6.3	10.0	12.4	13.5	14.1	8.5	8.9
Produit intérieur brut	9.9	9.0	9.5	10.4	12.2	11.8	12.6	9.5	7.3
Demande intérieure totale	10.1	9.4	8.4	10.4	13.2	12.6	11.3	9.1	7.5
Rémunération par salarié	14.7	12.5	12.4	13.0	14.5	14.4	13.7	10.6	8.0
Taux de salaire horaire : industries manufacturières	14.1	12.9	12.9	12.9	14.9	14.3	15.8	11.5	8.1
Coûts unitaires de main-d'œuvre dans les industries manufacturières ¹	5.0	7.8	7.7	7.2	12.0	12.8	10.7	7.6	2.4

1. Non compris les cotisations sociales des employeurs.
Source : INSEE, *Rapports sur les comptes de la Nation*.

Tableau D. Marché du travail et emploi
En milliers

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Population active civile	21 442	21 680	21 796	22 018	22 324	22 491	22 689	22 818	22 955	23 173	23 115
Population active civile occupée	20 865	21 062	20 885	21 027	21 202	21 285	21 317	21 347	21 226	21 254	21 154
Employeurs, travailleurs indépendants et travailleurs familiaux	3 983	3 894	3 803	3 740	3 697	3 662	3 631	3 595	3 554	3 499	3 432
Salariés	16 882	17 168	17 082	17 287	17 505	17 623	17 686	17 752	17 672	17 755	17 722
Emploi civil par secteurs											
Agriculture, sylviculture et pêche	2 348	2 246	2 158	2 083	2 013	1 954	1 907	1 854	1 790	1 737	1 697
Industrie	8 238	8 298	8 051	7 979	7 948	7 828	7 717	7 656	7 461	7 339	7 145
Autres activités	10 279	10 518	10 676	10 965	11 241	11 503	11 693	11 837	11 975	12 178	12 312
Situation de l'emploi (moyennes mensuelles)											
Demandes d'emploi non satisfaites	394	498	840	933	1 073	1 167	1 350	1 451	1 773	2 008	2 041
Offres d'emploi non satisfaites	252	205	109	124	104	87	88	89	69	84	80

Source: OCDE. *Statistiques de la population active* (estimations de moyennes annuelles). INSEE. *Bulletin mensuel de statistique*.

Tableau E. Masse monétaire résidente et contreparties
Fin de période, en milliards de francs

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Total de la masse monétaire résidente	973.5	1 092.4	1 245.1	1 350.2	1 490.4	1 651.5	1 836.8	1 989.3
A. Disponibilités monétaires	510.8	567.3	635.3	678.4	776.8	858.5	959.2	1 050.2
Billets et monnaies divisionnaires en circulation ¹	121.5	131.9	139.1	143.7	160.8	177.1	190.6	198.8
Dépôts à vue	389.3	435.4	496.3	534.7	615.9	681.4	768.6	851.4
B. Disponibilités quasi monétaires	462.7	525.1	609.8	671.8	713.6	793.0	877.6	939.1
Placements à vue ²	137.1	160.7	180.1	188.8	226.8	268.2	327.4	355.2
Dépôts à terme ³	100.1	106.7	137.4	171.7	178.8	206.9	225.9	241.2
Bons	164.5	179.8	200.3	214.4	206.5	209.3	202.9	200.2
Épargne contractuelle ⁴	61.0	77.8	92.0	97.0	101.6	108.6	121.4	142.6
Contreparties								
A. Extérieur	81.1	118.1	139.0	153.9	122.4	70.6	40.3	39.8
dont : Or et devises	46.3	55.7	63.0	88.2	81.8	31.9	39.1	71.7
B. Créances sur le Trésor public	121.3	124.8	137.0	130.8	165.1	197.6	254.8	273.5
Créances de la Banque de France	24.6	8.6	12.8	-1.7	-19.0	-19.3	19.8	14.6
Banques et établissements financiers	17.4	26.3	25.9	26.3	68.8	88.7	96.1	111.9
C. Créances sur l'économie	886.9	979.2	1 108.0	1 290.8	1 449.4	1 676.3	1 875.9	2 067.4
D. Ressources stables (à déduire)	100.2	116.7	138.0	193.6	233.1	290.1	359.6	431.5
E. Divers	-15.6	-13.0	-0.9	-31.8	-13.4	-3.0	24.8	40.1

1. Déduction faite des billets en caisse dans les institutions financières.

2. Comptes sur livrets, comptes d'épargne-logement, livrets d'épargne populaire et CODEVI dans les banques et au Trésor public.

3. Dans les banques, établissements financiers et au Trésor public.

4. Plans d'épargne logement et livrets d'épargne des travailleurs manuels et livrets d'épargne entreprises.

Sources : Rapports annuels du Conseil National du Crédit et statistiques trimestrielles de la Banque de France.

Tableau F. Comptes des Administrations Publiques

	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Milliards de francs						
Recettes courantes	1 093.6	1 290.4	1 473.3	1 724.8	1 928.8	2 131.6
Dépenses courantes	1 031.9	1 190.4	1 427.5	1 695.0	1 912.6	2 113.7
Consommation	363.5	420.9	491.8	578.5	644.7	703.2
Intérêts	37.5	44.3	65.9	77.4	101.8	118.4
Subventions	49.0	52.7	67.6	77.8	84.1	101.5
Transferts	581.9	672.6	802.2	961.4	1 082.0	1 190.6
Épargne	61.7	100.0	45.7	29.8	16.2	17.9
Dépenses en capital	78.4	94.1	101.3	126.8	137.1	137.7
Formation brute de capital fixe	71.0	82.9	93.4	116.8	123.2	126.9
Besoin de financement	-16.7	5.9	-55.6	-97.0	-120.9	-119.8
État	-20.4	-6.8	-36.2	-69.6	-129.2	-132.3
Administrations publiques locales	-14.4	-14.0	-17.2	-29.3	-22.3	-13.9
Sécurité sociale	18.1	26.7	-2.2	+1.9	+30.6	+26.4
En pourcentage du PIB						
Total des prélèvements obligatoires	41.1	42.5	42.8	43.8	44.6	45.4
Impôts	23.5	24.2	24.5	24.9	25.0	25.7
dont : État	17.9	18.5	18.6	18.8	18.3	18.3
Administrations publiques locales ¹	4.5	4.7	4.8	4.9	5.2	5.7
Sécurité sociale	0.1	0.1	0.2	0.2	0.5	0.6
Cotisations sociales effectives	17.6	18.3	18.3	18.9	19.6	19.7

1. Après transferts de recettes fiscales.

Source : INSEE, Rapport sur les Comptes de la Nation.

Tableau G. Ventilation géographique du commerce extérieur
En millions de dollars des États-Unis

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
	Exportations, fob									
Monde	52 099.2	55 818.0	63 514.8	76 467.6	97 981.2	111 310.8	101 270.4	92 350.8	91 195.2	93 114.0
OCDE	35 394.0	38 642.4	44 070.0	54 342.0	70 008.0	77 902.8	68 233.2	62 854.8	63 306.0	66 216.0
CEE	26 016.0	28 654.8	32 474.4	40 711.2	52 718.4	57 818.4	48 790.8	45 006.0	44 827.2	45 544.8
dont :										
Allemagne (Rép. féd.)	8 616.0	9 650.4	10 850.4	13 288.8	16 857.6	17 836.8	14 973.6	13 627.2	14 180.4	13 668.0
Belgique-Luxembourg	5 316.0	5 676.0	6 328.8	7 884.0	9 604.8	10 399.2	8 384.4	7 976.4	7 789.2	7 989.6
Italie	5 034.0	6 081.6	6 650.4	8 352.0	11 192.4	13 910.4	11 488.8	10 413.6	9 727.2	10 138.8
Pays-Bas	2 730.0	2 847.6	3 244.8	4 176.0	5 238.0	5 420.4	4 468.8	4 252.8	4 330.8	4 423.2
Royaume-Uni	3 391.2	3 367.2	4 130.4	5 530.8	7 526.4	7 760.4	7 198.8	6 682.8	6 913.2	7 368.0
États-Unis	2 043.6	2 527.2	3 265.2	4 264.8	4 790.4	4 921.2	5 588.4	5 223.6	5 751.6	7 545.6
Japon	376.8	423.6	459.6	609.6	928.8	1 098.0	1 017.6	1 074.0	1 082.4	1 026.0
Non-OCDE	16 704.0	17 174.4	19 442.4	22 120.8	27 972.0	33 121.2	33 034.8	29 455.2	27 727.2	26 778.0
COMECON	2 722.8	2 850.0	2 881.2	3 958.8	4 172.4	4 974.0	4 118.4	2 889.6	3 459.6	3 082.8
OPEP	4 899.6	5 086.8	5 958.0	6 496.8	7 591.2	9 852.0	10 923.6	10 168.8	8 713.2	9 079.2
Autres	9 081.6	9 237.6	10 603.2	12 565.2	16 208.4	18 295.2	17 992.8	16 396.8	15 554.4	14 616.0
Non spécifiés	1.2	1.2	1.2	3.6	2.4	285.6	3.6	40.8	163.2	120.0
	Importations, caf									
Monde	54 208.8	64 464.0	70 494.0	81 678.0	106 874.4	134 852.4	120 496.8	115 382.4	104 967.6	103 444.8
OCDE	37 354.8	44 787.6	48 522.0	58 591.2	75 373.2	90 099.6	79 558.8	79 449.6	75 114.0	74 972.4
CEE	26 691.6	32 139.6	35 065.2	42 294.0	53 920.8	62 424.0	54 370.8	54 758.4	52 239.6	52 066.8
dont :										
Allemagne (Rép. féd.)	10 166.4	12 379.2	13 036.8	15 514.8	19 213.6	21 814.8	19 143.6	19 423.2	17 779.2	16 869.6
Belgique-Luxembourg	5 138.4	6 176.4	6 333.6	7 548.0	9 656.4	11 272.8	8 974.8	8 900.4	8 432.4	8 510.4
Italie	4 746.0	5 750.4	6 746.4	8 289.6	10 837.2	12 666.0	10 785.6	11 073.6	10 417.2	10 203.6
Pays-Bas	3 418.8	3 915.6	4 303.2	5 098.8	6 471.6	7 308.0	6 930.0	6 393.6	6 256.8	6 304.8
Royaume-Uni	2 564.4	3 154.8	3 680.4	4 497.6	6 009.6	7 285.2	6 572.4	7 009.2	7 442.4	8 340.0
États-Unis	4 082.4	4 722.0	4 893.6	5 956.8	8 091.6	10 734.0	9 808.8	9 088.8	8 094.0	7 974.0
Japon	999.6	1 231.2	1 382.4	1 641.6	2 055.6	2 770.8	2 736.0	3 050.4	2 739.6	2 728.8
Non-OCDE	16 833.6	19 647.6	21 897.6	22 898.4	30 994.8	43 936.8	39 958.8	35 085.6	28 994.4	27 633.6
COMECON	1 726.8	2 029.2	2 252.4	2 566.8	3 337.2	5 323.2	5 025.6	4 366.8	4 112.4	3 855.6
OPEP	9 678.0	11 376.0	11 808.0	11 881.2	16 611.6	25 128.0	22 192.8	18 368.4	13 285.2	11 911.2
Autres	5 428.8	6 242.4	7 837.2	8 450.4	11 046.0	13 485.6	12 740.4	12 350.4	11 596.8	11 866.8
Non spécifiés	20.4	30.0	73.2	189.6	505.2	816.0	979.2	847.2	860.4	838.9

Source : OCDE, Statistiques du commerce extérieur, série A.

Tableau H. Ventilation par produits du commerce extérieur
En millions de dollars E.U.

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Exportations, fob										
Produits alimentaires	7 466	7 749	8 182	8 919	11 512	14 068	17 218	16 578	14 644	14 437
Énergie	1 234	1 435	1 638	1 917	2 095	3 612	4 606	4 832	3 753	3 553
Matières premières minérales	977	715	812	770	1 052	1 396	1 571	1 168	1 077	1 129
Métaux et articles manufacturés en métal	6 045	6 449	6 340	7 487	8 783	11 189	13 447	11 675	10 160	9 352
Produits chimiques	5 394	5 365	6 040	7 115	8 835	11 646	13 249	12 141	11 708	11 842
Automobiles	2 498	3 304	3 906	4 563	5 548	7 165	6 748	5 523	4 952	4 721
Matériel de transport	3 022	4 702	5 249	6 042	6 150	8 847	9 079	9 028	8 862	8 587
Équipement professionnel	8 008	10 837	11 720	13 009	16 012	19 443	21 616	19 658	18 364	18 399
Autres produits manufacturés	4 799	4 951	5 202	6 053	7 205	9 131	10 325	9 180	8 328	8 237
Appareils ménagers et électronique grand public	331	441	458	536	728	874	892	736	702	663
Biens de consommation courante	3 634	4 178	4 210	5 035	6 055	7 436	8 638	7 564	7 062	6 823
Autres exportations	1 619	1 484	1 705	1 918	2 517	3 152	3 476	3 164	2 746	3 351
Exportations totales	45 027	51 609	55 463	63 363	76 493	97 959	110 865	101 246	92 358	91 095
Importations, caf										
Produits alimentaires	4 656	6 095	6 801	8 846	10 353	11 434	12 566	11 376	11 226	11 015
Énergie	11 952	12 303	14 408	15 129	15 988	23 029	35 857	34 815	30 978	25 868
Matières premières minérales	1 514	1 359	1 433	1 527	1 642	2 138	2 450	2 054	1 737	1 560
Métaux et articles manufacturés en métal	5 940	5 430	6 412	6 571	7 740	10 187	12 259	9 169	8 890	7 955
Produits chimiques	4 641	4 277	5 156	5 887	7 280	9 890	12 169	10 376	9 898	9 533
Automobiles	760	1 024	1 641	1 732	2 112	2 636	3 244	3 345	3 940	3 783
Matériel de transport	2 274	2 310	3 074	3 333	3 818	4 905	5 302	4 825	4 770	4 339
Équipement professionnel	7 898	8 388	9 861	10 463	12 837	16 231	19 933	18 080	18 415	17 293
Autres produits manufacturés	4 418	4 503	5 492	5 987	7 522	9 786	11 146	9 405	9 086	8 470
Appareils ménagers et électronique grand public	665	748	990	1 051	1 335	1 674	1 895	1 814	1 879	1 567
Biens de consommation courante	3 410	3 987	4 923	5 681	6 734	9 030	10 730	9 677	9 897	9 411
Autres importations	3 945	3 187	3 834	4 069	4 505	5 870	6 778	5 344	4 737	4 446
Importations totales	52 073	53 610	64 026	70 275	81 865	106 711	134 328	120 279	115 454	105 240

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur*.

Tableau I. Balance des paiements dans l'optique des transactions
Millions de dollars¹

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Exportations (fob)	75 141	95 269	107 935	100 407	91 385	89 810	92 603
Importations (fob)	74 393	97 366	120 963	110 530	106 926	98 019	96 169
Balance commerciale	748	-2 097	-13 028	-10 123	-15 541	-8 209	-2 567
Services net	5 744	6 959	8 763	5 953	5 221	4 217	2 934
<i>dont :</i>							
Grands travaux	3 108	3 249	4 012	3 791	4 060	3 611	3 029
Tourisme	1 635	1 638	2 225	1 492	1 844	2 945	3 325
Revenus de l'investissement	1 027	1 591	2 284	783	43	-537	-1 400
Autres biens et services (nets)	3 789	4 348	4 255	3 679	2 860	3 392	3 619
Transferts privés nets	-1 805	-2 298	-2 443	-2 274	-1 962	-1 729	-1 024
Transferts publics nets	-1 478	-1 724	-1 716	-1 978	-2 649	-2 105	-1 855
Balance courante	6 999	5 187	-4 169	-4 742	-12 062	-4 434	107
Capitaux à long terme	-3 351	-5 036	-8 472	-9 140	1 215	9 129	5 049
Privés	-3 316	-4 305	-7 278	-8 101	563	5 569	6 869
Publics	-38	-731	-1 194	-1 039	652	3 560	-1 819
Balance de base	3 645	151	-12 641	-13 882	-10 848	4 696	5 157
Capitaux à court terme	896	45	5 055	-4 465	1 274	-725	-1 630
Balance des transactions non monétaires	4 541	196	-7 587	-18 346	-9 573	3 971	3 527
Capitaux bancaires	-1 846	1 665	14 249	13 082	4 538	1 933	-406
Balance des règlements officiels	2 695	1 861	6 662	-5 265	-5 035	5 904	3 121
FECOM	..	-19	-1 997	2 709	..	1 675	739
Avoirs et engagements divers	547	199	201	388	1 557	-1 154	-209
Variations des réserves officielles	3 307	2 041	4 867	-2 168	-3 478	3 075	3 651

1. Taux de change 1978 : \$1 = 4.5118 FF; 1979 : \$1 = 4.2546; 1980 : \$1 = 4.2261; 1981 : \$1 = 5.4343; 1982 : \$1 = 6.5720; 1983 : \$1 = 7.6212; 1984 : \$1 = 8.7394.

Sources : Banque de France, Ministère de l'économie, des finances et du budget, Direction du Trésor et Secrétariat de l'OCDE.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

		Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougoslavie		
Population	Total	Milliers	1984	15 379 (83)	7 552	9 856 (83)	25 150	5 111	4 882	54 947	61 181	9 848 (83)	237 (83)	3 508 (83)	56 983	120 018	366 (83)	14 420	3 245	4 141	10 099 (83)	38 173 (83)	8 337	6 482 (83)	47 804 (83)	56 377 (83)	236 634	22 855 (83)		
	Densité au km ² de superficie terrestre	Nombre		2	90	323	3	119	14	100	246	75	2	50	189	322	141	387	12	13	110	76	19	157	61	230	25	88		
	Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%		1.3	-0.1	0.1	1.2	0.1	0.4	0.5	-0.1	1.0	1.1	1.3	0.3	0.9	0.4	0.6	0.7	0.4	1.2	0.9	0.2	0.1	2.2	0.0	1.0	0.9		
Emploi	Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1983	6 471 (84)	3 199	3 577	11 000 (84)	2 389	2 404 (84)	20 839	24 649 (84)	3 508	114	1 111	20 439 (84)	57 660 (84)	157	4 929	1 266	1 970 (84)	3 892	10 382 (84)	4 255 (84)	2 994	14 912	23 470	105 005 (84)	..		
	dont : Agriculture	% de l'ECN		6.2	8.7	3.0	5.3	7.4	12.2	8.1	5.6	30.0	10.5	17.0	11.9	8.9	4.5	5.1	11.2	7.1	24.6	18.0	5.1	7.1	58.9	2.7	3.3	..		
	Industrie	% de l'ECN		28.1	37.5	30.9	25.9	28.4	32.6	33.8	41.6	28.6	36.8	29.8	34.5	34.8	35.7	27.8	32.2	28.3	37.5	32.7	29.8	37.6	16.7	33.6	28.5	..		
	Services	% de l'ECN		65.7	53.8	66.1	68.8	64.2	55.2	58.1	52.8	41.4	52.6	53.2	53.7	56.3	59.9	67.1	56.6	64.6	38.0	49.3	65.1	55.3	24.3	63.8	68.2	..		
Produit intérieur brut (PIB)																														
	Aux prix et aux taux de change courants	Milliards de \$ÉU	1983	155.5	67.1	80.1	324.0	56.4	49.4	519.2	653.1	34.5	2.3	18.0	352.8	1 156.0	3.2	132.0	23.0	55.1	20.7	158.2	91.9	97.1	49.7	455.1	3 275.7	62.8 (82)		
	Par habitant	\$ÉU		10 119	8 892	8 126	13 008	11 020	10 155	9 538	10 633	3 505	9 523	5 120	6 208	8 721	9 190	7 183	13 333	2 055	4 137	11 029	14 930	1 041	8 072	13 969	2 774 (82)			
	Aux prix courants convertis à l'aide des PPA courantes ³	Milliards de \$ÉU	1983	..	75.6	105.4	343.8	59.0	49.7	613.8	703.1	54.3	..	23.6	495.1	1 280.7	4.2	147.2	..	53.7	45.7	266.7	552.6	3 275.7	..		
	Par habitant	\$ÉU		..	10 010	10 690	13 803	11 538	10 220	11 276	11 447	5 512	..	6 740	8 711	10 739	11 381	10 247	..	12 999	4 549	6 977	9 802	13 969	..		
	Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%		2.2	2.1	1.1	1.3	1.4	4.1	1.5	1.2	1.0	0.9	2.3	1.4	4.1	0.0	0.3	1.9	2.8	2.8	1.0	1.7	1.6	2.3	0.8	1.1	..		
Formation brute de capital fixe (FBCF)		% du PIB	1983	21.4	22.2	16.1	19.4	16.3	24.6	19.6	20.8	20.5	23.0	22.7	18.0	28.4	23.2	18.2	23.1	25.1	28.9	18.8	18.7	23.3	18.7	16.5	16.8	27.1 (82)		
	dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1982	12.4 (81)	10.8	5.8	7.6	7.4	9.4	9.1	7.8	8.3	6.8	13.2 (81)	7.7	10.2	9.2 (80)	7.6	9.1 (81)	8.9	13.8 (81)	7.0 (81)	8.0	6.9	8.7 (77)	7.6	7.4	..		
	Construction de logements	% du PIB	1982	4.8 (81)	3.5	3.4	3.5	3.5	6.3	5.7	6.1	4.8	5.0	6.7 (81)	5.3	6.0	5.5 (80)	5.2	4.0 (81)	4.7	7.8 (81)	5.5 (81)	4.3	16.2	2.7 (77)	2.2	2.9	..		
	Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%		0.7	-0.8	-4.6	0.2	-5.2	4.4	0.6	0.8	-1.8	-1.2	-0.3	0.9	2.6	-1.9	-3.5	4.0	0.5	1.8	-1.6	0.5	3.7	-1.2	-0.3	-0.2	..		
Taux d'épargne brute⁴																														
		% du PIB	1983	18.0	22.8	14.8	19.2	14.1	24.1	18.6	21.8	17.0	18.9	16.6	17.5	30.3	40.0	20.8	18.0	28.5	21.3	17.6	16.3	27.7	16.3	18.1	15.2	..		
Ensemble des administrations publiques																														
	Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1983	17.6	18.7	17.7	21.0	27.2	19.4	16.3	20.0	18.8	12.3	20.2	19.5	10.2	17.3	17.7	17.0	19.5	14.6	12.3	28.5	13.5	10.8	22.0	19.3	15.8 (82)		
	Emplois courants ⁵	% du PIB	1983	32.8 (82)	45.5	53.5	43.0	58.2	36.1	48.2	44.4	38.3	27.6 (80)	48.3 (81)	51.5	28.1	45.7 (80)	58.3 (82)	..	45.9	37.4 (81)	31.8 (82)	61.7 (82)	30.8	..	44.3	36.9	..		
	Ressources courantes	% du PIB	1983	34.3 (82)	46.6	44.6	39.0	53.1	37.4	47.0	45.2	33.1	36.0 (80)	40.5 (81)	45.3	30.4	51.5 (80)	55.7 (82)	..	52.6	33.0 (81)	30.7 (82)	59.3 (82)	33.9	..	42.5	31.7	..		
Apports nets d'aide publique au développement																														
		% du PNB	1983	0.49	0.23	0.59	0.45	0.73	0.33	0.74	0.49	0.24	0.33	..	0.91	0.28	1.06	0.85	0.32	..	0.35	0.24	..		
Indicateurs du niveau de vie																														
	Consommation privée par habitant ³	\$ÉU	1983	6 287*	5 716	6 669	7 858	5 900	5 359	7 110	6 287	3 570	6 024*	3 775	5 408	5 877	7 195	6 415	4 260*	5 893	2 936	4 690	5 728*	9 354*	769*	5 706	9 451	1 426 (82)		
	Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1983	..	306 (81)	328 (82)	421 (82)	272	288	374 (82)	402	102 (82)	405	205 (82)	346 (82)	215 (82)	398	331 (84)	446 (84)	334	135 (82)	228	361	392	18 (82)	292 (82)	547 (82)	118		
	Postes de téléphones pour 1 000 habitants	Nombre	1983	540	460	417	664	719	570	541	571	336	525	235	404	535	589 (82)	390 (84)	622	580	166	345	890	1 269	55	524	760 (82)	111		
	Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1983	..	300 (81)	298 (80)	471 (80)	370	370	297 (80)	362	158 (80)	282 (82)	181 (80)	234 (80)	250 (80)	335 (81)	313 (84)	..	318	140 (80)	252 (80)	390	326	76 (79)	331 (80)	621 (80)	174 (82)		
	Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1983	..	1.7 (82)	2.5 (82)	1.8 (82)	2.4 (82)	2.1 (82)	2.1 (82)	2.4	2.5 (82)	2.2 (82)	1.3 (82)	3.6 (82)	1.3 (82)	1.7	2.1 (84)	..	2.1	1.8 (82)	2.7 (82)	2.2 (82)	2.6 (82)	0.6 (82)	1.7 (82)	1.8 (82)	1.5 (81)		
	Mortalité infantile	Nombre	1983	9.6	11.9	11.2	9.1	7.7	6.2	8.9	10.3	14.6	6.2	9.8	12.4	6.2	11.2	8.4	12.5	7.9	19.0	9.6 (82)	7.0	8.0	..	10.2	11.2	29.9 (82)		
Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)																														
	Gains horaires dans les industries manufacturières	%	1984	14.9 (83)	5.7	6.9	8.5	8.4	11.4 (83)	12.5	4.4	25.4 (83)	..	15.7 (83)	17.9	5.3	..	3.6	..	9.9	..	16.2	8.9	5.1 (83)	..	11.9	6.5	..		
	Prix à la consommation	%	1984	9.0	5.5	7.4	8.7	9.5	9.6	11.1	4.5	21.8	54.0	14.9	16.1	3.9	7.6	5.0	12.3	10.1	22.7	13.6	10.2	4.4	46.0	9.5	7.4	32.3		
Commerce extérieur																														
	Exportations de marchandises, fob*	Millions de \$ÉU	1984	23 856	15 720	51 840 (83) ⁷	86 868	15 912	13 464	93 120	171 012	4 812	744 (83)	9 672	73 428	169 776	.. ⁸	65 652	5 518	18 888	5 172	23 508	29 316	25 812	7 068	94 224	217 884	8 700		
	en pourcentage du PIB	%		15.3	23.4	64.7	26.8	28.2	27.3	17.9	26.2	13.9	32.9	53.9	20.8	14.7	..	49.7	24.0	34.3	25.0	14.9	31.9	26.6	14.2	20.7	6.7	13.8		
	accroissement annuel sur 5 ans	%		5.1	0.4	3.0	9.2	1.7	3.8	-1.0	-0.1	4.4	-1.2	6.2	0.4	10.6	..	0.6	3.2	7.0	8.2	5.3	1.3	-0.5	23.4	0.7	3.7	6.9		
	Importations de marchandises, caf*	Millions \$ÉU	1984	23 424	19 596	54 096 (83) ⁷	74 004	16 584	12 432	103 440	152 016	9 612	828 (83)	9 684	84 336	136 080	..	61 980	6 192	13 860	7 752	28 800	26 340	29 376	10 728	105 180	325 728	10 200		
	en pourcentage du PIB	%		15.1	29.2	67.5	22.8	29.4	25.2	19.9	23.3	36.6	53.9	23.9	11.8	..	47.0	26.9	25.2	37.5	18.2	21.6	28.7	30.2	23.1	9.9	16.2			
	accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		7.2	-0.6	2.3	6.7	-2.1	1.9	-0.7	-0.7	-0.2	3.9	-0.4	1.6	..	-1.6	6.3	0.2	3.5	2.6	-1.6	0.0	13.5	0.5	9.5	-3.8			
Réserves officielles totales⁶																														
	En ratio des importations de marchandises	Ratio	1984	7 869	5 070	5 853 ⁷	3 246	3 127	2 854	24 227	44 282	1 117	132	2 412	23 527	27 811	..	10 961	1 824	9 596	1 237	12 709	4 135	18 520	1 418	10 297	33 517	1 247		
				4.0	3.0	1.3	0.5	2.2	2.7	2.8	3.4	1.4	1.9	2.9	3.3	2.4	..	2.												

OFFRES D'EMPLOI

Département des affaires économiques et statistiques

OCDE

A. Administrateur. Un certain nombre de postes d'économistes pourraient se libérer en 1985 dans des domaines tels que la politique monétaire et budgétaire, la balance des paiements, l'affectation des ressources, les questions de politique macroéconomique, les prévisions à court terme et les études par pays. Qualifications et expérience *requis* : diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences économiques ; bonne connaissance des méthodes statistiques et économétrie appliquée ; deux ou trois années d'expérience de l'analyse économique appliquée ; maîtrise de l'une des deux langues officielles (anglais et français). Autres qualifications et expérience *souhaitées* : connaissance des problèmes économiques et de sources de données d'un certain nombre de pays Membres ; aptitude confirmée à rédiger ; expérience de l'estimation, de la simulation et de l'application des modèles économiques informatisés ; notions de la deuxième langue officielle.

B. Administrateur Principal. Un certain nombre de postes d'économistes de haut niveau pourraient se libérer en 1985 dans des domaines tels que la politique monétaire et budgétaire, la balance des paiements, l'affectation des ressources, les questions de politique macroéconomique, les prévisions à court terme et les études par pays. Qualifications et expérience *requis* : diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences économiques ; vaste expérience de l'analyse économique appliquée, de préférence acquise auprès d'une banque centrale, d'un ministère de l'économie ou des finances ou d'un institut de recherche économique ; bonne connaissance des méthodes statistiques et de l'économétrie appliquée ; maîtrise de l'une des deux langues officielles (anglais et français) et aptitude confirmée à rédiger dans cette langue. Autres qualifications et expérience *souhaitées* : expérience de l'utilisation de l'analyse économique pour la formulation d'avis concernant l'orientation de l'action ; très bonne connaissance de l'économie de plusieurs pays de l'OCDE ; expérience des modèles économiques informatisés ; bonne connaissance de la deuxième langue officielle.

Il est offert pour ces postes un traitement de base (net d'impôts) à partir de FF 171 284 ou FF 211 318 (Administrateur) et de FF 242 960 (Administrateur Principal), à quoi s'ajoutent d'autres allocations selon la situation de famille et le lieu de résidence de l'agent.

L'engagement initial sera de durée déterminée (deux ou trois ans).

Ces postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays Membres de l'OCDE. Les candidatures en anglais ou en français, accompagnées d'un curriculum vitæ, doivent être envoyées, sous la référence "ECSUR", à l'adresse suivante :

Chef du Personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
France

OECD SALES AGENTS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L., Florida 165, 4° Piso (Galería Guemes)
1333 BUENOS AIRES. Tel. 33.1787.2391 y 30.7122

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Australia and New Zealand Book Company Pty. Ltd.,
10 Aquatic Drive, Frenchs Forest, N.S.W. 2086,
P.O. Box 459, BROOKVALE, N.S.W. 2100. Tel. (02) 452.44.11

AUSTRIA - AUTRICHE

OECD Publications and Information Center
4 Simrockstrasse 5300 Bonn (Germany). Tel. (0228) 21.60.45
Local Agent/Agent local:
Gerold and Co., Graben 31, WIEN 1. Tel. 52.22.35

BELGIUM - BELGIQUE

Jean De Lannoy, Service Publications OCDE
avenue du Roi 202, B-1060 BRUXELLES. Tel. 02/538.51.69

CANADA

Renouf Publishing Company Limited,
Central Distribution Centre,
61 Sparks Street (Mall),
P.O. Box 1008 - Station B,
OTTAWA, Ont. K1P 5R1.
Tel. (613) 238.8985-6
Toll Free: 1-800.267.4164
Librairie Renouf Limitée
780 rue Notre-Dame,
Lachine, P.Q. H5S 2B9,
Tel. (514) 634-7088.

DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Nørre Søgade
DK 1370 KØBENHAVN K. Tel. +45.1.12.85.70

FINLAND - FINLANDE

Akatemien Kirjakauppa
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10. Tel. 65.11.22

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16. Tel. (1) 524.81.67
Principal correspondent:
13602 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de l'Université.
Tel. 26.18.08

GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center
4 Simrockstrasse 5300 BONN. Tel. (0228) 21.60.45

GREECE - GRÈCE

Librairie Kauffmann, 28 rue du Stade,
ATHÈNES 132. Tel. 322.21.60

HONG-KONG

Government Information Services,
Publications (Sales) Office,
Beaconsfield House, 4/F.,
Queen's Road Central

ICELAND - ISLANDE

Saebjörn Jónsson and Co., h.f.,
Hafnarstraeti 4 and 9, P.O. B. 1131, REYKJAVIK.
Tel. 13133/14281/11936

INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.:
NEW DELHI: 1, Scindia House, Tel. 45896
CALCUTTA 700016, 17 Park Street, Tel. 240832

INDONESIA - INDONÉSIE

PDIN-LIPI, P.O. Box 3065/JKT., JAKARTA, Tel. 583467

IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street, DUBLIN 1 Tel. 744835-749677

ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni:
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE. Tel. 579751/584468
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. Tel. 365083
Sub-depositari:
Ugo Tassi
Via A. Farasse 28, 00192 ROMA. Tel. 310590
Editrice e Libreria Herder,
Piazza Monsicorio 120, 00186 ROMA. Tel. 6794628
Costantino Ercolano, Via Generale Orsini 46, 80132 NAPOLI. Tel. 405210
Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20121 MILANO. Tel. 865446
Libreria Scientifica, Dott. Lucio de Biasio "Azione"
Via Meravigli 16, 20123 MILANO. Tel. 807679
Libreria Zanichelli
Piazza Galvani 1/A, 40124 Bologna. Tel. 237389
Libreria Latini, Via Garibaldi 3, 10122 TORINO. Tel. 519274
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre assicurata dalle migliori librerie nelle
città più importanti.

JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Center,
Lanvic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,
Minato-ku, TOKYO 107. Tel. 586.2016

KOREA - CORÉE

Pan Korea Book Corporation,
P.O. Box n° 101 Kwangwhamsa, SEOUL. Tel. 72.7369

LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Radico,
Edition Building, Bliss Street, P.O. Box 5641, BEIRUT.
Tel. 354429 - 344425

MALAYSIA - MALAÏSE

University of Malaya Co-operative Bookshop Ltd.
P.O. Box 1127, Jalan Puncak Baru
KUALA LUMPUR. Tel. 577701/577072

THE NETHERLANDS - PAYS-BAS

Steunpuntgeverij, Verkoopbureau,
Chr. Plantinstraat 1 Postbus 20014
2500 EA S-GRAVENHAGE. Tel. nr. 070.789911
Voor bestellingen: Tel. 070.789208

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

Publications Section,
Government Printing Office Bookshops:
AUCKLAND: Retail Bookshop: 25 Rutland Street,
Mail Order: 85 Beach Road, Private Bag C.P.O.
HAMILTON: Retail: Ward Street,
Mail Order: P.O. Box 837
WELLINGTON: Retail: Malgrave Street (Head Office),
Cuba Road World Trade Centre
Mail Order: Private Bag
CHRISTCHURCH: Retail: 159 Hereford Street,
Mail Order: Private Bag
DUNEDIN: Retail: Princess Street
Mail Order: P.O. Box 1104

NORWAY - NORVÈGE

J.G. TALUM A/S
P.O. Box 1177 Sentrum OSLO 1. Tel. (02) 80.12.60

PAKISTAN

Mirza Book Agency, 65 Shahrar Quid-E-Azam, LAHORE 3.
Tel. 64839

PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70-74,
1117 LISBOA CODEX. Tel. 340582/3

SINGAPORE - SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd,
Pai-Fu Industrial Building,
24 New Industrial Road # 02-06
SINGAPORE 1953. Tel. 2531786, 2531796

SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Press Libros, S.A.,
Casimiro 37, Apartado 1223, MADRID-28001. Tel. 275.46.55
Llibreria Bosch, Ronda Universidad 11, BARCELONA 7.
Tel. 317.53.08, 317.53.58

SWEDEN - SUÈDE

AB CE Fritans Kungl. Hovbokhandel,
Box 16 356, S 103 27 STH. Regeringsgatan 12.
DS STOCKHOLM. Tel. 08/23.89.00
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB,
Box 30004, S 104 25 STOCKHOLM.
Tel. 08/54.12.00

SWITZERLAND - SUISSE

OECD Publications and Information Center
4 Simrockstrasse 5300 BONN (Germany). Tel. (0228) 21.60.45
Local Agent/Agent local:
Librairie Payot, 6 rue Grenus, 1211 GENEVE 11. Tel. 022.31.89.50

TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.
9th floor, No. 118, Sec. 2,
Chung Hsiao E. Road
TAIPEI. Tel. 391.7396/391.7397

THAILAND - THAÏLANDE

Sekhai Siam Co., Ltd., 1715 Rama IV Rd.,
Samyan, BANGKOK 5. Tel. 2511630

TURKEY - TURQUIE

Kültür Vaynakları E-Türk Ltd. Şti.
Atatürk Bulvarı No : 191/Kat. 21
Kavaklıdere/ANKARA. Tel. 17 02 66
Dolmabahçe Cad. No : 29
BEŞİKTAŞ/İSTANBUL. Tel. 60 71 88

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,
P.O. B. 276, LONDON SW8 5DT.
(postal orders only)
Telephone orders: (01) 622.3316, or
49 High Holborn, LONDON WC1V 6HB (personal callers)
Branches at: EDINBURGH, BIRMINGHAM, BRISTOL,
MANCHESTER, BELFAST.

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center, Suite 1207,
1750 Pennsylvania Ave., N.W. WASHINGTON, D.C. 20006 - 4582
Tel. (202) 724.1857

VENEZUELA

Librería del Ene, Avda. F. Miranda 52, Edificio Galipán,
CARACAS 106. Tel. 32.23.81/33.26.04/31.38.38

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Knez Mihajlova 2, P.O. B. 36, BEOGRAD.
Tel. 621.992

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à :

OCDE, Bureau des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to:

OECD, Publications Office, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

PUBLICATIONS DE L'OCDE

**2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16**

N° 43344

**(10 85 14 2) ISBN 92-64-22744-X
ISSN 0304-3363**



IMPRIMÉ EN FRANCE



ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

En juillet et en décembre, dans les Perspectives économiques de l'OCDE, le Secrétariat étudie les évolutions économiques les plus récentes dans la zone de l'OCDE et évalue les perspectives au moyen d'un ensemble de prévisions quantitatives.

REVUE ÉCONOMIQUE DE L'OCDE

Cette publication semestrielle, réalisée par le Département des Affaires Économiques et Statistiques du Secrétariat de l'OCDE, contient des articles axés sur des analyses macro-économiques et statistiques appliquées qui sont faites, généralement, dans une optique internationale ou comparative.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Études annuelles du développement et des perspectives économiques dans chaque pays de l'OCDE.

Abonnement (Série 1984-1985) US\$ 75,00 £ 34,00 F 340,00

(10 85 14 2) ISBN 92-64-22744-X
ISSN 0304-3363

F 20/500